This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

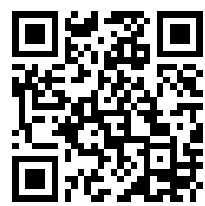

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

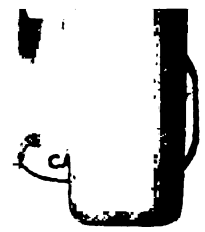

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN HISTORIQUE

SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE & AGRICOLE

ILLUSTRÉ

PUBLIÉ PAR LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY ET DE LA HAUTE-LOIRE

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XIII

Année 1928

LE PUY-EN-VELAY

ÉDITIONS DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

—

1928

Digitized by Google

Digitized by Google

LE MARÉCHAL FAYOLLE

(1852-1928)

NOTES BIOGRAPHIQUES

CHAPITRE PREMIER

I. Ses Origines. — II. Son enfance. Ses études.

La maison portant actuellement le n° 9 dans la rue Chènebouterie, au Puy-en-Velay, frappe le regard du passant par une belle façade édifiée en 1592. Cet immeuble servit au XVI^e^ siècle de résidence à Hugues Guitard, célèbre pour son rôle au cours des Guerres de Religion, et appartint au XVIII^e^ siècle à la famille Dubois ; il s'est paré de nos jours d'une illustration nouvelle en abritant le berceau de Marie-Émile Fayolle, maréchal de France. C'est là, dans une chambre du premier étage, qu'il vint au monde le 14 mai 1852, et voici le texte de l'acte de naissance :

L'an mil huit cent cinquante deux, le quinze mai, à deux heures du soir, par devant nous, Ferdinand Martel, membre de la Commission municipale faisant les fonctions d'officier de l'état-civil de la ville du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, est comparu M. Fayolle Jean-Pierre-Auguste, négociant, âgé de 28 ans, habitant de cette ville, rue Chène-Bouterie, numéro neuf, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né hier soir, à trois heures, de lui déclarant et de dame Marie-Louise Badiou, son épouse, auquel il a été donné les prénoms de Marie-Emile, les dites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Antoine Lasteyras, négociant, âgé de trente-sept ans, et Antoine Derruors,

Digitized by Google

papetier, âgé de quarante ans, domiciliés au Puy, lesquels ont signé avec le père et nous le présent acte, après qu'il leur en a été fait lecture.

A. FAYOLLE, DERRUORS, LASTEYRAS, MARTEL (1).

Les indications portées sur ce document prouvent que celui qui devait devenir un des plus fameux capitaines de la grande guerre tire ses origines de deux très anciennes familles implantées en Velay depuis de nombreuses années, familles modestes de montagnards arrivées à la bourgeoisie par le travail et la volonté, honorablement connues à travers plusieurs générations dont il est possible de suivre la filiation, les alliances ainsi que la notable et bienfaisante activité.

Une tradition familiale assure que les ancêtres du maréchal du côté paternel venaient d'Auvergne. Ils s'établirent en tout cas à Saint-Geneys près Saint-Paulien au milieu du XVIII[e] siècle. Les registres paroissiaux de cette charmante petite localité, sise sur le plateau vellave à mi-chemin de l'antique Ruessio et de Saint-Just-Bellevue-la-Montagne, qui remontent à 1674, mentionnent en effet des Fayolle vers 1770. A cette date, Joseph Fayolle ainsi que son frère Jean-Jacques habitaient Saint-Geneys.

Joseph Fayolle, marié à Marie-Anne Boudon, d'Allègre, mourut le 29 septembre 1820, à l'âge de 70 ans. Il laissait un fils, Jean-Pierre, né à Saint-Geneys le 21 juin 1778, marié le 20 juillet 1813 avec Anne-Marie Rosteinc ou Rostaing, de Tressac.

Ce fut le grand-père du maréchal, décédé à Saint-Geneys le 27 janvier 1851 dans sa 73[e] année. Il avait eu trois enfants :

1° Joseph, né le 4 février 1816;

2° Jean-Pierre, né le 8 novembre 1821;

3° Jean-Pierre-Auguste, né le 1[er] novembre 1824.

L'aîné, Joseph, entra dans les ordres. Vers 1858, il était vicaire de la paroisse Saint-Laurent au Puy. Il se dévoua spécialement à l'œuvre de l'érection de la statue de Notre-Dame de France sur le rocher de Corneille et fit d'abondantes collectes sur divers points de la France. Il fut ensuite nommé aumônier des Religieuses de Notre-Dame-Sainte-Marie et agréé chanoine titulaire de Notre-Dame du Puy (décret du 10 mai 1875). Il habitait rue de l'Ancienne

(1) Etat-civil de la Mairie du Puy, Année 1852. N° 175.

Digitized by Google

Préfecture, maison de Chaumeils, quand il mourut, le 27 décembre 1879, à 64 ans.

Jean-Pierre Fayolle devint également ecclésiastique mais, affilié aux Missions étrangères, il quitta la France après son ordination et vécut au Canada où il devait terminer ses jours en 1892.

Jean-Pierre-Auguste Fayolle resta d'abord seul dans la maison familiale restaurée au début du XIX^e^ siècle (1811), puis il se maria, le 27 février 1851, avec Rosine Badiou, du Monastier, et vint fixer sa résidence au Puy dans cette maison de la rue Chènebouterie où il allait exercer l'industrie de la Dentelle à la main et y fonder son foyer.

M^lle^ Rosine Badiou, devenue M^me^ Auguste Fayolle, portait un nom connu de tout temps dans la région du Monastier (1).

On trouve des Badiou au Monastier même, à Laussonne, à Lantriac, au Besset. Leur localité d'origine serait la Borie, d'après l'abbé Fargier qui a cherché à dénouer l'écheveau compliqué des alliances de cette véritable tribu. Les parents de M^me^ Fayolle se rattachent directement à Antoine Badiou qui vivait à Freycenet-la-Tour au XVIII^e^ siècle.

Antoine Badiou est dit tantôt *Limousin*, tantôt *Badiou du Cros*, ailleurs *Badiou-Roubert*, parce que Badiou de la Borie, son arrière-grand-père, avait épousé Marguerite Mouret, du Cros des Jaïls, et parce que Antoine Badiou, son grand-père, était entré en qualité de gendre chez Robert-Machabert en épousant sa fille Vidale.

Il s'était marié avec Anne-Marie Volle, de la famille Volle dit *Limousin*, rattachée par ses alliances aux Limousin-Meysonnenc, mentionnée à Freycenet depuis le XIV^e^ siècle par ses relations avec les religieux de l'abbaye de Saint-Chaffre.

Antoine Badiou, quêteur paroissial de l'Œuvre de Notre-Dame de la Merci (2), eut six enfants au moins, dont deux furent d'église, et dont l'aîné, Jean-Nicolas, épousa en 1751 Anne Charbonnel, du Chier de Présailles.

De cette union vinrent également six enfants, parmi lesquels

(1) Un capitaine Jean Badiou est cité dans les chroniques des Guerres de Religion. Il fut anobli par la reine Marguerite de Valois.

(2) Cf. *Notes sur la paroisse de Freycenet la Tour*, in *Semaine religieuse du diocèse du Puy*, 9 et 16 janvier 1914.

Digitized by Google

Nicolas, époux en 1782 de Jeanne-Marie Eymard, d'Arthaud, paroisse du Monastier.

Nicolas Badiou décéda en 1790, laissant un fils, Etienne, qui devait se marier à Françoise Experton, née en 1797, fille de Jean Experton, négociant en fers au Monastier, décoré de l'ordre du Lys sous le règne de Charles X.

Etienne Badiou, grand-père maternel du maréchal, maire de Freycenet-la-Tour de 1811 à 1831, charge dans laquelle il avait succédé à son père, mourut en 1831 ; il avait eu de son mariage avec M^lle^ Experton, décédée elle-même au Puy en 1884, deux enfants :

1° Alexandre, notaire au Monastier de 1851 à 1866, marié à M^lle^ Teyssier, décédée au Puy, le 30 avril 1910, d'où M^me^ Henri Coiffier et feu Paul Badiou, ancien juge au Tribunal Civil du Puy ;

2° Rosine, née en 1829, épouse d'Auguste Fayolle.

Auguste Fayolle était doué de remarquables qualités personnelles. D'allures simples, d'esprit pondéré, de jugement droit, il faisait preuve dans ses relations d'une vive intelligence et de facultés commerciales telles qu'il ne tarda pas à se créer sur la place du Puy une belle situation, à conquérir l'estime de ses collègues de l'industrie dentellière et à s'imposer à la considération de ses concitoyens.

La même année 1865 le vit à la fois élevé à la mairie de Saint-Geneys, où son père avait été chef de la municipalité de 1835 à 1846, et élu juge-suppléant (30 mars) au Tribunal de Commerce du Puy.

Cette dernière magistrature était le premier stade d'une carrière consulaire bien remplie. Le 21 février 1875, en effet, A. Fayolle était élu juge titulaire ; le 14 décembre 1876, par 112 voix sur 116 votants, la présidence lui était conférée.

L'installation eut lieu le 5 janvier 1877.

Dans le discours d'usage, Victor Faure, président sortant, s'exprima ainsi :

> Notre nouveau président, désigné par tous ses collègues pour la dignité qui lui a été conférée, a vu ce choix ratifié par un nombre de votants qui n'a jamais été atteint que lorsqu'il y a eu compétition.
>
> Je suis heureux, M. Fayolle, de vous remettre le mandat que m'avaient confié les électeurs.

Digitized by Google

En 1865, vous apparteniez déjà au tribunal : la rectitude de votre caractère, votre esprit droit et juridique vous avaient depuis longtemps désigné par mon successeur....

A. Fayolle répondit :

Appelé à la présidence du tribunal de commerce, c'est un honneur dont je sens tout le prix, mais qui emporte avec lui une lourde tâche.

Sans doute, je tiens en grand honneur de partager ses travaux, car je ne sais rien qui impose plus le respect et l'estime que le mandat qui nous est donné par la confiance publique et le vote de nos concitoyens pour sauvegarder tous les légitimes intérêts du commerce et faire à chacun droit et justice. Mais l'œuvre est difficile, parce que, pour être sagement conduite, elle demande la réflexion, un grand travail et laisse après elle une immense responsabilité....

Le 24 janvier 1879, A. Fayolle cédait le fauteuil à V. Faure :

Je ne regrette ni le temps ni les soins que j'ai consacrés aux affaires ; je me croirai largement récompensé si j'ai pu, en servant la justice, être utile à mes concitoyens.

Recevez l'expression de ma vive reconnaissance pour le concours dévoué et éclairé que vous m'avez prêté en toutes circonstances, et permettez-moi de croire qu'aux témoignages de ma conscience, à la satisfaction bien légitime d'avoir rempli avec la meilleure volonté et dans la mesure de mes forces la mission que j'avais acceptée viendra s'ajouter encore un précieux souvenir, si, comme je l'espère en me retirant, j'emporte votre estime comme vous possédez la mienne.

En vertu d'un roulement établi par les usages du Tribunal, le 6 mars 1883, A. Fayolle revenait à la présidence, désigné par 106 voix sur 185 suffrages exprimés, et ce fut Victor Faure qui, une fois encore, procéda à son installation, à l'audience du 25 mai 1883 :

La droiture de votre caractère et votre loyauté sont de notoriété publique, déclara V. Faure, vous connaissez toutes les difficultés de la mission qui vous est confiée ; pour les surmonter et la remplir dignement, vous pouvez compter sur le concours précieux de tous ceux qui participeront aux œuvres consulaires.

A. Fayolle-Badiou répondit :

Digitized by Google

Croyez, Messieurs, que j'apporterai à l'accomplissement de ma tâche un désintéressement complet et le dévouement le plus absolu.

Le 25 janvier 1885, les électeurs consulaires avaient à appliquer pour la première fois la loi du 8 décembre 1883 relative au nouveau statut des Tribunaux de Commerce. Auguste Fayolle fut élu président par 784 voix sur 881 votants. Son installation eut lieu le 6 mars.

S'adressant à ses collègues et aux électeurs, le président inaugura ses hautes fonctions par une allocution substantielle qui était en même temps une solennelle affirmation de l'indépendance de la Magistrature commerciale :

Le principe de l'élection n'a jamais cessé d'être appliqué aux tribunaux de commerce depuis leur origine et s'il est vrai que l'élection donne au juge consulaire une indépendance entière qui est la garantie de son impartialité, il faut bien reconnaître que l'élection d'un tribunal ne peut être faite dans les mêmes conditions que des élections politiques parce que le juge n'est pas le représentant de l'opinion de ses électeurs. Il ne relève que de sa conscience et ne peut avoir d'autre engagement que de rester fidèle au serment qu'il a prêté comme magistrat. C'est par ces considérations de dignité et d'indépendance que les membres de l'ancien tribunal apprécient justement la nature et la noblesse de leurs fonctions de magistrats élus et qu'ils sont restés éloignés de la lutte sans faire d'aucune façon appel aux suffrages de leurs concitoyens, dédaignant de s'affilier à aucune histoire....

Le 4 février 1887, A. Fayolle, réélu le 26 décembre 1886 par 424 voix sur 473 votants, commençait sa quatrième présidence, en même temps qu'il recevait la présidence de la Chambre consultative des Arts et Manufactures de la Haute-Loire.

C'est un très grand honneur dont je sens tout le prix, déclarait le président Fayolle, mais je n'ai pas la prétention de croire que ce résultat est uniquement dû au dévouement que j'ai pu apporter dans l'exercice des hautes fonctions qui m'ont été confiées, et j'estime que je commettrais un acte d'ingratitude si je ne reportais sur vous, mes chers collègues, l'honneur qui m'est fait aujourd'hui.

En quittant pour la dernière fois le fauteuil, le 1er février 1889, Fayolle s'exprimait dans le même sens :

Si pendant huit années consacrées à la présidence et à la direction

Digitized by Google

de nos travaux j'ai pu être utile à mes concitoyens, l'honneur en revient à vous, mes chers collègues.

, En réalité, l'honneur en restait au président. Son nom est demeuré au Tribunal de Commerce, avec celui des Richond, des Faure, des Besson, comme synonyme d'intégrité et de devoir, et sa mémoire y est très vivante.

Cette date marquait la fin de la vie publique d'Auguste Fayolle au Puy ; il avait du reste quitté le commerce depuis 1870 et il habitait en philosophe la plus grande partie de l'année sa propriété de Saint-Geneys, s'occupant cependant des affaires de la commune dont il resta le maire jusqu'en 1908 et assistant à la réalisation des espoirs les plus chers et les plus légitimes : l'avenir des siens.

Six enfants étaient venus, en effet, animer la vieille maison de de la rue Chènebouterie. Trois moururent en bas-âge. Les trois autres étaient :

Marie-Emile, né en 1852 ;

Joseph, né en 1855 ;

Marie-Pauline.

Nous allons exposer la brillante carrière de l'aîné ; indiquons que le cadet Joseph entra dans la Compagnie de Jésus, quitta la France et mourut, il y a une vingtaine d'années, à Wörishofen, en Bavière, — et que leur sœur épousa le 8 août 1884 un industriel de Saint-Etienne, M. Fernand Mehier, membre de la Chambre de Commerce (1).

Dès qu'il eut atteint sa huitième année, Emile Fayolle, qui avait appris à lire et à écrire aux cours du père Maurin, maître d'école, rue du Consulat, fut envoyé au petit séminaire de la Chartreuse. Il fut admis en 1860 dans la classe de huitième dirigée par l'abbé Marcet, et y passa deux ans avant d'aborder l'échelon supérieur.

En 1863, il faisait sa septième et le palmarès nous prouve qu'il se classait déjà parmi les bons élèves de M. Loudes. On constate, en effet, qu'en fin d'année il remportait le premier accessit d'excellence, le premier prix de version latine, le quatrième accessit d'histoire et le troisième d'examen.

(1) Mme Fernand Mehier est décédée le 3 mai 1927 à Saint-Etienne, laissant deux filles, Mme Jean Terra et Mlle Jeanne Mehier.

Digitized by Google

Fayolle avait de nombreux camarades dans cette classe. Citons Maxime Durieu, de Saint-Ilpize; Frédéric Issartel, de Lantriac; Régis Monteyremard, de Saint-Bonnet-le-Froid; Pierre Arnaud, du Puy; Eugène Varenne, de Brives; Régis Moulin, de Pradelles; Régis Fabre, de Sanssac; Régis Malzieu, de Goudet; Jean-Marie Rogues, de Saint-Pierre-du-Champ; Louis Faure, du Puy; Gédéon Merle, de Saint-Haon; Armand Varenne, du Puy.

Les palmarès de 1864 et de 1865 manquent, mais nous avons celui de 1866 et en le feuilletant, nous constatons qu'Emile Fayolle suivait alors les cours de quatrième (1re section) professés par M. Rousset. Il remporta quatre nominations cette année-là : un quatrième accessit d'instruction religieuse et de version latine, le deuxième accessit de version grecque et d'histoire.

Ses camarades avaient changé. C'étaient : Florentin Bernard, de Saint-Germain-la-Prade; Antoine Crouzet, de Fay-le-Froid; J.-B. Mordebeuf, de Brioude; Jean Roux, de Champagnac-le-Vieux; Louis Espeisse, de Saugues; Emile Giraud, du Puy, Elie Souligoux et Louis Preissat, de Lempdes; P. Fargier, de Freycenet-la-Tour.

Deux ecclésiastiques, le chanoine Varenne, actuellement curé de Saint-Pierre des Carmes au Puy, et l'abbé Fargier, avaient gardé en 1919 le souvenir très précis de leur condisciple.

« Emile Fayolle, indiquait l'abbé Fargier à un collaborateur de *Je sais Tout* (1), se montra toujours studieux, discipliné et bon camarade. Nous avons fait la cinquième (1864-65), la quatrième (1865-66) et la troisième (1866-67) dans le même cours. Son nom figure dans nos palmarès... Il nous quitta en 1867 pour aller au collège Saint-Michel, en grand renom à Saint-Etienne ».

L'élève de M. Echaubard rencontra dans cet établissement, tenu par les jésuites, Ferdinand Foch qui venait de Polignan et leurs excellentes relations dataient de ce séjour sous le même toit. Il y resta trois ans et y fit la seconde, la rhétorique et la philosophie dans des conditions qui lui permirent de passer avec succès le baccalauréat ès-lettres.

« Le jeune Fayolle, a écrit Gabriel Alphaud (2), n'était ni un

(1) Numéro du 15 janvier 1919.
(2) *La Revue hebdomadaire*, 21 décembre 1918.

Digitized by Google

enfant sans défauts ni un écolier sans faiblesses. Ses condisciples se souviennent de lui comme d'un camarade gai, franc, très sûr, mais pas toujours commode. D'autre part, s'il méritait les prix d'excellence, il n'avait pas ceux de diligence. Ardent, parfois violent, travaillant à ses heures, négligeant les matières qui ne l'intéressaient pas, il eut plus d'une « histoire » avec ses professeurs, qui toujours lui pardonnaient, en raison de la droiture de son caractère et de sa générosité native.

« Que voulez-vous ? disait l'un d'eux, il a la tête aussi chaude que le cœur, elle se refroidira avec l'âge ».

En raison des hostilités avec la Prusse, la maison de Saint-Etienne avait fermé ses portes en 1870. Emile Fayolle dut donc rester au Puy. Il acheva ses études secondaires au lycée, dans la classe de mathématiques élémentaires où se trouvaient des jeunes gens qui par la suite ont tenu une place éminente dans le monde de la Science : André Chantemesse, Emile Roux. Avec eux, Fayolle devint en 1871 bachelier ès-sciences.

Les diplômes étaient un premier résultat, mais qui appelait naturellement une décision : le choix d'une carrière. Le nouveau bachelier n'hésita pas longtemps : il opina pour l'armée. « Il passera par où il voudra », assurait alors le recteur du collège de Saint-Etienne.

Après quelques semaines de vacances, Fayolle quittait ses parents, et se rendait à Paris à l'établissement de la rue des Postes, afin d'y préparer les examens de concours à l'École polytechnique. Il fut reçu en 1873 en même temps qu'à l'Ecole centrale et en sortit dans un très bon rang pour passer à l'Ecole d'application d'artillerie et du génie de Fontainebleau et prendre son premier galon.

Nous allons le suivre de près dans les diverses étapes de sa vie d'officier.

(*A suivre*).

Digitized by Google

NOTES DE NUMISMATIQUE RÉGIONALE

L'ATELIER ROYAL TEMPORAIRE

DE

CHARLES VII, DAUPHIN ET ROI

AU PUY

DE 1420 A 1423

Quand, après une prospérité de trois siècles, l'atelier monétaire féodal des évêques du Puy ferma ses portes au début du XIV^e^ siècle, suivant en cela le sort commun de nombre d'ateliers féodaux du même genre qui disparurent les uns après les autres dans le même temps à mesure que s'accentuait la puissance centralisatrice du pouvoir royal, l'histoire monétaire de la capitale du Velay se trouva terminée. Les monnaies du Puy proprement dites, les fameuses « pougeoises », si répandues mais si dépréciées, venaient de disparaître pour toujours.

Plus tard, au cours de la fin du moyen-âge et des temps modernes, la capitale du Velay ne fut à aucun moment, contrairement à certaines de ses voisines plus favorisées telles que Lyon, Riom ou Saint-Pourçain, le siège d'un atelier royal permanent.

Il ne resterait donc plus rien à dire sur le monnayage de cette ville si des circonstances exceptionnelles, engendrées par les événements des deux époques les plus troublées de l'histoire de France, n'avaient temporairement amené sous les murs du Puy des groupes de monnayeurs royaux : en 1420 d'abord sous le régent Charles, le futur Charles VII, à la fin de la guerre de Cent

Digitized by Google

ans, en 1590 ensuite au plus fort des guerres religieuses du XVI^e siècle.

C'est l'histoire du premier de ces ateliers éphémères que je vais tenter de résumer ici en quelques lignes, renvoyant à plus tard l'étude du second, l'atelier ligueur. Ce travail sera court, les documents contemporains étant rares et clairsemés, et les archives départementales en particulier étant tout à fait muettes à ce point de vue. Aucun historien régional ne s'est occupé de cette question jusqu'ici ; mais je serai aidé dans mon étude par un numismate de haute valeur, M. de Castellane, qui avant moi a tenté de rendre vie à ce modeste monnayage (1) ; venant après lui, je n'aurai pas beaucoup de faits nouveaux à signaler.

Cette époque de 1420 et de tout le premier quart du XV^e siècle nous ramène à une des épreuves les plus tragiques qu'ait traversé la France.

On sait qu'au début de novembre 1417, la reine Isabeau de Bavière, exilée depuis quelques mois à Tours par le Dauphin et les Armagnac, fut enlevée par le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur qui la conduisit à Chartres, puis à Troyes, la proclama régente et se déclara lui-même gouverneur du royaume. Le 29 mai 1418, les Bourguignons rentrèrent à Paris et s'emparèrent du malheureux roi Charles VI.

Dans la même nuit, le Dauphin s'enfuit de Paris, gagna Melun puis Bourges, où il se proclama régent du royaume. En plus du Dauphiné qui lui appartenait en propre en apanage, il fut, on le sait, assez rapidement reconnu par les provinces du centre et de l'ouest. Le Languedoc resta d'abord plus divisé, travaillé qu'il était par les émissaires d'Isabeau de Bavière. Seule la ville de Beaucaire, les bailliages du Vivarais et du Velay et une partie de celui du Gévaudan acceptèrent immédiatement son autorité. Tenant à s'assurer de suite du Haut Languedoc, le Dauphin nomma Renaut de Chartres, archevêque de Reims, son lieutenant dans cette province, et ce dernier, associé à Jean de Villars, de Roche-en-Régnier, et au vicomte de Tallard, tenta d'abord de

(1) Comte de Castellane. Le Puy, atelier de Charles VII, régent puis roi, de 1420 à 1423. *Annuaire de Soc. fr. de numism.*, 1896, 4 pp. in-8°.

Digitized by Google

reprendre aux Bourguignons la partie insoumise du Gévaudan. Un peu plus tard, le 4 février 1419, le Dauphin nomma Armand VII, vicomte de Polignac, son lieutenant en Velay, Vivarais, Gévaudan et Valentinois.

Après des débuts d'hostilités défavorables pendant lesquels les Bourguignons purent s'approcher du Puy et tenter de prendre la ville, la fortune des armes devint meilleure. Obligés de lever le siège du Puy, les Bourguignons furent poursuivis à leur tour par le comte du Pardiac et les troupes du Velay, rejoints et battus à Serverette, en Gévaudan. Et peu à peu, au cours des mois qui suivirent, les partisans du Dauphin soumirent les unes après les autres les places du Languedoc, en même temps que ses troupes, commandées par Gilbert de Lafayette, obtenaient d'importants succès à Baugé en Anjou.

Donc en ces temps de misère le royaume se trouvait complètement démantelé, et la France, divisée en provinces ennemies, obéissait à des autorités différentes.

Pour nous en tenir à l'unique point de vue monétaire, droit régalien par excellence, et le seul qui doive nous occuper ici, le pays était partagé en quatre groupes d'ateliers distincts ayant chacun son suzerain. Un premier groupe, comprenant en particulier Saint-Quentin, Tournai et Paris, continuait à obéir à Charles VI; un second, qui englobait Troyes, Châlon, Mâcon et Dijon, reconnaissait l'autorité du duc de Bourgogne et d'Isabeau de Bavière; le troisième avec Rouen, Saint-Lo et toute la Guyenne avait pour souverain effectif le roi d'Angleterre Henri V et frappait à son nom; enfin, le quatrième groupe, Dauphiné, Languedoc, Centre et Ouest, était celui du Dauphin (1).

Pour subvenir aux charges nombreuses qui les accablaient et aux dépenses considérables nécessitées par leur état de guerre incessant, les belligérants battirent les uns et les autres monnaie à outrance, comme on le pense bien. Et le Dauphin, pour se procurer des subsides, ne fut pas le dernier à employer ce moyen commode.

Les ateliers permanents de Tours, de Saint-Pourçain, de Toulouse, de Montpellier, de Saint-André, de Lyon lui obéissaient et

(1) A. Dieudonné, *Manuel de numismatique française*, p. 277.

Digitized by Google

frappaient à son profit des espèces au nom de Charles VI. A ces officines anciennes, il en ajouta rapidement de nouvelles, et, malgré les désaveux réitérés de son père, créa successivement des ateliers temporaires à Chinon, à Loches, à Fontenay-le-Comte, à Saumur, à Orléans, à Villeneuve-de-Rouergue, à Figeac, à Riom, à Beaucaire, à Pont-Saint-Esprit et enfin au *Puy*.

L'idée de l'établissement d'un atelier monétaire au Puy était venue de bonne heure aux habitants de cette ville. Dès la fuite du Dauphin de Paris, et sitôt son autorité établie en Velay, les consuls, connaissant sans doute ses pressants besoins d'argent, le lui avaient proposé et avaient rédigé dans ce but une sorte de rapport documenté énumérant les avantages nombreux que retireraient le Régent et la province d'une création de ce genre.

Ce curieux document, en langue vulgaire, daté de 1418, nous a été conservé par notre vieux chroniqueur, Médicis, qui, avant de l'insérer dans son manuscrit, s'excuse de reproduire un texte de si grossier langage.

« L'an M CCCC XVIII fut traité d'avoir farge de monoye au Puy
« Double d'un rolle vieulx touchant avoir farge de monoye au « Puy, traicté en langaige maternel dudict Puy, assez grossière- « ment, comme s'en suit :
« Enformation faicta sur la faict de la nouvella Farga de moneda « que se deu fare el Peu.
« Promeirament, es vray que lo Peu es assis en luoc plasent et « delectable el pays de Vellaic, loquel pays et viala del Peu es « envirenat et confrontat in lo pays d'Aulvergne, de Gevauda, « de Rouergue, de Vivares, de Valentines et en lio pays de Lion- « nes et de Forez.
« Item, el dict pays non a rengun a farge de moneda, synon tant « solament a Lion que es loing del Peu vingt-doa legas grossas, et « en Aulvergne à Saint-Porca que es loing del Peu trente heuct « legas.
« Item, her so es avis que eldict luoc serja tres bien assisa « una farga de moneda, a tres grand profeict et utilitat del Rey et « de Monseignor le Dalphi et de la chausa publica.
« Item, cy tant bien quaras, la viala es ben forta et segura « et poblada de gens ; et y affluant et venant moult grans gens

Digitized by Google

« estranghas et de plusiors riaumes, tous los ans a causa del « romanage de Nostra-Dama del Peu.....

« Item, en la dicta viala trobares plusors places et hostels out « se fara ladicta moneda, tres plasens et bien assis de toutas la « chosas que se poiriant devisar, et se poiria dire una de la « moneda meys assisas de tout le riaume, nymais de Dauphinat.

« Item, en la dicta viala, a causa del grant romanage que y es, « tout jour portariant a la dicta moneda los romayous, marchans « et aultres que sont d'aultre riaume et d'estranges pays, aur, « argent et bilho, si era la farga en la dicta viala, et feria moult « quand profeict al Rey et al riaume.....

« Item, en ladicta viala, se fant cinq grossas feiras chacun an, « so es a saber a Rozols, a las quatre festas principales de Nostra « Dona, de toutas marchandises, en especial de miouls et de « mioulas que se neurissont eldict pays.

« Item, a causa desdicts miouls, venont eldict lioc et feiras del « Puey plus que autres gens de Pueymontes, de Savoyns, de « Aragones, de Cathalas, de Bordales et de Gascos, que y venont « crompar tant grand quantitat d'aquels miouls que es impossible « la grant argent et aur que laissant el dict luoc del Puey et pays.

« Item, si eldict luoc del Puey fossa ladicta farga, aquel mar- « chans, que sont foras d'aquel riaume, apportariant lor bilho « tant d'aur coma d'argent, et per so feria moult quand profeict « al Rey et el riaumc, quant on a apportariant en ladicta moneda....

« Item, es vray que, quant le jour de Nostra-Dona es lo jour del « vendres sainct, el Puey venont tant grant multitude de gens a « causa del pardo que y es que, a causa de la preissa, que non « chaland en la viala, en tant que y moront plusors gens : et y « venont de Angleterra et de tous aultres riaumes et y apportant « tant de bilho et d'aur veilh qu'e impossible a sabar.....

« Item, si era la farga de la dicta moneda el Puey, la viala seria « fornida de moneda contant, que tout lodict bilho tant d'aur « coma d'argent demoraria; et per fauta de moneda, losdicts « romyous entornerant el darrier pardo, que so l'an mial quatre « cent et dix-sept, tant grant quantitat d'aur veilh que non se « pot eymagenar ny estimar... »

Une si raisonnable requête eut dû recevoir, semble-t-il, immé-

Digitized by Google

diate satisfaction. Le Velay et Le Puy avaient été pour le Dauphin des alliés fidèles de la première heure. Il eut été légitime de récompenser de suite cette précoce fidélité.

En réalité il n'en fut pas ainsi. Et c'est seulement deux ans plus tard, en 1420, que l'atelier monétaire fut définitivement établie. On n'en trouve en effet aucune trace avant cette date, et le célèbre bail (1), daté du 12 octobre 1419, par lequel le Dauphin affermait pour un an à Marot de Betons et à ses compagnons toutes ses monnaies, y compris celles du Dauphiné, bail qui énumère par conséquent toutes les officines ouvrant pour le Régent, n'en fait aucune mention, preuve évidente qu'il n'était pas encore créé.

C'est au cours du mois de mai 1420, comme le dit M. de Castellane, que le Dauphin en autorisa l'ouverture. Le 15 mai 1420 en effet, revenant de son expédition en Languedoc où il avait remporté d'importants succès sur les Bourguignons, le Régent fit son entrée solennelle au Puy. Le lendemain, après la messe célébrée par l'évêque Guillaume de Chalencon, il se fit recevoir chanoine de Notre-Dame et créa chevaliers divers gentilhommes qui s'étaient distingués en guerroyant pour lui. Il quitta Le Puy le 17, allant coucher à Loudes, en route pour Clermont et Poitiers.

Les consuls du Puy profitèrent évidemment du séjour du Dauphin dans leurs murs pour obtenir de lui une création qu'ils avaient en vain réclamée depuis deux ans.

Et en effet, à partir de mai 1420, les documents officiels aussi bien, nous le verrons tout à l'heure, que les monnaies, attestent le fonctionnement régulier d'un atelier monétaire au Puy.

Certains noms de maîtres des monnaies ou de gardes (2) nous sont parvenus. Ainsi en novembre 1420, Jean de Grabelz ou de Grabily et Michel de la Balme étaient maîtres, et un peu plus tard ce furent Jean de Poncher et Jean Routier ou Roulier; comme gardes on connaît Jehan de la Chaise et Philippon de Contes.

(1) De Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, t. II, p. 236.

(2) Chaque atelier monétaire comprenait en général : un maître particulier des monnaies, deux gardes, un contregarde, un essayeur et un graveur appelé tailleur de fers.

Le maître, nommé le plus souvent aux enchères à la chandelle, était chargé de la direction de l'atelier dont toutes les dépenses matérielles étaient à sa charge. Les gardes étaient détenteurs des coins ou fers (De Saulcy, *Recueil de documents*. Préface).

Digitized by Google

Dès la fin de 1420, des commissaires sont souvent nommés par le Régent pour percevoir les profits de l'atelier. Ainsi André de Villeneuve, qui avait la charge des monnaies de Bourges, Saint-Pourçain, Limoges, Mouzon, Guise, Villefranche et *Le Puy*, toucha dès le 27 nov. 1420 du maître Jean de Grabelz la somme de 20.000 livres et effectua son premier versement à la Chambre des Comptes du Dauphin le 12 janvier 1421 (1).

Le 10 février 1421, le Regent écrit à Simon Roques, garde de la monnaie de Saint-Pourçain, lui ordonnant de s'adjoindre à maître Reynier de Bouligny, conseiller et commissaire sur le fait et gouvernement de toutes les finances tant en Languedoil qu'en Languedoc et chargé de vérifier les monnaies de Saint-Pourçain, *du Puy,* de Villefranche, de Lyon et du Dauphiné. Il jouira pendant sa mission de tous les pouvoirs attribués aux généraux maîtres (2).

En 1422, Adenet Montvoisin, sergent au Chatelet, est envoyé *au Puy* pour y recevoir 50.000 livres tournois du maître de la monnaie, somme « qui fut remise seulement sur lettres de contrainte, faute de bilhon » (3).

En mars 1423, le roi d'Angleterre accorde des lettres de remission à Jeannette Bonfils, « bannie du royaume de France pour « avoir entretenu correspondance avec Jehan Routier qui était *au* « *Puy* en Auvergne maître des monnaies de cette ville en com- « pagnie d'un nommé Arnoullet Bataille et autres » (4).

Enfin dans un recueil d'arrêts judiciaires les notes suivantes, assez confuses, ont été relevées par M. de Saulcy : « Septembre « 1426, Jean de la Chaise, marchand et bourgeois de la ville du « Puy et garde de la monnaie lors étant audit lieu (En marge : « déclaré absous de la demande du procureur du roi le 13 sept. « 1426). Jean de Poncher, l'un de nous (général maître), Jean de « Grabelz et Michel de la Balme tenaient jadis la monnaie *du Puy*.

(1) Archives Nat. KK. 50. — De Castellane, Le Puy, atelier de Charles VII. — Aymard, *Inventaire des titres et privilèges de la ville du Puy. Annales de Soc. Académique 1850*, p. 707. — Chassaing, *Médicis*. tome I, p. 240, note.

(2) De Saulcy, *Recueil de documents monétaires*, t. II, pp. 303-304.

(3) Vallet de Viriville, *Chronique de Charles VII*, Paris, 1858.

(4) A. Longnon, *Paris pendant la domination anglaise, 1420-1436*, p. 82. — De Saulcy, *Recueil de documents*, t. III, p. 26.

Digitized by Google

« Philippon de Contes, garde de la monnaie du Puy, Pierre Gen-
« tien, l'un de nous (généraux maîtres), (En marge : ledit Grabelz
« dit que La Chaize, son compagnon, est renommé de faire de la
« fausse monnaie, et que un de ses compagnons nommé Bastières
« fut pendu, et que lui Grabelz est haineux dudit de la Chaize » (1).

Quant à la date de suppression de l'atelier du Puy, elle est exactement connue par les lettres patentes de Charles VII, datées de Tours le 4 nov. 1423, lettres patentes supprimant définitivement les ateliers de Beaucaire, Figeac, *Le Puy*, Loches, Chinon, Niort, Périgueux et Riom (2).

L'atelier monétaire royal du Puy eut donc en tout et pour tout trois ans et demi d'existence.

Mais après sa fermeture les monnaies sorties de ses coins circulèrent encore plusieurs années puisque dans un « *état des monnaies courant en 1425* », dans le royaume, celles du Puy sont encore signalées (3).

L'atelier monétaire du Puy une fois connu, autant du moins qu'il est possible de le connaître aujourd'hui, il reste à rechercher quels furent les types de monnaies qui y furent frappées pendant trois ans, et quel fut le « *différent d'atelier* » employé.

Aucun document contemporain n'est malheureusement venu jusqu'ici nous renseigner et les pièces d'archives sont muettes.

En nous basant sur les renseignements contenus dans le bail du 12 oct. 1419 par lequel le Régent afferme pour un an toutes ses monnaies à Marot de Betons, nous savons qu'à Toulouse on émettait en 1419 des gros deniers tournois dits Florettes et en 1420 des doubles tournois; à Besançon, c'était uniquement des Florettes, et à Figeac également.

Il est donc rationnel d'admettre qu'au Puy il en fut de même et que les Florettes durent constituer le type principal monnayé dans l'atelier.

D'autre part les officines tant temporaires que permanentes

(1) Sorbonne, H, 1,9, n° 174, fol. 49. — de Saulcy, *Recueil de documents*, tome III, p. 45.

(2) Mandet, *Guerres civiles en Velay. Annales de la Soc. Académique*, 1839-40, p. 172. — De Saulcy, *Recueil de documents*, tome III, p. 19.

(3) De Saulcy, *Recueils de documents monétaires*, tome III, p. 120.

Digitized by Google

ouvrant pour le Dauphin utilisèrent en règle générale comme différent d'atelier l'initiale du nom de la ville dans laquelle elles étaient situées. Ce serait donc la lettre P pour le Puy. Malheureusement cette lettre était déjà prise par l'atelier de Pont-Saint-Esprit, et le maître de la monnaie du Puy fut donc obligé de chercher un autre différent.

Le différent nouveau serait, d'après M. de Castellane, une *étoile en fin de légende*. « Il existe, dit-il, des florettes du Régent offrant « au droit et au revers une étoile à six raies en fin de légende « dont l'origine n'a pas encore été déterminée. L'identité absolue « de ces pièces avec celle de Florettes fabriquées à Lyon oblige « a chercher leur berceau dans une région voisine du Lyonnais. Or « si on passe en revue les ateliers des provinces environnantes « existant à cette époque, on s'aperçoit que leurs produits sont à « peu près tous connus à l'exception de la monnaie du Puy dont le « numéraire n'a pas encore été signalé jusqu'ici.... Je crois donc « pouvoir affirmer que l'étoile à six raies placée à la fin des « légendes sur les monnaies de Charles VII, régent puis roi; est « le différent de l'atelier du Puy de 1420 à 1423. Et il me semble « même que l'on pourrait voir dans cette étoile à six raies une « réminiscence de la dégénérescence du chrisme qui figure sur les « dernières monnaies féodales du Puy sous la forme d'une rosace « à six pointes ».

Et M. de Castellane appuie son affirmation sur des constatations très ingénieusement tirées des « *différents d'émission* » des Florettes.

On sait en effet qu'au xv[e] siècle, en plus du différent d'atelier, un différent d'émission était obligatoire, destiné à différencier les frappes successives d'une monnaie, différent d'émission méticuleusement fixé et décrit par des ordonnances spéciales. Ayant fait une étude approfondie des diverses émissions des Florettes (1), tant de Charles VI que du Dauphin, et ayant établi pour chacune d'elles, grâce aux ordonnances et aux états de fabrication retrou-

(1) De Castellane, Les gros de 20 deniers tournois dits Florettes frappés pour Charles VI d'après les documents officiels. Extr. d'*Annuaire de Soc. fr. de Numis.*, 1894. — Id. Les gros de 20 deniers tournois dits Florettes frappés pour le Dauphin au nom de Charles VI d'après les documents officiels. Extr. de l'*Annuaire de Soc. fr. de Numism.*, 1894.

Digitized by Google

vés, le titre, l'aloi et le poids, M. de Castellane a constaté que celles portant l'étoile en fin de légende ne portent jamais de différents antérieurs à la 10e émission qui est de mai 1420, qu'au contraire à partir de cette date, qui est justement celle de l'ouverture de l'atelier du Puy, on retrouve tous les différents des émissions postérieures sur les Florettes à l'étoile qui nous sont parvenues.

Il en a été ainsi dans l'importante trouvaille de Pontvillain qui a fourni de nombreuses florettes du Puy, les plus anciennes appartenant à la 11e émission d'août 1420 taillée sur le pied 180, les autres appartenant aux émissions postérieures.

Pour plus de clarté et de précision, je résume ici l'histoire des Florettes.

Les gros de vingt deniers tournois, dits Florettes, qui empruntèrent leur nom populaire aux fleurs de lys qui les décoraient à pile, furent créés par Charles VI le 10 mai 1417, et quelques jours après le roi autorisa le Dauphin à faire frapper pour lui, mais en Dauphiné seulement, des monnaies semblables. La première émission royale, du 10 mai 1417, fut à 8 deniers argent le roi, taillée à 80 pièces au marc sur le pied 40e.

Mais à partir de 1418 et de la fuite du Dauphin de Paris, le roi battant monnaie d'un côté et le dauphin de l'autre, ce dernier dans de nombreux ateliers anciens et nouveaux, les affaiblissements commencèrent et s'accentuèrent à chaque émission nouvelle. Charles VI arrêta la frappe de ses florettes au pied 160e en décembre 1420. Le Dauphin au contraire en prolongea la frappe jusqu'au mois de septembre 1422 et atteignit le pied 1441e c'est-à-dire le cuivre à peu près pur.

J'emprunte à M. de Castellane le tableau des différents des émissions du Dauphin :

1re émission (octobre 1417)	Croisettes initiales bâtonnées. O ronds.
2e émission (mars 1418) 3e émission (début avril 1418)	Croisettes initiales bâtonnées, point plein au-dessous de la croisette, O ronds.

Digitized by Google

4e émission (fin avril 1419) 5e émission (fin mai 1419) 6e émission (juin 1419) 7e émission (août 1419)	Croisettes initiales bâtonnées, point plein entre les bâtons, O ronds.
8e émission (sept. 1419) 9e émission (octobre 1419)	Croisettes initiales bâtonnées, point plein entre les bâtons, O longs.
10e émission (mai 1420)	Croisettes initiales à pied fiché et tranché, O longs.
11e émission (août 1420)	Croisettes initiales à pied fiché et tranché, O longs pointés d'un point plein.
12e émission (octobre 1420) 13e émission (décembre 1420) 14e émission (début février 1421)	Croisettes initiales à pied fiché et tranché, O longs pointés d'un point plein, Annelet sous la grande couronne à pile, Annelet sous une des petites couronnes à croix.
15e émission (fin février 1421) 16e émission (mars 1421)	Croisettes initiales à pied fiché et tranché, O ronds pointés d'un point plein, Annelet dans la grande couronne à pile, Annelet sous une des petites couronnes à croix.
17e émission (avril 1421)	Croisettes initiales à pied fiché et tranché, O longs et ouverts aux extrémités, Annelet dans la grande couronne à pile, Annelet sous une des petites couronnes à croix.
18e émission (octobre 1421)	Différents supprimés sauf O longs et ouverts.
19e émission (début février 1422) 20e émission (fin février 1422) 21e émission (juillet 1422)	Plus de différents.

On remarquera sur ce tableau que plusieurs émissions voisines

Digitized by Google

ont eu les mêmes différents; c'est que dans ces cas-là le poids des espèces variait suffisamment suivant les émissions pour qu'avec la balance les changeurs puissent facilement les distinguer.

A porter de la 18e émission, il n'existe plus de différents appréciables : l'aloi est devenu tellement bas, la frappe si négligée que les malheureuses Florettes ne sont plus que des monnaies fiduciaires de valeur à peu près nulle.

C'est à partir de la 10e émission, comme je l'ai déjà dit, qu'apparaissent, d'après M. de Castellane, les Florettes à l'étoile ou Florettes du Puy.

Toutes ces déductions ingénieuses, qui rendent évidemment tout à fait plausibles les conclusions de l'auteur, ont été favorablement accueillies dans le monde numismatique, et les Florettes à l'étoile sont aujourd'hui classées au Puy dans toutes les collections.

A mon avis quelques réserves restent à formuler malgré tout.

Et d'abord tant qu'un document officiel de l'époque ne sera pas découvert, nous fixant exactement sur le différent du Puy, un doute subsistera.

Ensuite un fait est certain, c'est que le différent à l'étoile a été employé plus tard et ailleurs sur d'autres espèces n'ayant rien à voir avec l'atelier vellave. Ainsi on connaît des blancs dentillés de Charles VII dont le type initial ne fut créé qu'en 1431, longtemps par conséquent après la fermeture de l'atelier qui nous occupe, qui portent en fin de légende une étoile semblable. Or si vraiment l'atelier du Puy a différencié son numéraire par une étoile, il est assez surprenant que dix ans plus tard un autre atelier s'en soit emparé.

Enfin il paraîtrait logique que des Florettes à l'étoile se retrouvent de temps en temps au Puy même ou aux environs. Or notre littérature régionale ne permet pas de l'affirmer : elle est très pauvre sous ce rapport et je n'ai noté que deux découvertes de trésors pouvant contenir des florettes : 1° En 1900, au coin de la chapelle ruinée de Rochebaron, trouvaille d'un certain nombre de monnaies de Charles VII (1) ; 2° En 1896, à Chosson près Le Puy, dans la vigne de M. Bergerot, découverte de 383 monnaies de

(1) Velay-Revue, 2e année, 1901, p. 688.

Digitized by Google

Charles VI renfermées dans un sac en cuir (1). Ces deux lots de monnaies, dispersés sans profit pour personne, comme il arrive presque toujours malheureusement, sont aujourd'hui perdus, et la courte description qui en a été faite au moment de leur invention ne peut nous servir à rien.

Pour être aussi complet que possible au sujet de l'atelier du Puy et de son monnayage, deux problèmes secondaires resteraient à résoudre : 1° Le Puy ne frappa-t-il que des Florettes, ou au contraire d'autres types de monnaies s'y ajoutèrent-ils, comme des doubles tournois à Toulouse par exemple ?; 2° Charles VII ayant été proclamé roi de France le 30 octobre 1422 et l'atelier du Puy ayant travaillé, nous l'avons vu, jusqu'au 4 novembre 1423 au moins, des espèces au nom de Charles VII, roi, y furent-elles frappées ?

Ces deux questions attendent encore une réponse.

J'ai réuni sur la planche ci-jointe un certain nombre de Florettes du Puy provenant les unes du Cabinet des Médailles et que M. A. Dieudonné a bien voulu m'autoriser à faire mouler, les autres de ma collection propre.

A la simple inspection de ces exemplaires, on voit combien ce monnayage de guerre civile est déjà altéré et négligé : la frappe en est extrêmement défectueuse avec les bords rognés et irréguliers, et les légendes en partie illisibles ; l'aloi en est très bas et la quantité d'argent y contenue bien réduite.

La fameuse étoile de la fin des légendes, toujours minuscule, est devenue fatalement souvent invisible quand la reproduction a passé par la phototypie ; elle se voit cependant plus où moins distinctement sur les n°s 1, 2, 5, 8 et 9.

Il en est de même des différents d'émission : pour certaines émissions un ou plusieurs manquent, malgré la précision des ordonnances, preuve nouvelle de la négligence des graveurs.

Malgré ces imperfections, on peut attribuer à la 12e émission le n° 1 à cause de ses croisettes initiales à pied fiché et tranché, ses o longs et son annelet dans le cercle de la grande couronne ; à la 18e les n°s 2, 3 et 4 à cause de la croix initiale pattée et des () longs et ouverts. Pour les autres aucune indication précise ne peut être sérieusement notée.

(1) Lascombe, *Procès-verbaux de Soc. agr. et scient.*, juillet 1896.

Digitized by Google

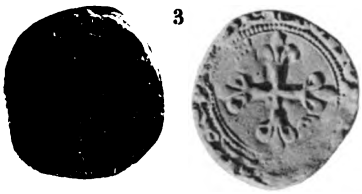

LES FLORETTES DU PUY

Digitized by Google

Digitized by Google

DESCRIPTION

DES MONNAIES DE LA PLANCHE I.

1. — + KAROLVS FRANCORV • REX *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne à feuilles d'aches.

℟. + SIT NOMEN DNI BENEDICTV. Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(12e émission ? Croisette initiale à pied fiché et tranché, O longs, annelet dans le cercle de la grande couronne à pile).

2. — + ...ROLVS : FRA...RV : REX *. Trois fleurs de lys surmontée d'une couronne fleurdelysée.

℟. + SIT N.....BENEDIC... Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(18e émission? Croix initiale pattée, () longs et ouverts).

3. — + K.....REX *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. .. SITN..... Croix fleurdelysée cantonnée au 1 et 4 d'une couronne.

Billon.

(18e émission ?) Croisette initiale pattée.

4. — + KAROLVS : FRANCORV : REX *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. ....EN • DNI : BENEDICTV.. Croix fleurdelysée cantonnée au 1 et 4 d'une couronne.

Billon.

(18e émission ? Croisette initiale pattée, () longs et ouverts).

Digitized by Google

5. — + KAR..LVS.....NCORV· REX *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. + ...OME : DNI : BENEDIC.... Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(Croisette initiale bâtonnée, o ronds, annelet dans la grande couronne à pile, et sous une des petites couronnes à croix).

6. — + KAR....S : FRANCO.....X *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. + SIT....ME : DNI BE.....TV *. Trois fleur de lys cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(Croisette initiale bâtonnée, O ronds, annelet dans la grande couronne à pile, et sous une des petites couronnes à croix).

7. — + K.....LVS : FRANC•R.....X *. Trois fleur de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. + SIT NOME : DNI : BE.....ICTV *. Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(Croix initiale bâtonnée, O ronds, annelet sous une des petites couronnes à croix.

8. — + KAROLVS..... CORV : REX *. Trois fleurs de lys surmon tées d'une couronne fleurdelysée.

℟. .....OME : DNI : BENED.... Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(Croix initiale bâtonnée, O ronds, annelet dans la grande couronne à pile).

9. — + KAROLVS.....CORV : REX *. Trois fleurs de lys surmontées d'une couronne fleurdelysée.

℟. .....T : NOMEN : DNI : BENEDICT..... Croix fleurdelysée cantonnée au 2 et 3 d'une couronne.

Billon.

(Croix bâtonnée, O ronds).

Dr Paul Olivier.

Digitized by Google

Digitized by Google

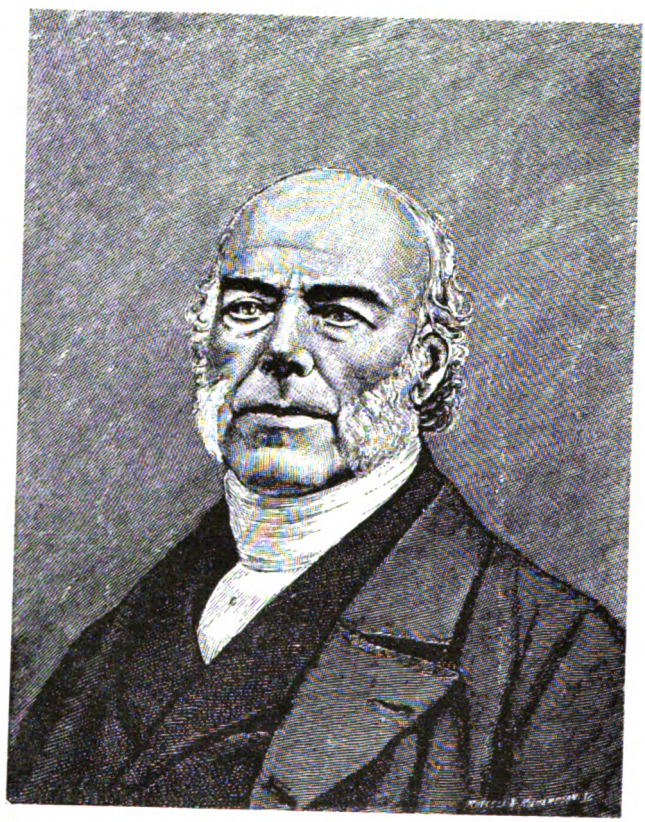

JOACHIM BARRANDE

Digitized by Google

JOACHIM BARRANDE

(1799-1882)

Les hasards de recherches bibliographiques nous ont permis de découvrir récemment une brochure anglaise écrite il y a une quarantaine d'années par le géologue Jules Marcou sur un « Sauguin » bien oublié aujourd'hui de sa patrie d'origine dont il demeure cependant l'une des gloires scientifiques les plus pures : Joachim Barrande.

L'œuvre de Barrande ne paraît avoir été signalée en Haute-Loire que par l'abbé Fabre qui, dans ses *Notes historiques sur Saugues*, publiées en 1900, se bornait presque exclusivement à reproduire la notice écrite par M. de Lapparent dans le *Livre du Centenaire de l'Ecole Polytechnique*.

Quelques années plus tard, un bref rapport, inspiré au surplus du travail de l'abbé Fabre, fut présenté le 14 Avril 1904 à la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire par M. Pellissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux ; cet auteur émettait l'idée, alors unanimement approuvée, d'un projet de monument au célèbre géologue. Une commission fut même nommée dont le seul survivant est M. Ulysse Rouchon qui, à cette occasion, donna quelques notes historiques intéressantes concernant la maison natale de Barrande (1).

Puis... le silence se fit.

L'occasion nous a paru bonne de faire sortir de la pénombre où elle demeure cachée une figure remarquable et singulièrement attachante.

(1) Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Tome XIII (1904-1905). Procès-Verbaux, p. 285-290. Le rapport de M. Pelissier est reproduit au même volume Mémoires, p. 191-196.

Digitized by Google

Le portrait, orné du fac-simile d'une signature nette et précise, tiré de la brochure anglaise de Marcou et reproduit au frontispice de notre étude, révèle à lui seul ce qu'était Joachim Barrande.

Le géologue y est représenté porteur de la haute cravate de la première moitié du XIX^e^ siècle. Le large front, le regard à la fois pénétrant et doux, les lèvres rasées et cependant point moqueuses, les favoris blancs soigneusement entretenus encadrant un visage d'une force toute particulière caractérisent la physionomie expressive d'un homme sérieux, pondéré, réfléchi, d'une volonté ferme, d'une franchise à toute épreuve et d'un commerce sûr.

Tel Barrande ressort d'ailleurs à la lecture des pages que lui consacre Marcou, Jurassien d'origine. Jules Marcou était l'un des amis préférés du célèbre Sauguin. Bien qu'éloigné de France en suite de son mariage avec une américaine, professeur de géologie à l'université de Cambridge, Marcou conserva toujours avec Barrande des relations suivies et put ainsi révéler sur la vie intime de ce dernier, des détails inédits qu'il est intéressant de rappeler.

Né à Saugues le 11 août 1799, Joachim Barrande avait exactement vingt ans quand il entra à l'Ecole polytechnique en 1819; il en sort deux ans après avec le n° 1 et il est nommé Ingénieur des Ponts et Chaussées à Decize (Nièvre).

Là, il attire sur lui l'attention du monde savant en construisant dans des conditions particulièrement difficiles un aqueduc sur la Loire. Sa notoriété lui vaut l'honneur d'une présentation spéciale au duc d'Angoulême passant à Decize au cours de ses voyages à travers la France. Et le Prince fut si vivement impressionné par le caractère, les manières et la grande science du jeune ingénieur que lorsque, plus tard, un précepteur dut être choisi pour le comte de Chambord, il recommanda Barrande à Charles X si chaleureusement que le Souverain n'hésita point à confier cette charge au laborieux Sauguin.

Barrande n'avait pas sollicité cette fonction ardemment désirée par de nombreux savants, il l'accepta avec toutes les graves responsabilités qu'il prévoyait pour l'avenir, sans songer toutefois à l'influence que cette acceptation devait exercer sur sa vie entière de travailleur et de Français.

Digitized by Google

Bien vite il s'attache à son royal élève, ordinairement accompagné de sa sœur aînée, Marie-Thérèse de France, Duchesse de Parme. Afin de rendre plus attrayantes ses leçons, il organise aux Tuileries, avec le consentement du roi, un laboratoire de physique et chimie.

Puis, brusquement éclate la révolution de 1830. La foule brutale envahit le laboratoire créé avec amour : les fourneaux, les cornues, les machines électriques sont brisés, tandis que Charles X quitte brusquement, avec sa famille, la France qu'il ne reverra plus.

Barrande ne peut se décider à abandonner dans l'épreuve l'élève soumis et confiant auprès duquel il a passé quelques mois d'un calme bonheur dont il se souviendra toujours. Sans hésitation, il suit la famille royale en Angleterre, puis en Ecosse, au château des Holyrood, enfin en 1832, en Bohême où il s'installera aux côtés du comte de Chambord, dans l'ancien palais de Prague : le château de Hradschim.

C'est là qu'il séjournera durant la plus grande partie de son existence et qu'il édifiera les travaux géologiques qui l'ont rendu célèbre.

Ses premières recherches furent inspirées par une circonstance toute fortuite. Lors de la construction entreprise en 1833 d'un chemin de fer à traction de chevaux entre Prague et les bassins houillers de Radnitz et de Pilsen, Barrande se chargea de la détermination du tracé. Une tranchée, en mettant à découvert un riche gisement de fossiles, éveilla sa curiosité scientifique ; il fit faire des fouilles d'une façon systématique et commença à déchiffrer le volume géologique ouvert devant lui.

Quelques points lui demeuraient cependant obscurs quand en 1840, il eut connaissance des premiers travaux de Murchison sur la succession et la description des roches constituant le sol du pays des Silures, ancienne population celtique de Shrosphire.

Parmi les fossiles publiés dans le livre de Murchison, Barrande retrouva les nombreuses formes qu'il avait soigneusement collectionnées et complétant ainsi ses recherches personnelles, il commença à établir et ordonner la classification qu'il a désignée sous le titre de *Système Silurien du Centre de la Bohême...*

Digitized by Google

Ce système est fondé sur l'évolution de la faune silurienne correspondant aux trois couches caractérisant le bassin géologique de la Bohême, couches en forme de fond de bateau, mutuellement séparées par une nappe de roches éruptives avec un couronnement de schistes culminants. Barrande distingua ainsi : une faune primordiale, une faune seconde et une faune troisième, se retrouvant toutes trois d'ailleurs, non seulement en Bohême, mais dans toute l'étendue du silurien, en Angleterre, en France, en Russie, comme aussi dans le nord de l'Amérique.

L'exposé du système silurien comprendra vingt-deux volumes compacts dont le premier, paru en 1852, constitua tout de suite un événement dans le monde scientifique, en raison des théories nouvelles mais essentiellement rationnelles qu'il contenait sur la stratigraphie. L'apparition de l'ouvrage de Barrande, dit M. de Lapparent, fit sensation parmi les hommes compétents. On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer, de la masse des matériaux accumulés, de la sagacité déployée par l'auteur, du soin qui avait présidé aux descriptions, de l'immense érudition qui s'y laissait voir, enfin de la fidélité et de la parfaite exécution des dessins. De ce jour la réputation du savant devint universelle.

Cette réputation était d'ailleurs méritée car jamais peut-être autant de soins et de scrupuleuse conscience n'avaient été apportés à l'élaboration ou à la présentation publique d'un système scientifique nouveau.

Afin d'accoître ses connaissances, Barrande ne s'était épargné aucune peine. Aucun effort ne lui semblait trop dur, aucun labeur inutile pour la réussite de l'œuvre qu'il avait entreprise.

Durant son séjour en Angleterre et en Ecosse avec la famille royale de France, il avait perfectionné sa science de la langue anglaise qu'il parlait avec facilité. De même, depuis son arrivée en Bohême, il était parvenu à connaître très bien l'allemand, le parlait aisément et écrivit plusieurs de ses mémoires dans cette langue.

Enfin, pour diriger avec plus de précision les recherches de fossiles que les ouvriers entreprenaient dans les carrières des environs de Prague et pour éviter d'être trompé, il apprit aussi le tchèque.

Digitized by Google

Car, dès que l'instruction de ses élèves royaux lui laissa plus de loisirs, Barrande s'occupa lui-même matériellement des fouilles, dont il assurait ainsi la promptitude et l'utilité.

A ce sujet, Jules Marcou rapporte deux anecdotes curieuses qu'il devait vraisemblement tenir de Barrande lui-même.

Dix ou douze ouvriers intelligents étaient employés depuis un an à la recherche des fossiles. Barrande leur montra les assises des rochers, les espèces de fossiles qu'il souhaitait spécialement obtenir et promit une forte récompense pour les fossiles provenant de certaines places où ils étaient assez rares. Il arriva que plusieurs de ces hommes essayèrent de le tromper, apportant un certain nombre de fossiles provenant, disaient-ils, du lieu pour lequel la plus forte prime avait été offerte. Barrande tranquillement plaça les fossiles devant lui et tandis qu'il parlait, les arrangea en groupes. Puis il dit très poliment « Vous essayez de me tromper » et montrant un groupe, « ces fossiles, ajouta-t-il, viennent d'une telle place et non d'où vous prétendez qu'ils viennent ». Les ouvriers se regardèrent l'un l'autre avec étonnement. Ils avaient eu soin de s'assurer ensemble, par un espion, que Barrande était chez lui ; ils surent que personne ne les avait vus prendre les fossiles. Certainement le géologue était un sorcier, un astrologue ayant pactisé avec le diable « an astrologer who had a pact with the Devil ! » — Ils furent si surpris dans leur tentative déçue qu'ils avouèrent tout. Barrande les traita avec une grande bonté, comme il faisait toujours avec ses inférieurs et leur paya la forte prime pour les fossiles, bien que ceux-ci n'aient aucune valeur. Toutefois il leur dit : « que ceci soit une leçon pour vous ; une autre fois, je vous renverrai de parmi mes ouvriers ».

L'un des ouvriers dont Barrande se servait ordinairement parvint cependant à le tromper et se plaisait d'ailleurs à raconter l'histoire de son succès. Un jour, cet ouvrier se plaignit au géologue de sa grande misère « Quelle en est la cause ? demanda Barrande ; — Hélas ! ma femme est dangereusement malade. — Prenez donc cet argent et allez chercher le médecin et le pharmacien... Quelques jours plus tard l'ouvrier revient tout en larmes : sa femme était morte, déclara-t-il. Barrande aussitôt lui donna une autre somme d'argent lui permettant de faire face aux frais

Digitized by Google

d'enterrement. Quelque temps s'écoula, l'ouvrier ne reparaissait plus. Mais un jour il se présenta de nouveau devant Barrande, regardant anxieusement et ayant évidemment une demande à formuler. « Eh bien qu'y a-t-il maintenant, interroge le géologue. — Oh ! je ne peux vivre seul plus longtemps : je désire me remarier. — Avez-vous un projet convenable ? — Oui — Bien, prenez cet argent qui vous aidera à célébrer votre nouveau mariage. — Le rusé paysan partit ravi. A quelque temps de là, Barrande s'étant rendu dans le village où vivait le paysan si éprouvé, dit au syndic « Un tel a eu beaucoup de malheur, pauvre garçon ! il a perdu sa femme. — Pas du tout, sa femme est vivante. — Je sais, dit Barrande, mais c'est sa seconde femme. — Je vous assure que vous vous trompez, car sa première femme avec laquelle il vit n'a jamais été malade. Barrande rit de bon cœur, mais ne dit rien et se contenta de ne plus employer l'ouvrier si avide d'argent.

Il convenait de reproduire ces anecdotes qui manifestent la bienveillance et la simplicité du géologue sauguin dont on ne signale ordinairement que la dignité froide, telle, dit l'abbé Fabre, que nul n'eût osé franchir à son égard les marques du respect.

Et cependant, « avec la parfaite courtoisie d'un gentilhomme de l'ancien régime, Barrande accueillait toujours simplement et sans morgue hautaine les visiteurs qui se présentaient nombreux dans son appartement de Paris où il recevait souvent, d'abord rue de Mézières, et plus tard, 22, rue de l'Odéon, mais surtout dans la maison qu'il avait acquise à Prague où furent reçus tous les géologues et paléontologistes qui avaient quelque réputation dans l'ancien et le nouveau monde. Cette maison sise Kleinseite, n° 419 Chotekgasse, devenue célèbre puisque, pendant quarante-cinq ans et davantage, Barrande y plaça les plus nombreuses et les plus riches collections de fossiles du monde était en réalité fort modeste. Et M. de Lapparent rapporte que par suite de l'accroissement de richesses minéralogiques, l'appartement du géologue était devenu si encombré de tiroirs qu'après avoir parcouru, toutes les pièces, sans distinguer autre chose que des meubles à collections, les visiteurs, que Barrande accueillait avec tant d'obligeance, se demandaient où pouvait bien être le lit, dissi-

Digitized by Google

mulé pendant le jour par un chassis qui servait de support à des brochures.

Barrande vivait en effet avec une grande simplicité, réservant toutes ses ressources à la publication des résultats de ses recherches. Conscient de l'importance de son œuvre, il ne ménagea rien afin que l'exécution en fût parfaite. Il employa les meilleurs dessinateurs, « spécialement Humbert qui avait été longtemps sous la direction du célèbre paléontologiste Deshayes. Humbert passa près de vingt-cinq ans auprès de Barrande et mourut à ce travail. Le géologue établit même à Prague une imprimerie française ; le travail en était si correct, déclare Marcou, que l'on ne pouvait en trouver de meilleur à Paris.

Enfin Barrande voulut éditer lui-même son œuvre. Ayant placé les deux premiers volumes chez des libraires, leurs tracasseries, leurs absurdes exactions et commissions le décidèrent à se passer d'eux et depuis, il se fit le propre vendeur de ses ouvrages.

Il est aisé de se rendre compte des sommes élevées qu'il dût ainsi payer, si l'on retient que, dans les vingt-deux volumes du Système silurien qui se succédèrent régulièrement de 1852 à 1881, étaient décrites cinq mille espèces différentes figurées sur trois cent soixante planches in-quarto.

Et cependant, bien que l'édition ne fut que de deux cent cinquante exemplaires, le célèbre géologue se plaisait à faire preuve de libéralité et offrait volontiers ses volumes magnifiques et coûteux soit à des institutions publiques, soit à des amis.

C'est ainsi que se souvenant de son pays natal, il adressa régulièrement à la Bibliothèque municipale du Puy les différents tomes de son ouvrage : c'est ainsi qu'il donna les quatre volumes intitulés « Acephales » à Jules Marcou, suivant lequel chaque volume, tous frais compris, représente une dépense de vingt mille francs.

Barrande, dont le patrimoine était modeste n'aurait certainement pu faire face à de telles dépenses sans l'aide généreuse et très large du comte de Chambord, reconnaissant d'un incomparable dévouement dont il connaissait depuis longtemps l'étendue et la grandeur.

Digitized by Google

Le Prince, ayant compris d'ailleurs l'immense portée de l'œuvre de son ancien précepteur, s'y était bien vite intéressé moralement et matériellement. Il savait au surplus le faire avec cette délicatesse que donne une éducation raffinée ; ainsi, toutes les fois qu'il visitait Barrande dans son appartement-musée de Prague, il avait coutume, en laissant derrière lui une somme parfois très élevée, de déclarer que c'était sa souscription pour le *Système silurien de Bohême.*

Le géologue de son côté, ne se montrait pas ingrat et se plaisait à exprimer hautement tout ce qu'il devait à son ancien élève.

Dans son rapport de 1904, M. Pellissier, rapporte une lettre non datée, accompagnant vraisemblablement l'envoi de l'un des premiers volumes du *Système silurien* et dans laquelle Barrande manifestait au comte de Chambord « le sentiment de ma vive reconnaissance pour les dons spontanés par lesquels votre Royale munificence a efficacement allégé les lourdes charges que la publication de cet ouvrage m'impose ».

De même, Jules Marcou indique que dans la dédicace du dernier volume adressé au Prince (8 décembre 1881) Barrande s'exprime notamment ainsi : « le nombre extraordinaire de ces illustrations montre clairement l'étendue et l'efficacité de votre Royale munificence, en dehors de laquelle tous mes efforts et mes sacrifices personnels auraient été insuffisants pour accomplir mon travail. »

De fait, Barrande conserva toujours une affection respectueuse pour le comte de Chambord qui, de son côté, témoignait à son ancien précepteur une confiance sans limites.

Dès les premiers mois de son préceptorat, le géologue avait apprécié hautement les qualités de son jeune élève, ainsi qu'il le manifeste dans la lettre suivante adressée à l'un de ses amis de la Haute-Loire, en réponse vraisemblablement à une lettre de félicitations venue de Saugues.

Aux Tuileries, le 6 Avril 1827.

Monsieur,

Lorsque j'ai reçu un si honorable témoignage de la bienveillance de

Digitized by Google

mes compatriotes, j'ai facilement reconnu la source de ces bons sentiments. J'ai aussitôt prié ma mère de vous en témoigner ma reconnaissance. Je veux aussi vous l'exprimer moi-même une seconde fois.

J'ai une autre obligation à acquitter puisque vous avez eu la bonté de donner encore en particulier des marques de votre intérêt. J'ai tardé si longtemps à vous répondre ; mais vous jugerez mieux que personne quel peut-être l'emploi de notre temps, surtout depuis le départ de l'évêque de Strasbourg (1). Je puis dire à la lettre, qu'il ne me reste pas un instant de libre ; nous passons auprès du prince la plus grande partie de la journée ; une autre part est indispensable pour nos études et ce qui reste suffit à peine à nos devoirs de bienseance qui ne sont pas ici la moindre occupation.

Les bonnes qualités que nous voyons tous les jours se développer dans notre élève sont bien propres à donner des encouragements ; il a une facilité étonnante ; il est bien rare de voir un enfant de six ans et demi qui sache l'histoire et la géographie à ce point : il sait le nom de tous les départements, des villes principales de chaque département, la chronologie de tous nos rois et les faits principaux de chaque règne ; il voyage sur une carte d'Europe sans se tromper de route, d'un point à un autre à volonté. Il commence aussi à parler allemand ; vous avez pu voir son écriture, j'ai envoyé à ma mère une lettre qu'il m'avait écrite ; il commencera le latin dans un an ou dix-mois.

Les idées de justice et d'honneur lui sont naturelles, il donne sa parole et la tient comme un vrai chevalier.

Il a lesgoûts très militaires, la plupart de ses amusements sont des exercices.

Vous serez étonnés du sang froid avec lequel il reçoit toutes les personnes qui viennent lui faire leur cour.

Nous aurons dans quelques années un jeune prince digne d'être montré à nos amis et à nos ennemis.

Agréez, Monsieur, les sentiments de la considération la plus distinguée, avec lesquels j'ai l'honneur d'être

votre dévoué serviteur,
J. Barrande

Je vous prie d'être mon interprète auprès de toute votre famille.

M. le chanoine Mercier qui nous a très obligeamment communiqué cette lettre inédite et qui voudra bien trouver ici l'ex-

(1) Tarin, évêque de Strasbourg, avait été chargé de la première éducation religieuse et littéraire du comte de Chambord.

Digitized by Google

pression de notre respectueuse reconnaissance, y ajoute sous forme de note l'anecdote suivante, reproduite de Nettement (Vie de Marie Thérèse de France) : La duchesse d'Angoulème, après avoir assisté à une leçon de son neveu le comte de Chambord, disait un jour à M. de Barande, cet homme d'un savoir profond et d'une intelligence grave qui commença d'une manière si remarquable une éducation si bien continuée depuis « Pourquoi la France entière n'est-elle pas là.. ? »

De tels mots ne font-ils pas honneur certainement en même temps à l'élève et beaucoup au précepteur.

Plus tard, dans la petite cour de Frohsdorf où les réalités politiques n'atteignaient guère des gens qui, selon l'expression désabusée d'un royaliste paraissait avoir constamment rêvé et regretter d'être interrompus dans leur sommeil (1), la longue intimité de Barrande lui permettait, mieux qu'à tout autre, de révéler au Prince exilé ce qu'était réellement la France où le géologue était fréquemment appelé par son travail et ses fonctions d'administrateur.

Car Barrande ne se bornait point à l'œuvre pourtant gigantesque de l'édification du Système silurien, sans autre aide d'ailleurs qu'un secretaire, à qui il dictait parfois quelques-unes de ses découvertes; il avait assumé, en outre, sur la demande pressante du comte de Chambord, la gestion des biens des derniers Bourbons de France. A ce titre, il administrait une fortune considérable à l'époque de près de six millions de francs, correspondant à des propriétés foncières situées notamment en Autriche et en France. Jules Marcou indique que les voyages effectués par Barrande pour remplir ses fonctions, à Gentz, Frohsdorf, Munich, Venise, Modène, Parme, Paris et Chambord peuvent être comptés par centaines « et les grandes capacités de cet homme se manifestent pleinement par la nature absorbante de deux occupations totalement différentes, et aussi par l'élégance sereine et tranquille de son maintien sous le si grand poids du travail qui repose sur ses épaules ».

Ce qu'il convient surtout de mettre en lumière, c'est le dé-

(1) M. de Sugny, cité par le duc de Doudeauville : *Une politique française au* XIX^e^ *siècle.*

Digitized by Google

vouement absolu, le désintéressement personnel, devenus bien rares en notre époque utilitaire, avec lesquels Barrande s'acquitta de ses fonctions administratives : rien, à la vérité ne l'y avait préparé, mais sa grande intelligence lui permit de s'y adapter aisément.

Ainsi en mourant, le 24 août 1883, le comte de Chambord désigna son ancien précepteur comme son exécuteur testamentaire.

Barrande avait alors quatre-vingt-quatre ans ; jusque là il avait conservé toute son énergie morale et physique ; mais la disparition du Prince vénéré, dont il était resté le plus ancien familier, l'atteignit profondément, lui laissant une tristesse inconsolable.

Et le froid qu'il contracta en accomplissant la dernière mission testamentaire qui lui avait été confiée, dégénéra rapidement en pneumonie paralysante à laquelle il succomba le 5 octobre 1883, dans ce château de Frohsdorf où six semaines auparavant s'était éteint celui qu'il considérait comme son roi, qui le désignait lui-même comme son ami et auquel il parut n'avoir pas la force de survivre.

Héritière des collections de fossiles et de la bibliothèque de Barrande, la ville de Prague a construit pour les abriter dignement un musée qui porte le nom du savant géologue français, dont l'œuvre scientifique rapidement terminée après sa mort sous la direction du Musée de Bohème, conserve encore aujourd'hui, malgré le temps déjà écoulé, toute sa grande importance et son incomparable valeur.

Avant de tourner le dernier feuillet de cette modeste étude dans laquelle, appréciateur incompétent de l'œuvre scientifique de Joachim Barrande, nous avons voulu principalement rappeler la vie toute de travail et de droiture de cet enfant de la Haute-Loire qui, selon l'expression de M. Pelissier, demeure « un exemple de féconde énergie morale... », qu'il nous soit permis, en notre époque où certaines gloires éphémères sont parfois l'objet d'hommages excessifs, de renouveler un regret déjà souvent exprimé. Rien en effet, ni au Puy, ni dans la petite ville de Saugues qui fut le berceau de Barrande, ne perpétue le souvenir d'un

Digitized by Google

savant, qui fait honneur non seulement à sa petite patrie, mais à la France entière ; d'un travailleur conciencieux dont le labeur fut immense ; d'un homme dont l'inébranlable attachement a de sincéres convictions religieuses, politiques ou scientifiques n'altéra jamais une bienveillance toujours égale. une bonté sans limites, une tolérance qui, vertu caractéristique des esprits élevés, rend surtout la vie plus digne d'être vécue.

LÉON GERMAIN,
Ancien Président de la Société académique.

Digitized by Google

UNE ANCIENNE FAMILLE DU PUY

LES BERGONHON

(*Suite*)

De son mariage avec Magdelaine Genestet il eut au moins treize enfants :

1° Marie Françoise, née le 2 nov. 1633 bapt. le 4 ;

2° Armand, né le 3 nov. 1666 qui continuera la lignée ;

3° Isabeau, née et baptisée le 2 avril 1669, qui fut la Révérende Mère Bergonhon morte en odeur de sainteté ;

4° Françoise Magdelaine, née le 24 avril 1670, bapt. le 29 ;

5° Thérèse Magdelaine, née et bapt. le 10 avril 1671 ;

6° Anthoinette, née le 8, bapt. le 19 mars 1672 ;

7° François, né et bapt. le 14 sept. 1673 ;

8° Benoit, né le 22 janvier, bapt. le 23, 1674 ou 75 ;

9° Gabriel, né et baptisé le 7 mai 1676 ;

Gabriel fut chanoine et sescal de N.-D. du Puy et, en cette qualité, remit au Chapitre N.-D., une somme de mille livres moitié de celle de deux mille dont la créance sur ledit Chapitre lui avait été cédée par M. Exbrayat de Montgaillard s[r] de Rosières (acte du

Digitized by Google

17 août 1731) héritier et successeur de Pierre Exbrayat Sgr de Rochain son oncle prêtre et chanoine dont la créance remontait au 5 décembre 1721 ; « nous ne « cédons, dit-il, cette somme capitale de mille livres « qu'à la condition que les rentes et intérêts soient « employés par M. le sacristain de lad. église pour « acheter de petits cierges que l'on fasse brûler devant « la Sainte Image de la très Sainte Vierge, en con- « currence du revenu, conformément à l'intention de « Damoiselle Isabeau Bergonhon, notre sœur dont « nous sommes les héritiers » (1).

Gabriel eut un procès comme ayant droit de feu Pierre Rome chanoine de l'église cathédrale du Puy avec Jacques du Saunier baron de Rochegude, auquel il réclamait des arrérages de rente.

Gagné à Riom ce procès fut, sur appel du baron de Rochegude, porté devant le parlement de Paris. L'affaire traîna si singulièrement — ou si naturellement — en longueur qu'en 1758 le neveu de Mre Gabriel Bergonhon fut obligé de la reprendre et de demander au Sénéchal d'Auvergne les autorisations nécessaires. On ignore d'ailleurs l'issue du procès.

10° Marie, née le 2 mai, bapt. le 3 mai 1677 ;

11° Anne Marie, née le 7 mai, bapt. le 8 mai 1678 ;

12° Gabriel né, le 1er et bapt. le 20 oct. 1680 ;

13° Magdelaine, née le 5, bapt. le 6 mars 1682 ;

D'après des renseignements qui paraissent indiscutables, Jean Ignace Bergonhon, chanoine de St-Agrève, de St-Vosy puis sescal du Chapitre N.-D. du Puy, était aussi l'un des enfants de Gabriel. Il figure comme tel au contrat de mariage d'Armand Bergonhon « son frère. (1) »

La date de sa naissance n'a pu être retrouvée. Elle ne peut guère prendre place que dans l'une des années 1664-1665-1667-où 68 puisqu'il était déjà chanoine en 1693 et que d'ailleurs chacune des années 1669 à 1676, fut marquée par la naissance d'un des enfants de sa génération.

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

On le trouve mentionné dans un mémoire juridique non signé concluant au rejet de la demande de Jean Ignace Bergonhon qui, en qualité de chanoine de St-Agrève, réclamait au Séminaire une partie des redevances affectées à l'entretien de deux vicairies fondées jadis par Pierre Jouscerandot et Robert Alazart (1).

VI

ARMAND BERGONHON.

Noble Armand Bergonhon Sgr de Rachat et autres lieux, avocat en parlement, né le 3 nov. 1666, épousa le 10 janvier 1693 à St-Pierre-Latour, après contrat du 31 décembre 1692, Catherine Bertrand, fille de Vidal Bertrand, marchand bourgeois du Puy et d'Ysabeau Lamyc.

Le fiancé procède de l'authorité de ses père et mère, du conseil de damoiselle Françoise Bergonhon sa tante et de Jean Ignace Bergonhon, prêtre et chanoine de N.-D. du Puy, son frère.

La fiancée est accompagnée de ses père et mère, des Srs Vidal et Jacques Bertrand ses frères et de damoiselle Anne Triolenc son aïeule.

Gabriel donne à son fils la moitié de ses biens, sous réserve de l'usufruit sa vie durant, les charges du mariage dument supportées et, au cas où les futurs époux ne pourraient vivre et compatir en la maison et compagnie dudict père, il abandonnerait jouissance et usufruit d'une de ses maisons de la Plastrière, meublée suivant la qualité des époux, ses deux jardins et la maison dans l'un deux, proche le couvent des RR. PP. Carmes plus l'usufruit de diverses rentes et directes au lieu de Rachat et autres villages, plus les intérêts d'une somme de 4.000 livres redues par le Diocèse du pays de Velay et autres lieux, plus encore les intérêts de l'entière dot de la Demoiselle Bertrand.

Ladite demoiselle Françoise Bergonhon tante du futur lui donne mille livres, après son décès.

Ladite Damoiselle Genestet donne à son fils mille livres après son décès.

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

Vidal Bertrand donne en dot à sa fille Catherine dix mille livres que touche son futur beau-père.

Le futur donne à sa fiancée, pour augmentation de dot et gain de survie, la somme de trois mille livres et garantit la dot sur ses biens ;

Le contrat est passé en présence de :

François de Colomb, escuyer seigneur et baron de la Tour-Daniel, président en la séneschaussée et siège présidial du Puy ; — Jacques Hugues de Pradier d'Agrain, escuyer S^r^ et baron de Mons et autres places, conseiller du Roy et son lieutenant général audit siège ; — Messire Geoffroy Antoine de Brunel seigneur d'Allentin et autres places doyen desdits Sieurs Conseillers ; — de M. François Armand de Colomb de La Tour, escuyer, S^r^ dudit lieux premier de la présente ville ; — de M. Gabriel de Colomb de Ferraignes, écuyer S^r^ dudit lieu Talodes et domaines, gentilhomme ordinaire du Roy ; — des S^rs^ Ignace et Gabriel Genestet, Malzieu Paul, Ignace Pascal, Claude Lamyc, J. Pierre Sahuc, marchands bourgeois de la présente ville du Puy soubsignés avec les parties et le notaire Maréchal (1).

En 1701, sous la date du 6 octobre, Armand Bergonhon reçut commission de l'abbé de la vénérable abbaye royale de la Chaise-Dieu « d'informer, ordonner les monitoires, s'il y échet etc., etc., « faire toutes fonctions de juge, tant pour le criminel que pour le « civil en la justice du Bouchet-St-Nicolas, à l'exclusion du juge « dudict lieu, jusqu'à sentence définive à l'occasion du meur- « tre de M^re^ Pierre Chastel, bourgeois de la Chaise-Dieu » (1).

Cette commission spéciale était donnée par ce motif que le juge ordinaire était parent d'une personne soupçonnée d'être l'auteur du meurtre objet des informations.

Armand Bergonhon fut conseil des Etats du Velay.

Il mourut en 1734.

Rechatin dit à son sujet dans son journal : « Armand Bergonhon (avocat célèbre) mourut le 21 novembre 1734 en tour de quatre à cinq heures du soir et fut enterré le 22 à S^t^-Pierre-le Monastier » (2).

(1) Archives des Bergonhon.
(2) Rechatin, *Journal d'un bourgeois du Puy*.

Digitized by Google

De son mariage avec Catherine Bertrand, Armand Bergonhon avait eu au moins onze enfants dont quatre fils et sept filles :

1° Marie-Anne-Magdelaine, née le 4, bap. le 25 may 1695.
2° Marie-Magdelaine, née le 5, bap. le 6 août 1697.
3° Marie-Elisabette, née et bap. le 14 sept. 1698.
4° Thérèse-Françoise, née et bap. le 12 mars 1701.
5° Marie-Elisabette, née le 25 déc. 1702, bap. le 6 janvier 1703.
6° Gabrielle, née et bap. le 17 may 1706.
7° Jean-Gabriel, né le 13, bap. le 14 may. 1707.
8° Marie-Jeanne, née et bap. le 5 oct. 1708.
9° Jean-François-Armand, né et bap. le 9 janvier 1710.
10° Michel-François, né et bap. le 21 nov. 1710.
11° Claude-Bénigne, né et bap. le 30 avril 1712.

Beaucoup de ces enfants moururent jeunes sans doute. La lignée fut continuée par Jean-François-Armand, le neuvième dans l'ordre de primogéniture.

VII

JEAN FRANÇOIS-ARMAND-BERGONHON

Noble Jean-François-Armand, Sgr. de Rachat et autres lieux, né le 9 Janvier 1710, épousa par contrat du 22 Juin 1726 passé devant Me Guillaume Faure, du nombre des réservés de la ville du Puy (1), marié à Jacqueline Roche, fille de Jean-François Roche (des Roche de Jagonnas), bourgeois du Puy et de demoiselle Philippe Paul.

Le fiancé procéde du consentement et autorité de son père, et de l'avis et conseil de Jean Ignace Bergonhon, prêtre et sescal de de l'église cathédrale N. D. du Puy, de Gabriel Bergonhon, aussi prêtre et chanoine, docteur en théologie et official du diocèse, et de mestre François de Colomb, seigneur de la Tour-Bauzac et ancien président au Présidial du Puy.

L'épouse future procède de l'autorité de ses parents et de l'avis et conseil de Mre Antoine Roche, prêtre, docteur en théologie et chanoine de N. D. et du Sr Jean-Mathieu Roche, ses frères.

(1) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

Le père de J. François lui donne la moitié de ses biens, chargés de la moitié des dettes et légitimes des autres enfants.

Le fils a sa part de la succession de feu sa mère, mais son père se réserve l'usufruit du tout, les charges du mariage dûment supportées.

Jean François Roche donne à sa future un gain de survie de quatre mille livres.

Le mariage fut célébré devant MM^res^ Jacques Genestet, conseiller Secretaire du Roi, maison, couronne de France, et de ses finances, S^r^ et baron de Montbonnet, Séneujols et autres lieux ;

Noble Gabriel de Liques S^r^ de Ferraignhes et Etienne Vidal Irailh, conseillers honoraires au Présidial, M^e^ Louis Hugues d'Agrain, chevalier, S^r^ et baron d'Agrain, Montpeyroux etc.

Sire Jacques Sahuc, second consul, et Mathieu Paul, marchands ;

M. Antoine Dugonne et Jean François Bonne de Lavalette, avocat ;

Pierre Bertrand S^r^ et baron de Servissas et autres places ;

Jean François Armand Bergonhon et Marie Jacqueline Roche se trouvaient par contrat liés à la vie commune avec leur père et beau père, sans qu'on y voie réservée, comme dans les contrats analogues, une clause de sécurité, en cas de difficultés quelconques où simplement d'incompatibilité d'humeur.

Cet abandon complet des deux jeunes mariés à la volonté de leurs parents n'est pas sans être particulièrement touchant. Si on savait, à cette époque, rester enfant par le respect, on n'en était pas moins apte à se montrer homme par l'énergie et le savoir ainsi que Jean François en fut un exemple.

Il avait à peine plus de seize ans le jour de son mariage. L'âge de sa femme imprécis pour nous était naturellement des plus tendres.

J.-François dut bientôt s'arracher aux joies de sa vie nouvelle pour entreprendre et continuer ses études de droit qu'il termina à Toulouse, où il reçut son diplôme de bachelier et à Cahors où il fut proclamé licencié es-droits par l'Académie, le 26 mars 1729. Il avait dix-neuf ans.

On a conservé de lui vers cette époque, une jolie lettre intéressante, d'une belle et correcte écriture, qu'il adressait à son

Digitized by Google

père et dans laquelle les préoccupations de l'étudiant se marient aimablement aux sentiments d'un fils respectueux et d'un mari affectueusement attentionné.

Voici cette lettre :

Mon très cher père,

« Je ne saurais trop vous remercier de toutes les bontés et de toutes « les marques de bienveillance que vous donnez tous les jours de « nouveau à ma très chère épouse, de même que de l'amitié que vous « m'avez toujours témoignée dans les lettres dont vous m'avez hon- « noré. Je vous prie de nous en donner la continuation, nous y corres- « pondrons le mieux qu'il nous sera possible.

« Je voudrais vous prier, par la présente, d'avoir la bonté de m'en- « voyer de l'argent; comme vous le savez, j'ai fait mon habit d'été et qu'il « a employé ce que vous m'aviez envoyé et même un peu plus, parce « qu'il monte à cent-vingt livres, et comme je vous avez déjà marqué « que des cinquante écus que vous m'aviez envoyés, j'avais employé, en « répétitions où à la consignation pour l'examen des institutes, plus « de cent livres.

« Ainsi vous voyez, mon très cher père, que je me trouve absolu- « ment sans argent.

«Je vous serais sensiblement obligé de m'en envoyer à la première occa- « sion, car je suis sans un seul sol ; je vous prie d'avoir la bonté de me « marquer, si vous m'honorez d'une réponse, si ma très chère épouse « est tout à tout à fait remise de....

« La lettre dans laquelle la sœur de la Roche (2) me l'a marqué m'a « laissé dans une grande inquiètude.

« Je vous prie de vous bien conserver et vous recommande ma très « chère épouse. J'ai l'honneur d'être, avec le tout respect possible, votre « très humble et très obéissant serviteur.

« Bergonhon de Rachat. (1) »

A cette lettre, est ajouté un post-scriptum dans lequel la mentalité du jeune étudiant, préoccupé de ne laisser aux siens aucune inquiétude, apparaît tout entière :

« P. S. — Quoique j'aie marqué dans une lettre précédente à ma

(1) Archives des Bergonhon.

(2) La sœur de la Roche est sans doute une Bergonhon connue sous le nom de la Roche, d'une des terres de la famille.

Digitized by Google

« très chére épouse qu'il y avait deux messieurs du Puy décrettés de « prise de corps, il me semble devoir vous le marquer afin que vous ne « tirassiez aucune peine de nous n'y étant, en aucune manière interes- « sés. M. Roche vous présente ses respects. Je vous prie de vouloir « bien m'excuser si je prend la liberté de vous écrire si cavalièrement. »

Rentré au Puy à la fin de ses études, J.-F^ois^ Armand ne tarda pas à entrer dans la vie publique.

Pierre Pagès sgr. de Mounès et de l'Herm, lieutenant particulier de la sénéchaussée et siège présidial du Puy, depuis le 5 juillet 1698, résigna, en effet son office par lettre du 23 février 1733 en faveur de Jean-François-Armand (1).

Celui-ci, âgé de vingt-trois ans, dut demander des lettres de dispense d'âge, les obtint en date du 29 mars et fut pourvu de son office par provision du 2 mai de la même année.

Ses lettres de provision portent (2) :

« Qu'il n'aura voix délibérante qu'à l'âge de vingt-cinq ans et ne « pourra, avant celui de trente ans, présider ni faire aucune autre fonc- « tion que celles qui peuvent être exercées par les conseillers dans « l'ordre du tableau, dans le cas où celui-ci doit être observé, sans « néammoins que, sous ce prétexte, les conseillers et autres officiers « inférieurs en dignité puissent l'empêcher de prendre place et avoir « rang au dessus d'eux, à l'exception de celui qui sera en droit de pré- « sider après lequel ledit sera toujours tenu de se placer tant à l'au- « dience qu'en la Chambre du Conseil, ce qui aura lieu également dans « toutes les assemblées, processions et autres cérémonies auxquelles « les officiers dudit siège assisteront car tel est notre bon plaisir.

« Signé Louis
« par le Roy Philippeaux »

Il a paru de quelque intérêt de rapporter les conditions auxquelles le jeune lieutenant particulier au sénéchal était autorisé à entrer en fonctions.

Les restrictions provisoires au plein exercice de sa charge, de-

(1) Pierre Pagès était fils de Pierre, lieutenant particulier en la Sénéchaussée et siège Présidial du Puy et de Marguerite Portal ; alors docteur en droit et avocat, il avait épousé par contrat du 15 avril 1694, Marie de Sigaud fille de Pierre, juge en la cour commune du Puy et de Dame Marie de Coulin (Colin des Roys).

(2) Archives des Bergonhon.

Digitized by Google

vaient, pour certaines, prendre fin à bref délai, pour d'autres se prolonger encore pendant près de sept années.

On se demande ce que, avec les idées de notre temps, une situation semblable pourrait procurer de difficultés et de désordres et on ne peut qu'admirer une organisation moralement forte où le sentiment de la discipline et du respect des droits de chacun assuraient, en pareille circonstance, la marche régulière des affaires sans heurts ni discussions.

Rechatin dans son journal, mentionne l'installation dans sa charge de J. Fois Armand dans les termes suivants :

« Le 6 juillet 1733, a été installé dans sa charge de lieutenant « particulier au Sénéchal et Présidial, M. Bergonhon fils à l'advo- « cat Bergonhon, par commissaire, avec discours, en l'audience présenté par..... (1).

Une des premières affaires dont il eut à s'occuper ne manque pas d'une certaine originalité :

Diverses réparations d'intérêt public dans la ville du Puy avaient été autorisées par ordonnance de M. de Saint-Maurice, intendant du Languedoc.

Comme il était d'usage alors, la communauté désigna les quinze plus forts tailhables pour faire l'avance du prix des travaux que la ville n'était pas à même de payer immédiatement de ses deniers.

Le 5 août 1733, M. de Laval, juge mage, transmit à l'intendance de Languedoc une demande de radiation de la liste du lieutenant général et du lieutenant de robe courte.

L'intendant fit connaître qu'il ne pouvait faire ce que désiraient les officiers désignés par la raison que les impositions étaient réelles dans la province et que toutes les autres charges le devaient être.

L'avance demandée devait donc être faite par les plus forts tailhables sans exception.

« Il est vrai, au surplus, ajoutait l'intendant que les maires, « consuls et conseillers politiques sont dans le même cas « que les officiers désignés et ne doivent pas non plus être dis- « pensés ».

(1) Rechatin, *Journal d'un bourgeois du Puy.*

Digitized by Google

Le premier figurant sur la liste des plus fort imposés était Jacques Sahuc, marchand inscrit pour 1088 livres 19ˢ 3 deniers, le second était Jean Antoine Richon pour 565 livres 14 sols, les autres portaient tous des noms venus jusqu'à nous. C'étaient les Paul, Nolhac, Lamyc, Bertrand, Balme, Perbet de Ribes, Arcis Dasquemye, Gailhard, Girod, Dubois, Bergonhon.

⁂

Jean Fᵒⁱˢ Armand Bergonhon de Rachat, marié si jeune, eut de nombreux enfants nous en connaissons vingt, certaines traditions orales lui en donnent davantage mais ce chiffre suffirait à donner sa couleur à une anecdote peu banale qu'on nous a racontée souvent dans d'ancienne réunions de famille et que nous avons eu la surprise d'entendre redire, il y a quelque années, dans la maison même de la Place de la Platrière par Madame la Supérieure, décédée depuis, des religieuses de la Présentation, sans qu'elle put d'ailleurs préciser aucune date.

Un jour Mgr. l'Evêque du Puy, de passage dans sa ville épiscopale, accepta, bien qu'en grand deuil, à dîner avec son Vicaire général et son Secrétaire sans doute, chez M. de Rachat, sur la promesse formelle de celui-ci que seuls seraient admis à cette réunion les membres internes de sa famille.

Lorsque la porte de la salle à manger, sur l'emplacement, parait-il, de la Chapelle actuelle, du couvent fut ouverte, Sa Grandeur, en apercevant une longue table de vingt-cinq couverts, eut un mouvement d'instinctif recul et un mot de doux reproche à l'adresse de Madame de Rachat qui l'accompagnait.

« Monseigneur, répondit celle-ci, il n'y aura à notre table avec « Votre Grandeur et ses prêtres, que le père et la mère de famille « entourés de leurs enfants qu'ils seront heureux de vous pré- « senter et de vous voir bénir avec eux. »

« Dieu l'a fait avant moi madame », dit l'évêque tout heureux de passer une heure dans l'intérieur, si superbement patriarcal, de de M. de Rachat (1).

(1) A rapprocher cette anecdote de celle rapportée par Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre tombe.*

« Quand le Maréchal d'Aubeterre tint les Etats de Bretagne, il passa chez M. de

Digitized by Google

La vérité de cette anecdote ne saurait être mise en doute étant donnée les sources opposées et également autorisées où elle a élé recueillie, mais il ne paraît pas qu'elle se doive appliquer, comme on l'a cru, à Mgr de Galard qui n'est venu au Puy qu'en 1774, à un moment où les enfants de Jean-François-Armand Bergonhon devaient être en partie dispersés.

Le prélat auquel arriva cette surprise pourrait être Mgr de Pompignan qui occupa le siège épiscopal du Puy de 1743 à 1774 et vécut peu dans son diocèse. Cette circonstance explique l'ignorance où on le vit de la situation familiale de M. de Rachat.

On a pu relever les vingt noms suivants des enfants de Jean François-Armand Bergonhon et de Jacqueline Roche.

Il semble qu'ils en aient eu au moins un autre qui n'a pas été retrouvé dans les régistres baptismaux et qui, portant le nom de Pierre-Régis-Ignace, aurait disparu très jeune sans doute et, en tout cas, sans alliance.

1° François-Gabriel-Armand, né et bap. le 9 avril 1727. P

2° Gabriel-François-Stanilas, né et bap. le 27 avril 1728. P

3° Jean-Ignace, né et bap. le 21 may 1729. SA

4° Marie-Magdelaine, né et bap. le 28 Juillet 1730. SA

5° Marie-Philippe-Dorothée, née et bap. le may 1732. SA

6° Philippe-Xavier-Régis, né et bap. le 27 avril 1734. SA

7° Jacques-Louis-Ignace-Armand, né et bap. le 14 septembre 1735. P

8° Armand, ondoyé, (bap. ensuite), né le 6 juin 1736. SA

9° Marie-Catherine-Philippe-Jacqueline, née et bap. le 9 décembre 1738. SA

« la Baronnais, le père, pauvre gentilhomme demeurant à Dinard près de Saint-« Malo.

« Le maréchal, qui l'avait supplié de n'inviter personne, aperçut en entrant une « table de vingt six couverts et gronda amicalement son hôte. Monseigneur lui dit « M. de la Baronnais, je n'ai à dîner que mes enfants.... M. de la Baronnais avait « vingt deux garçons et une fille, tous de la même mère.

« La révolution, ajoute Chateaubriand, a fauché avant sa maturité, cette riche « moisson de père de famille. »

On verra plus loin comment finit aussi à cette génération la vieille race des Bergonhon.

Digitized by Google

10° Marie-Philippe-Andrelette, née et bap. le 30 novembre 1739. M

11° Marie-Thérèse-Paule, née et bap. le 5 novembre 1740. R

12° Marie-Françoise-Dorothée, née et bap. le 5 novembre 1740. SA

13° Joseph-Vosy-Stanislas, né et bap. le 13 novembre 1741. P

14° Jean-Gabriel-Armand, né et bap. le 18 août 1742. M

15° Marie-Gabrielle-Thimothée, née et bap. le 24 janvier 1744. R

16° Marie-Françoise-Radegonde, née et bap. le 24 août 1745. SA

17° Gabriel-Benoit-Magloire, né le 24, bap. le 25 octobre 1746. SA

18° Philippe-Domnin-Alexis-Régis, né et bap. le 16 juillet 1748. P

19° Jean-Baptiste, né le 17, bap. le 18 avril 1750. P

20° Jean-Paul-François, né et bap. le 23 août 1751. SA

Par quel secret et incompréhensible dessein de la providence fallut-il que cette race « bénie », comme le disait l'Evêque du Puy, au logis de la place de la Platrière, alors que tout semblait lui promettre une descendance nombreuse, dut s'éteindre avec cette génération même, non sans avoir produit, comme en une épuisante floraison, une gerbe merveilleuse d'hommes de bien, d'hommes d'honneur, et d'hommes de Dieu tels que furent ceux dont les belles vies méritent d'être rappelées.

Leur mère, résignée à la fois et fière de ceux auxquels elle avait donné le jour, répétait volontiers, dit-on : « Heureux ceux qui finissent en Dieu. »

François-Gabriel-Armand B. de Rachat de Varenne.

François-Gabriel-Armand, aîné de la famille, né au Puy le 9 Avril 1727, entra d'abord dans la Société de Jésus, puis fut chanoine du chapitre de N. D. du Puy.

Il est connu sous le nom de Chanoine de Varenne.

Reclus au Puy le 21 mai 1793, dans la prison de S'-Maurice, il fut relaxé le 15 mars 1795, puis réincarcéré de nouveau le 2 novembre suivant et ne sortit définitivement de prison qu'après le 4 décembre 1796.

(1) Les indications portées à la droite de chaque nom signifient : P prêtres, R en Religion, M Marié, S A sans alliance.

Digitized by Google

C'était un prêtre digne et « calme et n'ayant excité aucun trouble », disent ses notes de prisonnier.

Dans sa correspondance secrète, Mgr de Galard, qui avait pour tous les abbés de Rachat la plus affectueuse estime, désignait le chanoine de Varenne sous le nom d'Alain.

Il mourut le 21 mai 1807.

Gabriel-François-Stanislas Bergonhon de la Roche.

Gabriel-François-Stanislas, fils cadet de sa famille, né au Puy le 27 avril 1728, fut, comme son aîné, jésuite jusqu'à la suppression de l'ordre. Entré dans la Compagnie de Jésus le 19 septembre 1744, il est en 1753 professeur de réthorique au collége de Rodez, en 1762 professeur de troisième année de grammaire, au collége d'Aubenas.

On le connaissait sous le nom de R. P. de la Roche.

Il mourut au Puy, au logis de la Place de la Platrière, le 21 janvier 1792 et fut enterré, suivant les exigences du temps, par les prêtres intrus de la cathédrale du Puy.

En pareille occurrence, les catholiques restés fidèles à la hiérarchie légitime, demandaient une cérémonie intime à un prêtre insermenté puis abandonnaient la dépouille mortelle aux schismatiques qui avaient seuls, à cette époque, qualité légale pour tenir les registres de l'Etat civil.

Jacques-Louis-Ignace-Armand Bergonhon de Rachat.

Jacques-Louis-Ignace-Armand, né au Puy, le 14 septembre 1735, septième enfant de Jean-François Armand, à l'exemple de ses aînés entra de bonne heure dans les ordres.

Sur dimissoire de Mgr le Franc de Pompignan, il reçut le diaconat des mains de l'Evêque de Meaux en 1758 ; le 4 septembre 1759, alors maître es-arts de l'Université de Paris, il était diacre au séminaire de S^{t}-Sulpice. Pourvu de la chapelle de Mons à S^{t}-Georges, autrefois S^{t}-Agrève, il entre en possession par procuration.

Sur un nouveau dimissoire du 4 décembre 1759, il était ordonné prêtre par Mgr l'évêque de Meaux.

Digitized by Google

Trois ans plus tard, en 1762, on le trouve chanoine de N. D., il figure sur les listes du chapitre sous le nom de chanoine de Rachat.

Le chanoine de Rachat quitta le Puy à une date imprécise, antérieure au 26 novembre 1795. Emigra-t-il comme certains l'ont rapporté ? C'est douteux car on sait qu'il remplit les fonctions du ministère au moins de 1776 à 1802, à St-Genest-Malifaux (Loire et diocèse de Lyon).

Il dirigea plus tard au Puy une association dévote de Dames qui se réunissaient dans la chapelle de la Purification.

Le chanoine de Rachat, souvent nommé, lui aussi, dans les lettres de l'exil de Mgr de Galard, y était désigné sous le nom de Niacel où Ignaciel.

Il mourut au Puy le 12 juillet 1813.

Joseph-Vosy-Stanislas Bergonhon de Rachat des Granges.

Joseph-Vosy-Stanislas, treizième de la nombreuse lignée de Jean-François-Armand, naquit au Puy le 13 novembre 1741. Il fit, comme ses frères, ses premières études, y compris les humanités, chez les RR. PP. Jésuites et les termina à St-Sulpice où il obtint de grands succès et fut reçu licencié, puis docteur en théologie.

On le connait sous le nom d'abbé des Granges.

Ordonné prêtre le 11 décembre 1765 dans la chapelle de l'archevêché de Paris, par Mgr Hachette Desportes, il rentra bientôt en Velay où Mgr le Franc de Pompignan le désigna en 1770, à peine âgé de vingt-neuf ans pour l'importante cure de Monistrol.

Lors de son séjour dans le domaine épiscopal de cette ville, Mgr de Galard qui venait de succéder à Mgr le Franc de Pompignan, vit le jeune prêtre, l'apprécia à sa haute et juste valeur, et en fit son grand vicaire dès 1775.

L'abbé des Granges était alors dans sa trente-quatrième année. Chanoine de St-Vosy en 1782, Président de l'officialité diocésaine, il fut, par brevet du 2 juillet 1787, nommé par le roi Louis XVI, abbé commendataire de Doue, ce qui constituait pour

Digitized by Google

lui une haute dignité (1) et de lourdes charges. Il accepta celle-ci sans hésitation et aurait voulu rendre à son abbaye toute sa splendeur passée. Des travaux nécessaires étaient à peine envisagés que des préoccupations plus importantes en détournaient forcément l'esprit du nouvel abbé.

On connait toutes les difficultés qui suivirent de près la tenue des Etats particuliers du Velay, assemblés le 27 mai 1788.

Profitant de l'absence de Mgr de Galard, retenu à l'assemblée du Clergé de France, des mécontents (2) s'arrogèrent le droit de convoquer les principaux habitants du Velay à une réunion qui se tint le 22 décembre 1788 dans l'Eglise des Carmes du Puy.

L'abbé des Granges y prononça un éloquent discours pour défendre l'administration diocésaine violemment attaquée.

Le courage du grand vicaire ne se laissa pas abattre par l'insuccès de son plaidoyer et des propositions qu'il avait apportées, il continua à lutter énergiquement contre des innovations qu'il jugeait déplorables.

Sur ces entrefaites, les Etats Généraux s'étaient réunis : la marche en avant de la Révolution s'accentuait, on venait de célébrer au Puy la fête de la Fédération. Les vœux religieux étaient interdits, les maisons conventuelles fermées ; les chapitres supprimés, les biens ecclésiastiques confisqués. Les administrations civiles pénétrèrent avec scandale dans les églises, puis vint la constitution civile du clergé, le serment réclamé des prêtres.

Mgr de Galard le refusa par les motifs détaillés dans sa brochure : « *Serment civique de l'Evêque de Puy* » datée du 13 janvier 1791 et dans laquelle il prévoit l'exil proche.

A son exemple, l'immense majorité des prêtres du diocèse refusa le serment.

Le 26 février 1791 l'administration municipale perquisitionna chez Mgr de Galard sous prétexte de rechercher des armes à l'évêché.

(1) L'abbé de Doue était conservateur des priviléges de la cathédrale et, par commission apostolique, arbitre entre l'Evêque et les chanoines.

(2) A la tête des signataires de la convocation était le marquis de Latour Maubourg et M. de Pina, doyen du chapitre, entrainés, le premier par les idées du Mis de la Fayette, le second par un souci de popularité.

(Conférences ecclésiastiques du diocèse du Puy).

Digitized by Google

Le lendemain, après une messe sacrilège, accompagnée de chants révolutionnaires, eut lieu l'élection prescrite de l'Evêque constitutionnel.

Celui-ci, Delcher, échangea avec Mgr de Galard une correspondance curieuse, hypocritement humble de la part de l'intrus, majestueuse et digne dans les réponses du prélat légitime.

Entre temps le Souverain Pontife, par deux brefs successifs, du 10 mars et du 13 avril, condamnait la Constitution civile du clergé et Mgr de Galard en donnait connaissance à ses prêtres fidèles dans un mandement du 1er mai suivant.

La municipalité l'invitait bientôt à quitter le Puy. Il le fit le 9 mai et, accompagné de son fidèle grand Vicaire, le chanoine des Granges, se réfugia d'abord à Monistrol puis, sur un arrêté d'expulsion et un réquisitoire du Procureur de la commune du Puy, partit le 23 mai pour l'étranger.

Il avait avant son départ, désigné pour diriger le diocèse M. de Mailhet, M. Privat, curé de Craponne et M. de Rachat, curé de Tence.

Mgr de Galard et le chanoine des Granges séjournèrent en premier lieu à Evian, puis à St-Maurice en Valais où ils demeurèrent pendant de longues années.

M. des Granges fit de là, en 1792, au milieu des difficultés les plus grandes et les plus réels dangers (1), un voyage en France, pour régler certaines affaires du diocèse, trouver des ressources, organiser les rapports entre l'autorité épiscopale légitime et les diocésains fidèles.

L'entrée des troupes françaises en Suisse obligea les exilés à s'éloigner davantage. Au commencement de 1798, Mgr de Galard et M. des Granges se réfugièrent à Constance, en Souabe, puis à Ratisbonne.

L'évêque restait toujours en relation avec les prêtres de son diocèse (2).

(1) M. des Granges avait obtenu un passeport de la municipalité du Puy pour son retour, mais avec les temps de plus en plus troublés, toute sécurité avait disparu. Ses deux frères, les chanoines de Rachat et Varenne, voulurent l'accompagner. Ils furent arrêtés à Annonay par la populace et le chanoine des Granges ne dut son salut qu'à l'intervention du maire.

(2) En 1796, il leur avait annoncé par mandement que le Jubilé qui devait s'ouvrir le 24 mars suivant bref du Saint-Père, et les avait mis en garde contre les agis-

Digitized by Google

Le 18 Brumaire mit fin aux persécutions qui avaient auparavant repris une nouvelle et cruelle ardeur.

Le Concordat fut signé le 15 juillet 1801. Le pape demanda aux évêques leur démission; trente-cinq répondirent de façon dilatoire, Mgr. de Galard fut de ce nombre.

L'évêché du Puy fut supprimé et il écrivit à ses grands vicaires pour les prier de considérer que leurs pouvoirs cesseraient dès que l'évêque de St-Flour serait saisi du gouvernement de l'ancien évêché du Puy.

Le santé de Mgr de Galard avait été fortement ébranlée par les préoccupations, les souffrances et le malheur. Il mourut en exil le 8 octobre 1804 et fut inhumé en grande pompe dans le tombeau des princes évêques de Ratisbonne.

Dans son testament, daté du 6 août 1804, Mgr avait choisi M. des Granges, son grand vicaire depuis trente ans, pour son héritier et exécuteur testamentaire.

« Contre l'ordinaire de ces sortes de marques d'intérêt et de « confiance — écrivait Mgr de Galard — celle-ci ne pourra que « lui (l'abbé des Granges) être onéreuse, mais aussi est-ce une « nouvelle preuve que j'attends du retour dont il a toujours payé « ma sincère amitié dans la bonne, comme la mauvaise fortune »

M. des Granges, demeuré seul et sollicité par tous les siens de rentrer en France, ne voulut pas y consentir et prit asile au séminaire de Walsan près Rothembourg.

Son séjour n'y fut pas bien long; il y mourut à l'autel d'une attaque d'apoplexie, le 24 février 1811, dans la soixante-et-dixième année de son âge.

Philippe-Domnin-Alexis-Régis Bergonhon de Rachat.

Philippe-Domnin-Alexis-Régis, dix-huitième enfant de Jean-François Bergonhon de Rachat, né et baptisé à St-Pierre Latour le 16 juillet 1748, commence ses études au collège des RR. PP. Jé-

sements des prélats intrus, qui n'avaient pas craint d'annoncer de leur coté, les indulgences jubilaires. Il était interdit aux fidèles tous rapports avec les schismatiques.

En fait le malheur des temps fit reculer l'ouverture du Jubilé jusqu'en juin. Il fut célébré, malgré tout, avec un grand enthousiasme.

Digitized by Google

suites et les termina, ainsi que cela avait eu lieu pour ses frères, à St-Sulpice. Il fut reçu docteur en théologie et nommé professeur de philosophie, suivant les uns, de physique et de mathématiques suivant d'autres, au Collége d'Autun.

Peu de temps après on le voit, bien qu'âgé seulement de vingt-six ans, désigné en 1774 pour la cure importante de Tence.

Il remplit pendant le Révolution, les fonctions secrètes de Vicaire général de l'évêque exilé et transmettait ainsi aux catholiques fidèles, les instructions et les encouragements de Mgr de Galard.

Il avait, du reste, reçu des pouvoirs analogues pour les Diocèses de Valence, Viviers et Vienne et sa sollicitude s'étendait ainsi très au loin.

M. de Rachat, vénéré de tous, n'abandonna jamais sa paroisse dans les temps les plus troublés et y exerça plus ou moins secrètement son ministère, non sans avoir couru de nombreux dangers (1) et souffert de cruelles douleurs.

On conte que l'abbé de Rachat, considéré comme réfractaire, caché, dormant à peine, consacrait son temps à la prière et au gouvernement de sa paroisse et des diocèses dont il avait la charge.

Il reprit ouvertement toutes ses œuvres après le Concordat et mourut d'une attaque d'apoplexie, le 19 janvier 1815.

Jean-Baptiste Bergonhon de Rachat.

Jean-Baptiste Bergonhon de Rachat, dix-neuvième des enfants

(1) L'abbé de Rachat, voyageant souvent la nuit pour visiter les malades, dormant à peine, eut souvent à souffrir de l'animosité des soi-disant patriotes et n'échappa que par miracle en diverses circonstances tragiquement difficiles. C'est ainsi qu'un jour un guet-apens lui fut tendu. On l'appela auprès d'un malade chez un boulanger. Aidé d'autres misérables, celui-ci s'apprêtait à le jeter dans son four. Trois catholiques voisins avertis par une dame Payon se précipitèrent à son secours, la porte verrouillée, escaladèrent la fenêtre et délivrèrent le prêtre. Celui-ci intercéda pour qu'on ne fit pas un mauvais parti au bandit.

Le four est situé à St-Didier, rue de la Halle, seconde maison à main droite en montant de la grande place de la Halle.

Les enfants d'un des bourreaux de M. de Rachat n'ont fini en général que peu heureusement et peu honnêtement à l'exception d'un seul récemment entré à la Trappe.

(*Communication du Docteur Bachelier, de Craponne*).

Digitized by Google

de sa belle famille, né au Puy et baptisé le 18 avril 1750, fit ses études chez les RR. PP. Jésuites, reçut les ordres mineurs à Paris le 13 juin 1772, le sous-diaconat à Paris également le 4 janvier, le diaconat au même lieu le 8 décembre 1773, et fut enfin ordonné prêtre à Paris, toujours le 28 mai 1774.

Quatre ans plus tard, le 24 avril 1778, on le nomma prieur de St-Didier.

Il eut naturellement de grosses préoccupations et passa par de dures épreuves pendant la période révolutionnaire (1).

A l'époque du Concordat, le préfet de la Haute-Loire, Lamothe, avait été chargé de donner des notes — on dirait aujourd'hui de fournir des fiches — sur les trois abbés de Rachat, l'un chanoine titulaire de N. D. du Puy, les deux autres curés de Tence et de St-Didier.

« Agents de leur évêque, de moralité reconnue, de savoir et de « mérite, obstinés dans leur religion, de grande influence ; si on « les emploie, les envoyer dans un autre département.... »

On n'en fit rien heureusement et pourtant le curé de St-Didier était particulièrement en butte à l'animosité du nommé Paillon, qui, pour des motifs sans doute peu honorables, fit tous ses efforts pour empêcher sa nomination à son ancienne cure, et rédigea dans ce but un long rapport auquel il intéressa François Peyrard le mathématicien (1759-1922) dont l'histoire est connue et qui manifestait alors les opinions les plus avancées.

Malgré le zèle concomitant des deux amis, le prieur de St.-Didier fut rétabli dans sa cure.

Il mourut en 1812.

(*A suivre*) J. D'ARBAUMONT.

(1) Le curé de St-Didier imitait en tout son frère, le vénéré curé de Tence, et fut exposé aux mêmes dangers pour y échapper également, on cite à ce sujet une aventure émouvante. Il rencontre un jour en plein bois, au cours d'un de ses voyages charitables, un « fougueux patriote du pays » le citoyen Benlon, chef de bataillon de la Garde nationale. Le prieur crut son dernier jour arrivé et se jeta à genoux pour faire son acte de contrition et se recommander à Dieu, mais tant était grand son prestige que l'homme lui dit : « Je ne veux pas vous tuer, Monsieur le curé, mais sauvez-vous ; si quelqu'un nous voyait ensemble je serais obligé de faire mon devoir,

(Les faits et ceux qui précèdent sont rapportés par M. l'abbé Chausse dans un manuscrit et par M. l'abbé Cornut dans ses *Causeries historiques sur le Velay*).

Digitized by Google

... ET QUELQUES AUTRES COMPATRIOTES

OU AMIS DU VELAY

(*Suite*)

⁂

Le chanoine **Ulysse Chevalier**, membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Romans (Drôme) le 27 octobre 1923.

U. Chevalier était né le 24 février 1841. Sa longue existence fut tout entière consacrée à l'archéologie et à l'histoire, et personne mieux que lui n'a mérité dans notre région le beau titre d'érudit.

« On s'est plu à dénigrer l'érudition, déclarait le savant ecclésiastique dans un discours qu'il prononçait le 1er octobre 1912 devant ses collègues de la Société d'archéologie de la Drôme ; des esprits superficiels ont prétendu qu'elle consiste à gratter des textes, à mensurer des manuscrits ou dresser des listes bibliographiques ; le nom de compilateur est presque devenu un terme de dédain. Et si, d'aventure, quelque voix écoutée s'élève en notre faveur, nous restons inacessibles à la foule ; elle nous honore de loin comme les Athéniens adoraient le dieu inconnu jusqu'au jour où elle brisera l'idole, si nous sommes assez cruels pour lui arracher le doux oreiller de ses songes.

« Qu'il nous soit permis de le proclamer, l'érudion est la maîtresse de l'histoire. Lorsque celle-ci piétine sur place, s'épuise en

Digitized by Google

redites, l'érudition la régénère en apportant à la lumière des faits ignorés, des témoignage inattendus et lui ouvre des perspectives nouvelles. L'ère des chercheurs présage celle des grands écrivains ou coïncide ave celle... J'oserai dire en songeant à une poétique image : les érudits ont retrouvé les pierreries éparses du collier de la reine, d'habiles praticiens les ont ensuite rajustées et se sont attribué toute la gloire de la découverte. Il n'en demeure pas moins vrai ce beau mot de Lucrèce : « Juvat integros accedere fontes atque haurire. »

Les sources virginales dont parle le poète, Ulysse Chevalier est parvenu à s'y abreuver et il a puisé à ce contact avec les documents la matière d'une production étonnamment abondante, variée et solide. Chacun connaît le *Répertoire des sources historiques du moyen-âge* et la *Topo-bibliographie* dont le laborieux chanoine a doté les bibliothèques du monde entier. A côté de ces entreprises magistrales, auxquelles il convient de joindre la *Gallia christiana novissima* et le *Regeste dauphinois*, de multiples questions ont occupé les veilles du chercheur et Mgr Bellet, président de la Société d'archéologie de la Drôme, comptait en 1912, 519 numéros de livres, articles ou compte-rendus parus sous sa signature, chiffre qui a dû s'augmenter d'une cinquantaine au moins dans la suite.

Le Velay a occupé sa place dans cette contribution prodigieuse.

Le chanoine Chevalier était en relations d'amitié avec quelques-uns de nos aînés : les abbés Arsac et Payrard, Lascombe et Rocher. En collaboration avec eux, il a publié en 1884-1891 le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Chaffre et du monastère de Saint-Pierre du Puy* (in-8°, LIV-244 p.), puis en 1894, le *Prosolarium ecclesiæ Aniciensis*, office en vers de la Circoncision en usage dans l'église du Puy (in-8°, 65 p.)

Comme tout érudit digne de ce qualificatif, Ulysse Chevalier était en matière scientifique la conscience même. D'une circonspection extrême, dont nous avons recueilli les preuves, d'une information étendue mais prudente, ses écrits témoignent d'une documentation pleine et contrôlée ; ils peuvent faire foi, et nous ne saurions trouver un plus bel éloge de l'homme modeste auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait rendu

Digitized by Google

justice et qui disparaît en laissant le monument durable d'une œuvre belle et utile.

Eugène Lefèvre-Pontalis, professeur à l'École des Chartes, directeur de la Société française d'archéologie, est décédé aussi le 27 octobre.

Cette fin prématurée a surpris péniblement tous ceux que les circonstances avaient mis à même de connaître et d'apprécier les qualités de l'éminent défunt : sa science profonde, son affabilité souriante, sa grande distinction de l'esprit et du cœur.

Nous avons bénéficié des unes et des autres depuis le congrès tenu au Puy en 1904. Avec sûreté et clarté, avec bonne humeur, E. Lefèvre-Pontalis avait commenté en termes frappants l'architecture de nos nonuments anciens. Le compte-rendu du congrès a conservé son original et vivant exposé des dates de Saint-Julien de Brioude et rendu plus indispensable aux travailleurs de notre pays ce recueil de mémoires où sont examinés quelques-uns des problèmes archéologiques les plus intéressants de notre contrée.

En 1920, la Société scientifique avait inscrit M. Lefèvre-Pontalis sur la liste de ses membres d'honneur. Le directeur de la Société française d'archéologie avait été très sensible à cette marque de reconnaissance. Dans la lettre qu'il nous avait écrite en cette circonstance, il rappelait le plaisir qu'il avait éprouvé à se trouver en Velay et le souvenir qu'il en conservait. Il exprimait le désir d'y fixer une nouvelle fois les assises annuelles de sa Société. Ce projet se réalisera-t-il un jour ? Espérons-le. Ce sera pour nous l'occasion de décerner un solennel hommage à la mémoire du savant auquel nous sommes redevables du progrès de nos études archéologiques.

Le 21 novembre suivant, disparaissait prématurément **Florentin Farigoule**, sculpteur-doreur.

Homme de goût, praticien habile, Farigoule avait trouvé dans l'héritage paternel de belles traditions de labeur consciencieux et d'aimable accueil qu'il entretenait avec soin depuis vingt ans.

L'atelier du boulevard Saint-Louis était vraiment la maison des

Digitized by Google

artistes. Nous y avons coudoyé tous ceux qui se sont fait un nom ici et ailleurs : Charles Maurin, Assezat de Bouteyre, Noirot, Ducaruge, Armand, Barthélemy, Camille Robert, entre autres. Les amis des arts se donnaient naturellement rendez-vous chez Farigoule et on y assistait parfois, derrière la fameuse vitrine souvent garnie de toiles ou des aquarelles de la saison, à de suggestifs débats, à de curieuses discussions dont la bonhomie du maître de céans, son esprit d'à propos tempérait les éclats tandis que de sa main experte il poussait les délicates courbes de quelque cadre d'élégante facture...

Aux expositions, au Musée Crozatier, Farigoule fut un collaborateur dévoué, cherchant à réaliser l'idée directrice des commissions ; il s'efforça toujours d'être utile aux débutants et même aux vétérans, qui sont souvent de grands timides et ont besoin de rencontrer autour d'eux l'assistance morale et matérielle nécessaire à l'éclosion du talent comme à la poursuite de l'idéal.

Ces qualités, qui deviennent rares, étaient appréciées ; elles expliquent les chaudes sympathies dont jouissait le défunt et qui s'augmentent maintenant de vifs regrets.

Le décès, survenu le 4 décembre 1923, de **Maurice Barrès**, membre d'honneur de la Société académique, ne saurait ici être passé sous silence.

Barrès avait accepté avec empressement le titre que nous lui avions offert, car, en même temps qu'un hommage, il y avait vu une manière élégante de relier le présent au passé, ses ancêtres auvergnats à lui-même.

Si l'on rencontre des Barrès à Blesle dès le xv[e] siècle, on trouve, en effet, Jean-François Barrès parmi les fondateurs de la Société d'Agriculture du Puy. Homme « d'une moralité reconnue, de réels talents », le maître chirurgien dut à sa réputation de collaborer en 1791 aux opérations du Comité de division des départements à l'Assemblée constituante, puis d'être nommé, le 15 frimaire an IV, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de son canton. Au nombre des travaux qu'il présenta à la Société académique, créée le 14 ventôse an VII, il faut accorder une mention spéciale à la *Description topographique du ci-devant canton de Blesle,* au *Tableau statistique du premier arrondissement de*

Digitized by Google

la Haute-Loire (Brioude) et à un intéressant *Essai sur la culture du Ray Grass.*

Deux des fils de Jean-François Barrès ont honoré leur pays d'origine : Pierre-Maurice Barrès, directeur du séminaire du Puy, professeur de Belles-Lettres à l'École centrale, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire et enfin vicaire général de Bordeaux ; Jean-Baptiste-Auguste Barrès, capitaine aux chasseurs de la garde impériale, chef de bataillon en 1827, celui-là même qui alla se fixer à Charmes et dont descend Maurice Barrès.

L'écrivain avait le sentiment profond de ses origines et il l'a exprimé nettement, dans la préface donnée aux *Mémoires* de son grand-père. Il venait d'ailleurs avec plaisir en Auvergne et Le Puy ne lui était pas inconnu ; il y cherchait pieusement la trace de ses ancêtres. Pour lui plus que pour d'autres « la motte de terre qui paraît sans âme est pleine du passé et son témoignage ébranle les cordes de l'imagination ».

***

Ernest Babelon, conservateur du département des médailles à la Bibliothèque nationale, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est décédé le 3 janvier 1924.

Archéologue et numismate consommé, M. Babelon était universellement connu et estimé autant pour son érudition que pour son extrême courtoisie. On n'avait jamais recours en vain à son inlassable obligeance et l'on peut dire que cet aimable savant était le conseiller des chercheurs et des numismates de province trop souvent déroutés par l'infini détail de la production monétaire à travers les siècles.

Nous ne saurions oublier que le défunt à écrit la préface du tome premier du catalogue du Médaillier du musée Crozatier rédigé par Achille Montelhet et paru en 1912, sous forme de lettre adressée au bienfaiteur et conservateur de cet établissement.

« Ces vingt mille monnaies, médailles, jetons et méreaux que vous installez au musée de votre capitale provinciale, écrivait M. Babelon, quelle bonne fortune scientifique pour tous les archéologues et amateurs du Velay et de la région envoisinante !

Digitized by Google

Quel guide précieux ils trouveront dans ce médaillier pour s'initier à la numismatique ; pour classer leurs propres collections ; pour identifier les pièces qu'on découvre chaque jour ; pour se garantir, par un examen comparatif, contre les pièces fausses qu'on peut leur apporter ! Grâce à vous, Le Puy est plus favorisé que la plupart de nos grandes villes universitaires, et votre pittoresque cité, déjà si intéressante par ses souvenirs archéologiques, se classe désormais au premier rang de nos centres d'études numismatiques. Vos compatriotes apprécient déjà cet honneur. Ils en sentiront davantage encore tout le prix, lorsque, par les études que ne manquera pas de susciter votre médaillier, ils constateront tout le parti qu'on peut tirer, pour l'histoire locale, de séries telles que les vôtres, où abondent surtout les pièces trouvées sur le sol du Velay ou qui se rapportent à quelques épisodes de ses annales, ou encore qui rappellent les traits de personnages liés à son passé ».

Nous souhaitons que l'on juge partout d'une manière aussi équitable la contribution scientifique de Montelhet et que la méditation de cet acte si louable amène à considérer les musées non comme des palais de l'Ennui mais comme des conservatoires nécessaires de l'Art et de l'Histoire.

Quand il est décédé, le 28 avril 1924, **Edouard Terrasse**, directeur du Musée Crozatier, conservateur départemental des Antiquités et Objets classés, occupait dans la vie artistique du Puy une place prépondérante. Il avait été en 1898 l'un des membres fondateurs de la *Société des Amis des Arts et Photo Club réunis* et en qualité de vice-président de ce groupement, puis comme président de la commission artistique de la Société académique, il avait eu la charge délicate d'organiser les expositions qui, avant la guerre, réunissaient à peu près annuellement les artistes de la région et constituaient une utile leçon de goût, très appréciée du public.

Cette œuvre nécessaire d'éducation, Terrasse (qui joignait au précepte l'exemple en peignant des aquarelles remarquées) l'avait continuée au Musée Crozatier lorsqu'il fut nommé conservateur des Beaux-Arts, le 24 janvier 1902. C'est lui qui revit et rédigea le catalogue de cette section et son rôle fut tel au sein de la commission administrative de l'établissement qu'à la mort d'Adrien

Digitized by Google

Lascombe, il parut légitime à la municipalité de lui offrir la direction, choix unanimement ratifié par ses collègues.

A ce poste de confiance, Edouard Terrasse avait exercé heureusement ses qualités éprouvées de connaisseur et d'administrateur, au plus grand profit de nos diverses collections, en poursuivant avec tact l'aménagement des riches séries amorcées par les bienfaiteurs intellectuels du Puy : Bertrand de Doue, Crozatier, A. Clair, Aymard, Falcon. Grâce à lui, un ordre nouveau est en voie de réalisation au musée qui rendra les visites plus aisées et plus intéressantes aussi.

Sachant la valeur de Terrasse et sa conscience artistique, le ministre de l'Instruction publique lui avait demandé d'assumer la conservation du mobilier archéologique du département. Elle était entre bonnes mains.

Depuis 1911, il fut le vigilant protecteur de notre patrimoine de Beauté, trop longtemps méprisé par l'ignorance et le vandalisme quand il n'était pas une proie avidemment convoitée.

Grâce à Edouard Terrasse, que de tableaux, que de statues, que de reliquaires ont pu être préservés de l'exode ; que d'avis salutaires donnés à temps et que de propositions de classement faites à propos, en faveur de nos antiques murailles menacées !

Cette conscience extrême, jointe à une vive intelligence et dominée par le souci impérieux de servir utilement à la fois la cause de l'Art et celle de la petite patrie, restera comme une leçon, un exemple et un modèle inoubliables.

On a annoncé le 5 juin 1924, le décès du peintre **Emile Noirot**.

Ce nom est familier dans notre ville et même dans le département. Il n'est personne ici qui n'ait entendu parler du sympathique maître dont le musée Crozatier conserve trois toiles imposantes : les panoramas du Puy et de Polignac, *Désolation*, et chacun a été appelé un jour ou l'autre depuis trente ans à rendre justice à l'artiste puissant et sincère dont toute une partie de l'œuvre est un hommage vibrant à son Forez natal et au Velay (1).

Noirot venait annuellement dans la Haute-Loire avant la guerre

(1) Cf. Félix Thiollier, *Emile Noirot, peintre*. Montbrison, Brassart [s. d.]. Gr. in-4° avec 91 grav. hors texte.

Digitized by Google

et à chaque automne il fixait sur la toile les coins les plus curieux de ce pays qui plaisait à son âme délicate et retenait son pinceau vigoureusement évocateur.

Que de randonnées faites en compagnie de Joseph Bernard, de Salinelles, d'Edouard Terrasse ! Que de fines conversations échangées sous les pins rabougris de la montagne, à l'ombre des orgues d'Espaly ou dans la fraîcheur de nos vallons verdoyants, entre deux pipes, cependant que la palette offrait au couteau les ressources de sa riche harmonie de tons !

Tout cela est terminé. Seuls les survivants de cette époque en garderont le souvenir. Quant aux jeunes témoins de cette belle carrière, ils attesteront que Noirot fut un homme charmant et d'une probité exemplaire. Ses œuvres diront le reste.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, LETTRES, SCIENCES, ARTS & COMMERCE DU PUY ET DE LA HAUTE-LOIRE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

TITRE Ier. — But et composition de la Société.

Article premier. — Les trois sociétés suivantes :

1° La Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy ;

2° La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ;

3° La Société d'Agriculture, Horticulture et Viticulture du Puy ;

Ayant le même objet et poursuivant le même but fusionnent pour ne constituer qu'une même Société désignée sous le nom de :

Société Académique d'Agriculture, Lettres, Sciences, Arts et Commerce du Puy et de la Haute-Loire.

Les dites Sociétés mettent en commun tout leur actif composé de numéraire, mobilier, livres, manuscrits, etc...

Tous les membres faisant partie des trois Sociétés ci-dessus désignées font partie de droit de la nouvelle Société. Les présidents en exercice des Sociétés dissoutes sont présidents d'honneur de la nouvelle Société et dirigent plus spécialement les travaux des sections littéraires, scientifiques ou agricoles de la Société.

La Société s'occupe de toutes les questions intéressant les sciences, l'histoire, les lettres, les arts, l'industrie, l'agriculture et le commerce.

Elle s'interdit formellement toute discussion touchant de près ou de loin à la politique ou à la religion.

Digitized by Google

Sa durée est illimitée.
Elle a son siège social au Puy.

Article 2. — Les moyens d'action de la Société sont :

1° Le Bulletin de la Société ;
2° Les conférences et concerts organisés par les soins de la Société ;
3° Les prix et récompenses décernés à l'occasion de concours ;
4° Les séances solennelles ;
5° Les excursions ;
6° Les expositions ;
7° Les manifestations agricoles, etc...

La Société peut se diviser en différentes commissions spéciales.

Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Conseil d'administration ou de ses délégués.

Article 3. — La Société se compose :

1° De membres d'honneur,
2° De membres titulaires résidants et non résidants,
3° De membres correspondants,
4° De membres donateurs,
5° De membres bienfaiteurs.

Pourront être, par l'Assemblée générale, nommées membres d'honneur les personnes, faisant partie ou non de la Société, qui se seront distinguées par leurs ouvrages, leur compétence, leur mérite ou par les services signalés qu'elles auront rendus au département ou à la France.

Les membres d'honneur étrangers à la Société ont le droit de faire partie de l'Assemblée Générale, sans être tenus de payer une cotisation annuelle.

Pour être membre titulaire, il faut : 1° être présenté par deux membres de la Société, être agréé par le Conseil d'Administration, être élu au scrutin secret par les trois quarts au moins des suffrage exprimés ; 2° payer un droit d'admission de 5 francs et une cotisation annuelle dont le minimum est de 15 francs.

La cotisation annuelle peut être rachetée en versant une somme égale à 10 fois le montant de la cotisation annuelle.

Les membres correspondants sont ceux qui, étant élus dans les mêmes conditions que les membres titulaires, résident en dehors du département ; ils ne paient pas de cotisation mais ne recevront pas les publications.

Le conseil d'administration peut conférer le titre de donateur ou de

Digitized by Google

bienfaiteur aux membres qui ont versé une somme de 500 fr. (1er cas) ou de 1.000 fr. (2e cas).

Article 4. — La qualité de membre de la Société se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée, pour motifs graves, par l'Assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet, votant au scrutin secret, à la majorité des deux tiers des membres présents, sur le rapport présenté par un membre du Conseil d'administration et après que le membre intéressé aura été dûment mis en demeure de fournir ses explications oralement ou par écrit.

TITRE II. — Administration et fonctionnement.

Article 5. La Société est administrée par un conseil d'administration qui se compose du président, de deux présidents de section, du secrétaire général, du trésorier, du bibliothécaire et de cinq membres, au total : onze personnes. Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale pourra, si elle le juge à propos, élire en outre un secrétaire-adjoint et un trésorier-adjoint, ce qui portera à treize les membres du Conseil d'administration. Ces membres seront élus directement au scrutin secret par l'Assemblée générale pour 3 années.

Le président n'est pas rééligible.

Les autres membres du Conseil d'administration sont rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ; il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Au bureau seront adjoints les présidents et vice-présidents d'honneur.

Article 6. — Le Conseil d'administration se réunit, autant que possible, tous les deux mois, et chaque fois qu'il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence d'un tiers des membres du Conseil d'administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire général.

Ils sont transcrits sans blancs ni ratures sur un registre côté et paraphé par le Préfet ou son délégué.

Digitized by Google

Article 7. — Les membres de la Société ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Article 8. — Assemblée Générale.

Bureau. — Le président, les deux présidents de section, le secrétaire général, le trésorier, le bibliothécaire, le secrétaire-adjoint et le trésorier-adjoint constituent à la fois le bureau du Conseil d'administration et le bureau de l'Assemblée générale de la Société.

Au bureau seront adjoints les présidents et vice-présidents d'honneur.

Assemblée générale. — L'Assemblée générale des membres de la Société se réuni une fois par an sur convocation individuelle. L'Assemblée générale peut être convoquée, quand il est jugé nécessaire, par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Elle entend les rapports sur les gestions du Conseil d'administration et sur la situation financière et morale de la Société.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

Elle délibère, en outre, sur toutes les questionsqui doivent lui être soumises en vertu des présents statuts.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de la Société.

Article 9. — Les dépenses sont ordonnancées par le Président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le Trésorier ou par un membre du Conseil d'Administration délégué par celui-ci.

Article 10. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitution d'hypothèques sur les dits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts doivent être soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Article 11. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'art. 910 du Code civil et les art. 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation par décret simple.

Digitized by Google

Toutefois, s'il s'agit de l'aliénation de biens mobiliers et si leur valeur n'excède pas le vingtième des capitaux mobiliers compris dans la dotation, l'approbation est donnée par le Préfet.

Article 12. — La Société ne possède actuellement aucun établissement, ni aucun comité local.

TITRE III. — Dotation, fonds de réserve et ressources annuelles.

Article 13. — La dotation comprend :

1° Les capitaux mobiliers suivants :

Titre de rente 3 0/0 nominatif n° 483, 655.....	300 frs. de rente
Huit parts de cent francs nominatives (Caisse régionale de Crédit Agricole de la Haute-Loire). (N°s 127 à 134)	40 frs. de rente
Quatre parts de 25 francs nominatives (Société de Crédit mutuel, Loi du 5 novembre 1894). (N°s 73 à 76).....	15 frs. de rente

2° Les immeubles qui pourraient être légués à la Société.

3° Les capitaux provenant des libéralités éventuelles, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

4° Les sommes versées pour le rachat des cotisations.

5° Le dixième au moins, annuellement capitalisé en titres nominatifs, du revenu net des biens de la Société.

Article 14. — Les capitaux mobiliers compris dans la dotation sont placés en valeurs nominatives de l'Etat français ou en obligations nominatives dont l'intérêt est garanti par l'Etat. Ils peuvent être également employés, soit à l'achat d'autres titres nominatifs, après autorisation donnée par décret, soit à l'acquisition d'immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société.

Article 15. — Le fonds de réserve comprend :

Le dixième de l'excédent des ressources annuelles (versé en compte sur un livret de la Caisse d'Epargne).

La quotité et la composition du fonds de réserve peuvent être modifiées par délibération de l'Assemblée générale.

Ces délibérations doivent faire l'objet dans le délai de huitaine d'une notification au Préfet du département de la Haute-Loire.

Article 16. — Les recettes annuelles de la Société Académique se composent :

Digitized by Google

1° De la partie du revenu des biens non comprise dans la dotation (art. 13).
2° Des cotisations et souscriptions de ses membres (voir art. 3).
3° Des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics.
4° Du produit des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé.
5° Des ressources créées à titre exceptionnel et s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente (quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts et spectacles autorisés au profit de la Société Académique).

Article 17. — Il est tenu au jour le jour une comptabilité deniers et une comptabilité matière.

TITRE IV. — Modification des statuts et dissolution.

Article 18. — Les présents statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou de vingt-cinq membres de la Société, après que cette proposition aura été soumise au Bureau un mois au moins avant la séance de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale et extraordinaire, spécialement convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité de deux tiers des membres présents.

L'Assemblée générale doit se composer du quart au moins des membres titulaires.

Toutefois, si le nombre des membres prévu n'est pas atteint il sera statué, après une seconde convocation à 15 jours au moins d'intervalle et quel que soit le nombre des présents. Mais les modifications aux statuts ne sont possibles qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 19. — L'Assemblée générale, appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société Académique et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre, au moins, la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Digitized by Google

Article 20. — En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société Académique. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Article 21. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux art. 18, 19 et 20 sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction Publique.

Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

TITRE V. — Surveillance et réglement intérieur.

Article 22. — Le trésorier doit faire connaître dans les trois mois à la Préfecture du Puy tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et ses pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction Publique.

Article 23. — Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de l'Instruction Publique ont le droit de faire visiter par leurs délégués les établissements qui seraient éventuellement fondés par la Société et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Article 24.— Les réglements intérieurs préparés par le Conseil d'administration et adoptés par l'Assemblée générale doivent être soumis à l'approbation du Ministre de l'Intérieur et adressés au Ministre de l'Instruction Publique.

Au Puy, le 29 avril 1928.

Digitized by Google

CONFÉRENCES ET CONCERTS

La Société continue l'organisation annuelle de Conférences et Concerts. Voici le programme de la dixième Série donnée en 1927-1928 :

15 novembre : *La Normandie*, par M. DESDEVIZES DU DÉSERT.

22 novembre : *Henriette d'Angleterre*, par M. FERDINAND FAURE.

29 novembre : *Charles Silvestre*, par M. JEAN TENANT.

6 décembre : *Les secrets de la vieille Egypte*, par M. DE GIRONCOURT.

10 décembre : Quintette instrumental.

19 décembre : Récital Panzerra.

24 janvier : *Une fête au Puy en 1860*, par M. ULYSSE ROUCHON.

31 janvier : *Le romantisme allemand*, par M. DELOBEL.

7 février : *La Tchecoslovaquie*, par M. MONTIGNY.

22 février : Grand récital par Mme Balguerie avec le concours de Witkowsky.

23 mars : Concert de piano (Mlle Velluard) et de violoncelle (M. Pollain).

28 mars : Soirée par Mme Jeanne Ronsay avec les danseuses Michelle Damour et Gladys Ronsay. Au piano, Mme Herbst.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

SEANCE DU 5 OCTOBRE 1927.

PRÉSIDENCE DE M. GERMAIN.

Présents : MM d'Arbaumont, lieutenant-colonel Bernard, Brenas, Mlle Carpentier, Chossegros, Eynac, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard, de Malaval, Maurin, Versepuy.

En ouvrant la séance, M. le président souhaite la bienvenue à nos collègues, MM. Bernard et Maurin et s'exprime ensuite ainsi :

Mes chers Confrères,

Pour la deuxième fois, j'ai l'honneur de présider la reprise annuelle des travaux de la Société académique.

En jetant mes regards en arrière, j'ai la satisfaction de constater que l'année écoulée a été très convenablement remplie et je tiens à féliciter hautement tous nos confrères qui, par leurs études documentées, par leurs communications attrayantes, par leurs comptes-rendus littéraires ou agricoles, par leur si précieuse organisation de conférences ou de manifestations artistiques, ont honoré notre compagnie.

Et respectant la tradition qui veut que tout renouvellement soit accompagné de vœux, je vous demande la permission de souhaiter que l'activité de notre chère Société soit plus grande encore.

Cette plénitude d'activité ne serait-elle point d'ailleurs le plus sûr moyen d'accroître notre rayonnement et notre influence régionale ?

Pour ce développement si patriotiquement désirable, vous pouvez être assurés, mes chers confrères, de tout mon dévouement, de toute ma bonne volonté que vous devrez toutefois tous seconder.

Car si j'admire pleinement le ciel d'un azur si pur, les montagnes si admirablement sévères de la province du Velay, j'en connais trop imparfaitement les fastes historiques, tristes ou sublimes.

Et si je me plais à m'initier à la vie de vos ancêtres glorieux, je déplore mon ignorance quand je dois signaler des livres comme ceux que je dépose aujourd'hui sur le bureau de la Société Académique.

Digitized by Google

De deux ouvrages récents que j'ai lus avec un passionnant intérêt et quittés avec regrets, l'un, celui de notre président de la section littéraire, M. Gautheron sur « les Peintres et Sculpteurs du Velay » et dont les bonnes pages ont paru dans notre *Bulletin*, fait revivre, avec le sens artistique que possède le distingué conservateur du musée du Puy, la vie de ces laborieux pionniers de l'Art dans le Velay. Fruit de longues recherches, illustré de reproductions et de document curieux, ce premier travail d'ensemble de l'Art dans notre province demeurera et devra être consulté par tous ceux qui se passionneront justement de nos merveilles artistiques.

Puis voici une sorte de joyau littéraire. Hier seulement a paru l'ouvrage de notre érudit confrère Georges Paul sur *la Baronnie et le Marquisat d'Allègre*. Et déjà il a été remarqué et tous ceux qui connaissent et apprécient la méthode de l'auteur estiment que cette étude, conçue et écrite avec amour, paraît être un modèle du genre.

Documentation parfaite, iconographie complète, exposition lumineuse, érudition très simple mais profonde qui touche non seulement à notre région, mais à l'histoire de France, toutes ces qualités sont celles de l'ouvrage qui pour le pays d'Allègre est un résumé éloquemment écrit d'une histoire souvent brillante, toujours intéressante.

Mais je parais avoir l'audace d'appécier des ouvrages que je dois me contenter d'admirer, laissant à d'autres plus compétents le soin d'un compte-rendu complet.

J'ai voulu simplement, mes chers confrères, attirer votre attention sur ces deux œuvres à titres divers remarquables et vous montrer que notre Société, s'énorgueillissant de vrais travailleurs, peut s'égaler aux meilleures des sociétés littéraires provinciales françaises : que ce serait dès lors une faute de lèse-affection vellave que de ne point unir tous nos efforts pour rendre cette société toujours plus vivante et toujours plus prospère.

Correspondance. — Dans la correspondance, figure une lettre de M. Maurice Sabattier, ingénieur des Arts et Manufactures, rectifiant sur plusieurs points les explications données à la dernière séance sur le le Basalte fondu et l'usine créée au Puy pour l'exploitation de cette industrie.

La fusion du basalte se produisant à une température relativement basse (1300° environ) ne présente par elle-même pas de difficulté. Les pièces en basalte doivent, après moulage, subir un traitement thermique destiné à détruire les tensions moléculaires qui produiraient par la suite la rupture de ces pièces. C'est dans ce traitement thermique que réside la véritable difficulté de cette industrie, mais elle n'est pas insurmontable.

La question avait été résolue en grande partie à l'usine du Puy pour la qualité de basalte adoptée. Il serait désirable pour le pays que cette usine fût à même de reprendre son fonctionnement.

La *Sauvegarde de l'Art français* envoie une circulaire relative à ses travaux accompagnée de la liste des immeubles classés du département.

Bibliographie. — Le Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France de 1926 résume dans le compte-rendu de la séance du 8 décembre une

Digitized by Google

communication de M. Paul Vitry sur une tête de Christ roman donnée au Louvre par M. Doucet en 1922.

M. Vitry mentionne la provenance exacte de cette sculpture précieuse, d'après les renseignements donnés par M. Sahy, antiquaire. Elle vient de La Vaudieu (le bulletin dit Lavaudière).

Grâce à l'obligeance de M. Auguste Sahy, M. Gautheron complète les renseignements donnés par le directeur du Louvre.

M. Henri Sahy avait découvert la statue dans un champ où elle servait de support à un épouvantail. On ne peut vraiment dire qu'en cette circonstance le rôle de l'antiquaire fut nuisible. Il n'en fut pas de même de celui de l'acquéreur suivant, qui jugea bon de vendre séparément le corps du Christ en Amérique, la tête en France.

Ces deux morceaux sont bien éloignés maintenant pour pouvoir se rejoindre.

Le secrétaire général ajoute aux indications données par le Président quelques précisions relatives aux ouvrages que viennent de publier nos collègues Gautheron et G. Paul et en recommande vivement la lecture à toutes les personnes qui s'intéressent au passé de la région. Dans le livre de M. Gautheron, elles rencontreront un tableau complet du mouvement artistique chez nous depuis le moyen âge jusqu'au vingtième siècle : dans celui de M. Paul un aperçu impartial de l'existence tourmentée des barons et marquis d'Allègre à travers les siècles ainsi que les fastes du château dont les vestiges croulants dominent encore l'horizon.

Découverte archéologique. — Le secrétaire général annonce la découverte d'un fragment important de colonne milliaire portant le nom de Nerva Trajan (53-118) et qui prend place parmi les huit colonnes plus ou moins complètes déjà connues qui jalonnaient à travers le Velay la célèbre *Via Bolena*.

Concours agricoles. —M. J.-B. Eyraud entretient la Société des récents concours agricoles. Il juge que ces manifestations sont trop nombreuses et trop rapprochées ; il estime qu'elles se contrarient et qu'il y aurait de grands avantages à organiser des concours plus importants dotés de prix assez élevés pour engager les éleveurs à y participer.

L'assemblée se range à cet avis et elle émet un vœu en ce sens.

Conférences et concerts. — MM. Gautheron et Versepuy donnent quelques explications sur la prochaine saison de conférences et concerts qui va débuter le mois prochain. Sept conférences et cinq concerts sont prévus. Des communiqués spéciaux en préciseront le détail, les dates et les conditions.

Elections. — Candidatures. — M. Maurice Bezou, présenté à la précédente réunion, est élu. Les candidatures de Mme Gibert, négociante ; de M. Henri Berard, négociant, et de M. Pomarat, avocat au Puy, sont déposées. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1927.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON GERMAIN.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, le lieutenant-colonel Bernard, Bezou, Brenas, Chossegros, Eynac, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard. Lauze, de Malaval, Paul, Rioufol, Vidal-Galland.

Excusée : Mlle Carpentier.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le président Germain, nommé conseiller à la Cour d'appel de Besançon, présente sa démission à l'assemblée. Il indique que pendant un séjour de dix-sept ans dans le département, il a appris à connaître la population parmi laquelle il avait été appelé à vivre et qu'il s'est plu, en assistant à nos séances, à sentir battre le cœur d'une province active et fière. Il émet le vœu que la Société continue sa tâche littéraire, scientifique et agricole et souhaite qu'elle soit toujours en Velay le flambeau éclairant le progrès sous toutes ses formes.

Le secrétaire général exprime les regrets que cause le départ du président. Il rend hommage à son effort dans le domaine intellectuel et affirme que ses collègues de la Société sont unanimes à souhaiter à M. Germain toutes les satisfactions auxquelles sa belle carrière de magistrat lui donne droit.

Le président souhaite ensuite la bienvenue à M. Maurice Bezou, élu à la dernière séance.

Correspondance et Bibliographie. — M. le président remet au bureau deux copies de documents dues à M. Antoine Jacotin, qui les lui avaient confiées.

Ce sont : les « règlements qui seront par cy-après observés entre messieurs les curés, prebtres et donats de l'Hostel-Dieu, Notre-Dame du Puy, soict pour les fonctions de l'église, l'ordre à tenir pour dire les messes, les distributions de leurs léguats et de leurs livraisons et assistance aux enterrements qui seront mandés (1er mai 1641) ; un extrait des archives municipales du Puy (E 96) concernant Bernard Hugonet.

Dans la *Revue d'Auvergne* (XLI, 11), M. Gabriel Segret rappelle les travaux consacrés aux ancêtres auvergnats de Maurice Barrès et les corrige sur certains points de détails grâce à des recherches faites dans les registres paroissiaux et les minutes notariales de Blesle. Il en résulte que la filiation de l'éminent homme de lettres remonte à Jacmes Barrès, praticien, greffier du bailliage de Montgon, dont le nom figure comme parrain sur un acte de baptême du 25 février 1612. Peut-être cet ascendant direct remonte-t-il à autre Jacmes qui est nommé dans un aveu fait par Marguerite de la Faye, abbesse de Blesle, au duc de Lorraine, seigneur de Mercœur, le 28 juin 1539, mais ce n'est là qu'une supposition.

Le même fascicule donne une table des sources consultées par M. H. Salveton pour l'histoire de Nonette ; parmi elles l'on trouve le fonds de l'abbaye

Digitized by Google

de la Chaise-Dieu des archives de la Haute-Loire et des notes d'Antoine Jacotin.

Le *Bulletin philologique et historique du Comité des Travaux historiques du Ministère de l'Instruction publique* (1925) publie l'inventaire des meubles d'un chanoine du Puy en 1321. Cette pièce, communiquée par M. Ulysse Rouchon, est extraite des minutes du notaire Jean de Peyre et concerne Guillaume de Montlaur, archidiacre de Tournai et préchantre du chapitre de Notre-Dame du Puy.

Les églises gothiques d'Auvergne. — M. Georges Paul signale une étude de M. Jean Vallery-Radot sur les églises gothiques d'Auvergne parue dans le *Figaro* des 20 et 27 octobre.

Autant, en Auvergne, les églises romanes ont entre elles des liens de parenté indiscutables, autant les églises gothiques se ressemblent peu entre elles. Elles font l'effet d'articles d'exportation. Le style gothique y demeure un style d'emprunt, à tel point qu'il n'y a pas d'école gothique d'Auvergne.

A l'époque gothique, l'Auvergne a pour ainsi dire reçu de toutes mains. Les églises alors modifiées appartiennent avant tout à l'école du Midi : nef unique immense, épaulée par des contre-forts intérieurs entre lesquels s'ouvrent des chapelles. Cependant la Sainte-Chapelle d'Aigueperse s'inspire d'un modèle bourguignon.

Suivant des opinions récentes, l'architecture romane auvergnate n'aurait pas présenté un caractère bien original ; c'est l'avis de M. Mâle. M. Vallery-Radot se demande si la même conclusion ne s'impose pas aussi pour les églises gothiques d'Auvergne.

L'examen de Saint-Laurent du Puy et de l'église abbatiale de la Chaise-Dieu amènerait peut-être une conclusion semblable.

A propos de déboisement. — M. J.-B. Eyraud attire l'attention de l'assemblée sur les déboisements des environs du suc d'Eyme.

Il serait très désirable que l'administration des Eaux et Forêts voulût bien se préoccuper d'une situation qui à la longue peut devenir préjudiciable à l'intérêt général.

Le porche du For. — Plusieurs membres de la Société ont remarqué que l'architecture du porche du For à la Cathédrale semble fléchir. Ils demandent que le fait soit porté à la connaissance de l'architecte des Monuments historiques à toutes fins utiles.

Elections. — Candidature. — Mme Gibert, MM. Henri Bérard et Michel Pomarat, présentés à la dernière réunion, sont élus.

M. Louis Bérard, industriel au Puy, est présenté. Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1927.

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL-GALLAND.

Présents : MM. Achard, Bayon de la Tour, Bernard, Brenas, de Brive, Mlle Carpentier, Eynac, J.-B. Eyraud, Falcon, Feuillet, Girard, Lauze, de Miramon, de Malaval, Moulin, Paul.

Excusé : M. Pomarat.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Dans la correspondance, figure entre autres une lettre de Mlle Hamonic, professeur au Conservatoire de Clermont-Ferrand, qui se met à la disposition de la Société pour tout concert où l'on aurait le désir d'avoir de la harpe soit en solo, soit comme instrument d'orchestre. L'offre de Mlle Hamonic sera transmise à notre collègue M. Versepuy, chargé de la direction des concerts de la Société.

Le Ministre de l'Agriculture nous adresse le programme du Concours de primes d'honneur, prix culturaux, prix de spécialités, prix pour les journaliers ruraux, prix pour les serviteurs à gages qui aura lieu dans le département de la Haute-Loire en 1928.

L'orfèvrerie vellave. — Le secrétaire général informe la Société qu'il met actuellement la dernière main à des recherches sur les argentiers, orfèvres, lapidaires et émailleurs du Puy et du Velay du XIII^e^ au XIX^e^ siècle.

Pour se documenter sur une question qui a déjà été traitée en partie par MM. Aymard, Chassaing et Thiollier, M. Ulysse Rouchon s'est livré à des recherches détaillées dans les divers dépots d'archives et il a eu la chance d'y rencontrer de nombreux textes qui éclairent d'un jour nouveau les conditions du travail d'artisans dont l'activité — particulièrement aux quinzième et seizième siècles — se révèle par des contrats épars dans les minutes notariales et par des mentions perdues dans les chartriers des églises, des maisons de charité, des communautés religieuses ou dans les papiers de famille.

Certaines des œuvres des argentiers et orfèvres sont parvenues jusqu'à nous : croix processionnelles, chasses, bijoux, bagues, Saint-Esprits, croix pectorales, chaînes de ciseaux, tâte-vin, couverts, services de table. Ces objets seront étudiés et reproduits dans le travail préparé.

Ce travail sera probablement publié en collaboration avec MM. Noël Thiollier et Mercier et tendra à épuiser la question en mettant en valeur une industrie séculaire disparue depuis cent ans, qui a fait la renommée artistique du Puy et illustré les noms des Reynard, des Gimbert, des Blanc, des Lashermes, des Bellangreville, des Parrel, des Paris, etc.

M. Rouchon prie ses collègues de lui signaler les pièces d'orfèvrerie aux poinçons du Puy qu'ils pourraient connaître.

Elections. — A la suite de la démission de M. Léon Germain, la Société va être appellée à lui donner un successeur. L'assemblée générale sera convoquée pour le 5 janvier prochain en vue de cette élection.

Digitized by Google

M. Louis Bérard, industriel au Puy, présenté à la dernière réunion, est élu membre titulaire.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JANVIER 1928.

PRÉSIDENCE DE M. EMMANUEL RIOUFOL, PRÉSDENT D'HONNEUR.

Soixante et onze membres de la Société sont présents à la réunion.

En ouvrant la séance, le président se lève pour offrir ses vœux à ses collègues et souhaiter que la Société continue à remplir sa mission scientifique et agricole avec le succès qui a signalé depuis si longtemps ses efforts pour le plus haut renom de la Haute-Loire et son rayonnement à l'extérieur.

Une chaude ovation est faite au vaillant et respecté doyen de la Société.

Après lecture des articles des statuts s'appliquant à l'ordre du jour, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un président dont les pouvoirs expireron en mai 1929.

Il y a 71 votants.

Ont obtenu au premier tour de scrutin : M. le lieutenant-colonel Bernard 36 voix.

M. Feuillet, 29 voix.

Un certain nombre de suffrages ont été émis sur les noms de MM. Badani, Fabre, Gautheron, Rouchon, Vidal-Galland.

M. le lieutenant-colonel Bernard ayant obtenu la majorité est déclaré élu président de la Société.

Le nouveau président, reportant sur sa double qualité de compatriote et de mutilé le témoignage de sympathie dont il vient d'être l'objet, remercie ses collègues. Il leur donne l'assurance que toute sa bonne volonté est acquise et qu'il se fera un devoir de se montrer le continuateur des présidents qui l'ont précédé, en coopérant, avec les membres du bureau et du Conseil d'administration, à la vitalité et au développement de l'action de la Société.

Ces paroles ont été vivement applaudies.

Le secrétaire général a fait connaître que le bureau avait souscrit pour 100 fr. à l'œuvre du Timbre antituberculeux, à titre indicatif de l'intérêt que l'on doit porter à cette utile croisade sociale.

La séance a pris fin à 14 h. 45.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1928

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL BERNARD.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, Brenas, Mlle Carpentier, Chossegros, J.-B. Eyraud, Fabre, Feuillet, Gautheron, Girard, de Malaval, de Miramon, Pays, Pomarat, E. et L. Rioufol, Tardieu.

Après lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 janvier, M. le colonel Bernard, président, prononce le discours suivant :

Mes chers collègues,

Vous avez bien voulu me désigner pour poursuivre jusqu'à sa fin le manda de notre regretté président M. Léon Germain. Je vous ai remercié de cette preuve de confiance et de cet honneur qui est grand. Je me rends compte des difficultés d'une tâche qui s'étend sur les domaines littéraire, artistique, agricole et scientifique dans un sens patriotiquement régional.

L'accueil si cordial que j'ai trouvé auprès de notre président d'âge et de vous tous, mes chers collègues, m'encourage à continuer l'œuvre poursuivie avec tant de succès par mon prédécesseur.

Hier, au cours de sa conférence si vivante, si documentée, sur les fêtes d'inauguration de Notre-Dame de France, notre aimable secrétaire général citait une poésie de mon père qui, en 1860, célébrait ainsi l'élan populaire qui se manifesta en cette occasion. J'ai été très ému par la délicatesse de cet hommage à une mémoire qui m'est chère et il me semble que j'ai toujours appartenu à une Société qui garde si bien le culte du souvenir.

M. Léon Germain, à qui j'avais demandé son utile conseil, m'écrit que la route est facile et droite puisque je suis entouré de précieux collaborateurs : Il cite particulièrement MM. Ulysse Rouchon, Gautheron, Vidal, Brenas et et Feuillet. Il se rappelle au bon souvenir de ses confrères et amis.

Il ne me reste donc qu'à demander à tous mes collègues de vouloir bien me continuer cette aide précieuse, dont je suis assuré puisqu'il s'agit d'unir nos efforts désintéressés pour servir au mieux notre petite patrie.

J'ai enfin une mission bien agréable à remplir, celle de féliciter notre collègue, le félibre du Velay, mon ami Henri Chossegros, pour sa nomination récente au grade d'officier de l'Instruction publique. Cette récompense sanctionne les services rendus par le Conservateur du Musée Crozatier à la section de géologie et de minéralogie. Dans notre avant-dernier Bulletin, en effet, vous avez remarqué, sous la signature du docteur Lucien Mayet et de Henri Chossegros une notice d'intérêt capital sur les ossements fossiles de la Denise. Ces ossements furent acquis en 1844 par Pichot-Dumazel et par notre ancien président A. Aymard, dont la mémoire est présente à tous.

Aymard attacha son nom à cette découverte sensationnelle au point de vue de la préhistoire. Les polémiques se succédèrent, ardentes, au sujet de l'époque probable à laquelle remontaient les débris fossilisés, jusqu'à ce que

Digitized by Google

la haute autorité de M Charles Depéret, doyen de la Faculté des sciences de Lyon, vint mettre au point le résultat des recherches précédentes et donner enfin comme un état civil à l'homme de la Denise : les débris fossiles ont été entraînés au moment de la période quaternaire dans le lac cratère qui existait au sommet de la montagne.

Nous sommes fiers de voir notre compatriote Chossegros associé aux recherches qui ont fini par prouver toute l'importance de cette découverte géologique particulièrement appréciée des visiteurs de notre musée, de nombreux savants et paléontologues.

Correspondance. — Bibliographie. — La famille de notre regretté collègue Emmanuel Grellet de la Deyte a fait parvenir au bureau un exemplaire d'une brochure dans laquelle ont été réunis des notes biographiques, les hommages rendus par la presse au défunt, la relation des obsèques et les discours qui y furent prononcés, les extraits des bulletins ayant mentionné le décès et des messages de sympathie adressés à cette occasion à Mme Grellet de la Deyte et à ses enfants.

En feuilletant ce recueil, illustré d'une bonne héliogravure, on se rendra compte de l'activité intellectuelle de notre compatriote, de la distinction de son esprit, de la noblesse de son cœur et l'on comprendra mieux les regrets suscités par sa disparition.

A la Société académique, dont il a été l'un des collaborateurs les plus dévoués, nous garderons le souvenir de sa souriante courtoisie, de son érudition aimable, de son zèle pour nos études. Cet homme de tradition, familier avec le passé de sa province, avait l'art d'évoquer l'histoire locale ; grâce à lui, bien des points ignorés des annales du pays sont désormais élucidés. Son nom restera associé à l'effort de connaissance et de divulgation de ses contemporains, et cet effort est de ceux dont la trace ne périt pas.

Les orgues de la Cathédrale. — Il a été souvent question ces temps derniers des orgues de la cathédrale. A ce sujet, le secrétaire général rappelle que la construction de ces orgues, — celles qu'une fantaisie de Mgr Fulbert Petit, évêque du Puy, fit installer en 1892 dans une tribune du croisillon nord de l'église, — fut décidée par le Chapitre en 1690, pour remplacer un instrument offert en 1579.

A cet effet, un contrat fut signé le 30 mai 1691 avec François Tireman, sculpteur de Cambrai, alors en résidence dans notre ville, et Gabriel Alignon, menuisier, pour l'établissement du buffet qui devait avoir « dix-neuf pieds de hauteur d'architecture, faict et reduit selon l'ordre composé, et la largeur de 18 pieds ».

Alignon s'engagea à fournir le bois qui devait être du noyer et Tireman se chargea de la décoration ainsi convenue : « deux façades, l'une regardant le chœur, l'autre l'entrée de la porte dorée, et quatorze figures ».

L'œuvre fut commencée, mais, au cours de la première année, le sculpteur mourut et le 1er septembre 1692, un nouveau contrat dut être passé avec Pierre Vaneau. C'est celui-ci qui dota le meuble de la plupart des ornements qui l'accompagnent encore, mais Buffet et Bonfils paraissent y avoir travaillé aussi vers 1704

Digitized by Google

Les dépenses d'établissement de l'instrument s'élevèrent à 2.238 livres et 5 deniers qui se décomposent ainsi d'après les pièces de comptabilité conservées aux archives départementales (Série G. 162 de l'inventaire Jacotin) : au sieur Eustache, facteur d'orgues, 958 l. 7 s. ; à Alignon, 535 l., 14 s., 6 deniers ; à Tireman, 191 l., 5 s., à Vaneau, 355 l., à divers, 191 l., 13 s., 9 deniers.

Les orgues furent réparées en novembre 1754 et fréquemment depuis cette date. Il semble qu'actuellement elles ne soient pas parfaites et qu'une sérieuse révision des jeux serait nécessaire.

C'est en 1781 que l'appareil, jusqu'alors placé sur un jubé démoli, fut transporté au fond de l'église par les soins de Portal.

Trois noms d'anciens organistes nous sont connus : Antoine-Dominique Sauvage, qui recevait en 1750 un traitement annuel de 500 livres : Sallard, qui exerçait vers 1780 ; Isnard, de Valence, nommé le 29 octobre 1786.

Ces organistes accompagnaient, de concert avec un « serpent » payé 36 livres par an et un « basson », la maîtrise dont les membres étaient placés en 1748 sous la direction de Lashermes, maître de mustque, et en 1754 sous celle d'un clerc tonsuré, Louis Grenon, remplacé en 1763, date de sa nomina- à Clermont, par Roche, chorier.

On n'a pas oublié qu'au dix-neuvième siècle, Antonio Pittarch fut au clavier de 1841 à 1886.

Au sujet de cette communication, plusieurs membres de la Société présentent des observations relatives aux remaniements réalisés ou en projet. Le vœu suivant est formulé :

« Vœu qu'en cas de transfert, les grandes orgues de la Cathédrale Notre-Dame soient placées contre le mur absidal ou au fond de l'église. »

Candidatures. — Les candidatures suivantes sont présentées :

MM. Brunel, ancien notaire, au Puy ; Gustave Gimbert, directeur des Hospices au Puy ; Jousserand, inspecteur de l'enseignement primaire au Puy.

Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

SÉANCE DU 1er MARS 1928.

Présidence de M. le colonel Bernard.

Présents : MM. Badiou-Bauzac, Brenas, Chossegros, Falcon, Feuillet, Gautheron, Girard, Pays, Tardieu, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président remercie d'abord MM. Gautheron et Versepuy de leur concours dévoué dans l'organisation des conférences et concerts. Il expose ensuite que le concours annuel d'animaux gras, organisé par la Société avec les subventions ordinaires, aura lieu le lundi 26 courant. Divers échanges de vues ont lieu à cet effet. Le concours, qui sera annoncé par voies d'affiches,

Digitized by Google

sera présidé par M. Laurent Eynac, assisté du préfet de la Haute-Loire, des sénateurs et députés, du président du Conseil général et du maire du Puy.

En ce qui concerne le choix d'un nouveau local social, le président indique les pourparlers en cours qui sont en bonne voie et permettent d'espérer une solution favorable avant peu.

Parlant enfin des formalités à remplir pour donner à la fusion des sociétés savantes du Puy la confirmation officielle nécessaire, le président fournit es précisions qui ont permis l'établissement du dossier demandé par le ministère. Ces explications sont approuvées à l'unanimité et mandat est donné au bureau de faire le dépôt des documents qui permettront à la Société de conserver sous sa désignation nouvelle le bénéfice de la déclaration d'utilité publique.

La dîme abonnée de Sanssac en 1550. — Grâce à une communication qui lui a été faite par M. l'abbé Jammes, M. Gautheron présente un aperçu ntéressant sur la transaction intervenue en 1550 au sujet de la dîme abonnée de Sanssac.

En 1548, les habitants de cette localité, qui payaient la dîme sur certaines propriétés seulement à l'université des clercs Saint-Mayol, se virent réclamer par le curé Jean Aurier la dîme de tous les grains, bétails, « ortalisses », légumes et autres choses décimables de quelque genre que ce soit. Ils protestèrent et le 2 juillet 1550 intervint la transaction susvisée.

Les bases de cet acte étaient les suivantes :

La paroisse fournira à son curé en sa maison au Puy, le jour de la fête de saint Michel, 10 setiers de blé seigle répartis par village et suivant la côte de chacun. Les habitants de Coyac paieront en outre, le jour de la saint Julien, la dîme des pourceaux à laquelle ils étaient astreints de toute ancienneté, et celle des agneaux, le Vendredi Saint.

Ce texte, ratifié par le pape Pie V le troisième jour des calendes d'août 1567, resta la règle des parties jusqu'à la Révolution.

Les pièces communiquées donnent la liste complète des familles qui habitaient Sanssac et les divers villages de la paroisse : Vourzac, Lonac, Coyac, Fareyrolles, Driaude, Barret, Mezeyrac et Jalavoux, au milieu du seizième siècle.

Il y a cent ans. — Le secrétaire général mentionne d'après le journal de l'époque les principaux événements locaux de 1828.

La question de l'instruction publique préoccupait les pouvoirs publics dès le début de l'année..

Le 27 décembre, à l'Hôtel-de-ville, avait eu lieu la distribution des prix de l'institution Claudet ; le 5 janvier, l'évêque demandait, vu l'insuffisance de l'école des frères existante, la création de nouvelles classes pour lesquelles il offrait au Conseil municipal une subvention de 1800 fr.

Le 18 janvier, le 3e bataillon du 14e régiment d'infanterie de ligne arrivait de Lyon au Puy pour y tenir garnison.

M. de l'Horme, place du Greffe, venait de recevoir des plants de mûrier et la Société académique encourageait leur plantation, rappelant qu'une prime est réservée à celui qui aura fait la plantation la plus considérable. Une somme

Digitized by Google

de 300 fr. était votée par le Conseil général pour des primes que la Société Académique était chargée de distribuer aux cultivateurs du mûrier et aux éleveurs de vers à soie.

Le 11 février, MM. de Lestang et Victor Balme étaient nommés administrateurs des hospices en remplacement de MM. Gouteyron et de Billoer, décédés.

Le 29 mars, on apprenait que les prince et duc de Polignac, instruits du projet d'établir par souscription au Puy des écoles élémentaires de dessin, d'arithmétique, de géométrie et de mécanique appliqués aux arts et métiers, avaient désiré figurer parmi les souscripteurs. Ces cours furent ouverts le 1er mai au musée Caroline, sous la direction de MM. de Becdelièvre et Ruelle. La Société Académique était représentée par d'Authier de Saint-Sauveur.

Le 20 mars, François-Victor-Honoré Souteyran-Laroulle était nommé notaire au Monastier, et le 4 mai M. Philippe Imbert, à Pradelles.

Le 12 avril, on signalait l'apparition de loups dans la commune de Tiranges. L'un de ces animaux fut tué au village de Boisseyre par Claude et Gabriel Ganivet.

On annoncait le 27 juillet le décès à Bonnassoux à l'âge de 56 ans du maréchal de camp en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, Reynaud. Un discours fut prononcé aux obsèques par le maréchal de camp Waldeck-Boudinhon.

Le 26 août, distribution des prix aux élèves du Collège sous la présidence de M. Marthory, adjoint. Le discours d'usage fut prononcé par M. Duprat, régent de rhétorique, sur la poésie. Les prix Polignac furent décernés à Onuphre Beaune, des Chazes, et à J.-B. Rostain, du Puy. La rose fut obtenue par Jean Roubin, d'Araules, et la marguerite par Joseph Gautier, de Siaugues.

En septembre, la ville du Puy lançait un emprunt de 60.000 fr. pour l'achèvement des bâtiments attenant à l'Hôtel-de-Ville.

Le *Journal de la Haute-Loire* publiait à ce moment une note sur l'emploi de la houille dans les foyers domestiques.

Le 6 octobre, une information précisait les conditions de fonctionnement du Collège de Brioude sous la direction de l'abbé Coupe.

Le 10 novembre, on apprenait le décès au Puy, du baron Dard, colonel de dragons, qui figure sur le tableau de la bataille du Caire de Gros.

Le 10 décembre enfin, le comte de Waters, nommé préfet de la Haute-Loire en remplacement de M. de Bastard, adressait aux maires sa première circulaire.

Invitation aux poètes et musiciens. — L'école Pierre Cardinal invite les membres de la Société Académique à concourir à la Grande Cour d'Amour qu'elle organise pour fin avril prochain. Les poètes et compositeurs qui ne pourraient point y assister peuvent envoyer leurs œuvres à M. Chappelon, sous-cabiscol de l'Ecole, 32, place du Breuil, avant le 10 avril.

Elections. — Candidatures. — MM. Brunel, ancien notaire au Puy; Gustave Gimbert, directeur des Hospices du Puy; Jousserand, inspecteur de l'enseignement primaire au Puy, sont élus membres de la Société.

Digitized by Google

Sont présentées les candidatures de MM. Joseph Bernard, directeur du Musée Crozatier ; Galine, ancien ingénieur ; Pierre Giroud, ancien banquier ; Régis de Vinols.

Scrutin à un mois.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1928.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL BERNARD.

Après lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance, le président adresse les condoléances de la Société à nos collègues, MM. Gautheron, Versepuy et L. Rioufol, frappés au cours du mois dans leurs affections.

Parlant ensuite du local social, M. le colonel Bernard indique que le conseil municipal, sous la présidence de M. le docteur Durand, maire de la ville du Puy, a bien voulu autoriser, dans sa séance du lundi 2 avril 1928, la location à la Société académique, moyennant le prix de 300 fr. par an, de trois pièces dépendant de l'ancien musée.

« Les administrateurs de la ville ont ainsi réservé, dit-il, le meilleur accueil à la demande que nous avions faite d'un local social, dont nous allions être dépourvus. Cette solution provisoire et heureuse nous permet d'attendre l'aménagement de l'hôtel Coubladour, où une place nous est réservée.

« Il me sera très agréable d'exprimer toute notre gratitude au Conseil municipal en la personne aimable de M. le maire de la ville du Puy. »

Concours agricole de 1928. — « Vous avez appris par la voie de la presse le plein succès du concours d'animaux gras de cette année, continue le président. Il a permis de constater les progrès réels de l'élevage dans notre département et de récompenser les propriétaires méritants dans les limites des crédits disponibles.

« L'impression qui se dégage de cette manifestation est que l'agriculture, source de richesse et de vie, tient maintenant dans le pays la place d'honneur à laquelle elle a droit. Et l'on s'explique que nos parlementaires, nos assemblées délibérantes aient toujours à cœur de prendre les mesures les plus favorables à son développement et à sa prospérité.

« Il me reste à vous signaler quelques points de détail dont il conviendra de tenir compte à l'avenir, pour une meilleure organisation du concours :

« 1° L'établissement du programme affiché reste sous le contrôle complet et absolu du président de la Société académique, qui le signe et l'approuve avant transmission à la presse.

« 2° Le fonctionnement du jury est du ressort du président de la section agricole.

« 3° Les fonctions de commissaire général du concours sont confiées à M. le directeur des services agricoles du département, qui est aussi vice-président du jury.

Digitized by Google

« 4° Le président de la Société académique ou le président de la section agricole, suppléant, préside la distribution des récompenses ».

Bibliographie. — M. Laforest, directeur des services agricoles, vient d'adresser, en hommage à la Société académique, un exemplaire du Cours d'agriculture qu'il a fait publier l'an dernier à la librairie Delalain.[1]

Cet ouvrage, du plus haut intérêt pour les membres de notre association, sera rapporté par M. J.-B. Eyraud à une prochaine séance. Nous souhaitons au livre le succès qu'il mérite, car la lecture en est aussi facile que profitable.

Marius Vachon. — Le secrétaire général annonce le décès survenu le 14 mars de M. Marius Vachon, homme de lettres et critique d'art, qui a fait connaître le Velay au grand public d'abord par un récit de voyage publié en 1876-78 dans le *Tour de France* sous le titre : « Trois semaines dans le Velay et le Cantal », puis en 1882 par une étude illustrée sur la vie et l'œuvre de Pierre Vaneau, écrite sur les indications de Paul Le Blanc.

Ouvrier de la première heure de la renaissance des arts décoratifs, chargé en 1897 d'une enquête sur les écoles industrielles, Vachon a été un précurseur et son nom mérite de ne pas être oublié.

L'abri sous roche d'Azerat. — De nombreux abris sous roche existant dans la haute vallée de l'Allier ont été signalés à diverses reprises par Antoine Vernière et Antoine Jacotin. Il convient de joindre aux listes données celui de la Leuge près d'Azerat qui a fait l'objet de récentes explorations.

On accède à cet abri par un puits vertical et cylindrique de trois mètres de profondeur, aboutissant à un vestibule où trois personnes peuvent se mouvoir à l'aise, qui permet de glisser ensuite dans un étroit couloir se poursuivant sur une cinquantaine de mètres et qu'un éboulement obstrue en ce moment.

Des briques grossières, un fragment de poterie, des haches de silex, une vertèbre dorsale ont été recueillis dans ce gite; ils prouvent une occupation humaine dans des temps reculés.

Une villa gallo-romaine à Céaux-d'Allègre. — Au début du mois de mars, M. Valhorgues, propriétaire au Verdier, commune de Ceaux-d'Allègre, a mis à jour dans son champ de la Prade de nombreux fragments de poterie ancienne. Intrigué par cette découverte, M. Valhorgues opéra quelques sondages qui lui permirent de rencontrer à une profondeur de 0,80 centimètres les substructions d'une maison dont le pavéétait en briques, les murs revêtus d'un enduit rosé et ou l'on reconnaissait la trace d'un foyer de chauffage.

Informés par notre collègue, M. Georges Paul, plusieurs membres de la Société se sont rendus sur les lieux le 18 mars et ont pu se rendre compte qu'il s'agissait certainement des vestiges d'une villa gallo-romaine, contemporaine de la stéle conservée autrefois sur le chemin de Céaux à Saint-Paulien et dédiée par Martiola à la mémoire de sa fille Tulla Martia.

Un rapport, avec demande de subvention, a été adressé au ministère de l'Instruction publique en vue d'entreprendre à l'automne des fouilles dans le champ de la Prade.

Digitized by Google

Elections. — Candidature. — MM. Galine, Giroud, R. de Vinols, présentés à la dernière réunion, sont élus membres de la Société.

La candidature de M. Beylot, directeur du Crédit foncier, est présentée.

La séance est levée à 15 heures.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 3 MAI 1928.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL BERNARD.

Présents : MM. Brenas, Cellier, Eynac, J.-B. Eyraud, Feuillet, Gautheron, Girard, Moulin, Pomarat, E. Rioufol.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté.

En ouvrant la séance, le président fait part du décès de M. André Pays :

« Vous avez été, comme moi, dit-il, douloureusement surpris par le décès subit de notre regretté collègue André Pays, décès survenu le 11 avril 1928. Ancien instituteur, ancien Inspecteur de l'Assistance publique, maire de Loudes et conseiller d'arrondissement, M. André Pays était avant tout un homme de devoir aussi modeste que bon, actif que serviable. Nous conserverons sa mémoire. Sa famille voudra bien agréer l'expression de nos sincères condoléances ».

Locaux du Musée. — Une commission d'étude, composée du président, du secrétaire général, du trésorier, du bibliothécaire, de nos collègues Eyraud et Falcon, prendra rendez-vous lundi 21 mai, à 15 heures, avec l'architecte de la ville du Puy afin de visiter les locaux du Musée qui sont mis à notre disposition ; la commission se rendra compte des réparations nécessaires à l'aménagement de ces locaux, évaluera la part des dépenses probables qui incomberaient à la Société tant pour le transport du mobilier que pour notre installation au Musée et pour l'achat de matériel indispensable.

Conseil d'administration. — Le Conseil d'administration se réunira le jeudi 7 juin, avant la séance, en vue de l'examen des propositions qui lui seront faites par le rapporteur de la commission d'étude et pour approbation du devis correspondant au déménagement.

Statuts de la Société. — Les statuts de la Société ont été modifiés dans leur forme, de manière à les mettre en complète harmonie avec les statuts types arrêtés par le Conseil d'Etat. Ils ont fait retour au ministère de l'Intérieur.

Bibliographie. — M. Jean-Baptiste Eyraud rappelle que M. Laforest, directeur des services agricoles du département, vient de faire hommage à la Société académique d'un livre ayant pour titre : *Notions fondamentales d'agriculture*, publié avec la collaboration de M. Clap, Inspecteur de l'enseignement primaire. Deux volumes, pour paraître bientôt, s'ajouteront à celui déjà publié et compléteront l'ouvrage.

Digitized by Google

Le volume paru, — écrit en vue du développement de l'enseignement agricole, et plus spécialement dans le but de seconder dans leur tâche, les instituteurs ruraux qui en sont les pionniers, — est un livre de clarté méthodique et de science concrète. C'est dire qu'il est à la portée de tous ceux qui s'intéressent à l'accroissement de la richesse du sol. — Il a donc sa place marquée dans la bibliothèque de chaque école rurale mais il l'a aussi et surtout auprès des cultivateurs qui feront une bonne acquisition en se le procurant. Ils y puiseront, en effet, des connaissances sûres et précises, dont les applica- contribueront, au profit de tous, à développer l'industrie agraire, source impotante de richesse et de bien-être.

A la suite de cet exposé et sur la proposition du rapporteur, il est décidé que le Conseil d'administration sera appelé à statuer sur l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de l'ouvrage qui seront offerts par la Société à l'élève de chacune des circonscriptions d'examen du certificat d'études primaires qui aura présenté la meilleure composition d'agriculture.

Le testament du chroniqueur Jacmon. — Le secrétaire général attire d'abord l'attention de ses collègues sur les améliorations essentielles apportées depuis quelque mois aux archives départementales. Grâce au zèle averti de M. Delcambre et au dévouement de son collaborateur, M. Soumaire, le dépot a pris une physionomie nouvelle, résultat d'un effort méthodique et soutenu. Un ordre paafait a présidé au classement des diverses séries et un inventaire sommaire sur fiches permet une consultation désormais rapide et même facile des documents nombreux et importants se rapportant à l'histoire ancienne et moderne de la province et du département ainsi que des chartes et manuscrits concernant les divers établissements et les familles.

L'archiviste de la Haute-Loire et son personnel méritent les compliments de tous ceux qui cherchent à s'instruire au contact des vieux papiers et à en tirer les éléments d'une saine et impartiale connaissance du passé.

Le secrétaire général donne un exemple des facilités créées par les récentes dispositions apportées au archives en présentant le texte du testament d'Antoine Jacmon.

Augustin Chassaing, investigateur cependant avisé, a ignoré cette pièce quand il a plublié les chroniques de ce tanneur ponot dont les notes s'arrêtent à 1654 et il n'a pu dire vers quelle date il était mort. Le testament du 2 août 1656 permet de croire que Jacmon, alors « malade de maladie corporelle », ne dût pas tarder à décéder. Il nous renseigne en tous cas sur les suprêmes volontés du testateur et sur la composition de sa famille et de ses biens à cette époque.

Le texte sera inséré dans le *Bulletin*.

Découverte archéologique. — M. Gautheron donne des indications sur la découverte qui vient d'avoir lieu au cours des travaux que notre collègue, M. de Brive, fait exécuter sur l'une des façades de l'ancien hôtel de Polignac. Sous un épais crépis couvrant le mur on a retrouvé un appareil de construction du XIII^e^ siècle comportant des ouvertures à arcades de plein cintre dont des colonnes à chapiteaux décorés formaient les jambages. Le type architectural est analogue à celui de la maison romane de la rue Rochetaillade et

Digitized by Google

des maisons de Blesle et de Brioude. Des ordres ont été donnés pour respecter ces dispositions, légèrement altérées dans des remaniements de l'immeuble, mais encore fort reconnaissables.

Élection. — M. Beylot, directeur du Crédit foncier, présenté à la précédente réunion, est élu membre de la Société.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 JUIN 1928.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL BERNARD.

Présents : MM. Beylot, Bezou, Brenas, Chossegros, J.-B. Eyraud, Henri Eyraud, Falcon, Galine, Gautheron, Locussol, Lauze, Moulin, Pomarat, Rioufol.

Après lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté, le président transmet à ses collègues le cordial souvenir de notre ancien président, M. Léon Germain, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

« M. Germain, dit-il, était venu au Puy pour achever son déménagement. Il a remis avant son départ définitif à notre secrétaire général une étude biographique intéressante sur Joachim Barrande, le savant géologue, notre compatriote, qui fut le précepteur du duc de Bordeaux. Cette étude trouvera sa place dans notre *Bulletin historique*. M. le Conseiller Germain m'a chargé de vous dire combien il restait attaché à la Société, à ses collègues, à ses collaborateurs et amis. Au cours de déplacements qu'il projette à Dijon et à Lyon, il espère être amené à nous communiquer des documents intéressant l'histoire de notre région.

« En lui exprimant mes remerciements, je lui ai dit mon regret que son séjour au Puy n'ait pu se prolonger jusqu'à notre séance d'aujourd'hui. Nous aurions été unanimes à lui manifester toute notre reconnaissante sympathie ».

Correspondance. — Le secrétaire général indique que le président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand a demandé à la Société de se joindre à lui pour solliciter du ministre de l'Instruction publique la désignation de Clermont comme siège du Congrès des Sociétés savantes en 1930. Cette adhésion a été immédiatement donnée. Il a paru, en effet, que cette réunion serait à la fois un honneur pour une région qui n'a pas encore reçu les savants des autres provinces françaises et une occasion de fonder le groupement désirable des académies d'Auvergne en une fédération susceptible d'apporter aux études locales la coordination et la méthode dont elles bénéficieraient largement.

Les papeteries de la Haute-Loire. — L'attention ayant été attirée récemment sur les papeteries du Livradois par la publication de plusieurs ouvrages, il a paru opportun de rappeler que des établissements de même nature

Digitized by Google

ont existé dans la Haute-Loire et que quelques-uns continuent à fonctionner. Le secrétaire général, qui se propose d'écrire l'histoire de l'industrie du Livre dans le département, a extrait de ses dossiers ce qui a trait à la papeterie.

Dans la région du Puy, l'on rencontre mention d'un moulin à papier à Aiguilhe dès 1539 et, au début du dix-neuvième siècle, Jean-Antoine Mariac avait établi des ateliers au Teuil et à la Chartreuse. Dans la période moderne, il s'est fondé vers 1877 une papeterie à Espaly appartenant actuellement à M. P. Terle.

Dans la région d'Yssingeaux, la papeterie du Crouzet, construite en 1620 par Cusson de Saint-Ignac et passée vers 1740 à la famille de Véron de la Combe, qui l'a gardée et continue à l'exploiter, est la plus ancienne connue mais il y en avait d'autres à Pont-Salomon, à Fouletier en Haut, à Cornet, à Chabannes ainsi qu'à Tence. La plupart ont disparu vers 1845 ; par contre il s'en est créé une nouvelle au Pont de Lignon.

Dans la région de Brioude, le regretté Paul Le Blanc a signalé la papeterie de Prades dont il a narré les destinées modestes (1647-1860).

Les barbiers-perruquiers du Puy. — M. Emile Gautheron donne connaissance de notes intéressantes sur la corporation des barbiers-perruquiers, baigneurs et étuvistes du Puy, longtemps associée à celle des chirurgiens.

Cette association paraît remonter au quinzième siècle, puisqu'en 1530 il existait déjà des étuves aux Barlières qui appartenaient à Jean d'Avignon, et qui furent transportées en 1457 rue Chèvrerie. Chaque année, elle célébrait la fête des Saints Côme et Damien, aux Cordeliers et cette cérémonie se reproduisit régulièrement jusqu'au dix-huitième siècle, époque où Pierre Gaspard Chalbos était, au Puy, lieutenant du premier chirurgien du roi, et où la corporation comportait 14 maîtres avec J.-J. Layes et Joseph Maraval comme syndics, Louis Guillaume et Teyssier aîné comme prévôts.

Le Velay pendant la guerre de Cent ans. — M. Eugène Locussol annonce que M. Jacques Monicat va publier dans la collection de la Société des Etudes locales un travail sur les grandes compagnies en Velay durant la guerre de Cent ans. Cette période qui s'étend de 1358 à 1392, est une des moins connues de l'histoire locale : c'est dire l'intérêt des recherches qui présenteront l'invasion avec la guerre anglo-navarraise et les Tards-Venus en Velay ; avec les ravages des compagnies ; avec l'évacuation des forteresses occupées par l'ennemi, puis les conséquences de l'invasion.

M. Locussol fournit une analyse sommaire du livre fortement documenté de M. Monicat qui va paraître le mois prochain en double édition et le recommande à l'attention de nos collègues.

Les groupements agricoles et les assurances sociales. — M. J.-B. Eyraud, examinant la loi sur les assurances sociales votée en fin de mandat par la dernière Chambre des députés, montre que si son principe est excellent, ses prescriptions sont mal adaptées aux besoins réels des populations agricoles.

Les risques professionnels dans le métier d'agriculteur sont tout à fait différents de ceux existants pour les ouvriers de l'industrie, de même que la vie

Digitized by Google

rurale est distincte de la vie de l'atelier et de l'usine. En agriculture, ce qui est intéressant, ce n'est pas la retraite, c'est la formation d'un capital d'exploitation.

On a calculé que les répercussions de la loi seraient de l'ordre de 65 fr. à l'hectare pour les terres labourées et de 130 fr. à l'hectare pour plantes sarclées. La surcharge du prix de revient atteindrait ainsi 9 fr. par quintal de blé. Cette charge se reportera naturellement sur le prix du pain et de ce fait il en résultera une augmentation de salaires.

La conclusion de M Eyraud est qu'il serait nécessaire de doter l'agriculture d'un statut spécial.

La séance est levée à 15 h. 30.

Le secrétaire général,
ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1928.

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL BERNARD

Présents : MM. Bezou, Brenas, Chossegros, Mlle Carpentier, MM. J.-B. Delcambre, Eyraud, Falcon, Feuillet, Galine, Gautheron, Pomarat.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le président rappelle à l'assemblée que trois de nos collègues viennent d'être frappés par des deuils douloureux. M. Lauze a perdu un fils plein de jeunesse et d'espoirs dans des circonstances particulièrement pénibles ; MM. Victor Pagès, président du Conseil général, et F. Calemard de la Fayette, dont le nom reste si intimement lié aux destinées de la Société, ont été atteints dans leurs affections les plus chères. Qu'ils veuillent bien agréer, eux et leurs familles, l'expression sincère de notre plus cordiale sympathie.

Changement de local social. — Le président expose que la Société devant se décider sur le changement de local social, trois propositions sont en présence : 1° un appartement sis boulevard Carnot ; 2° des salles au premier étage de la caserne Mouton-Duvernet ; 3° deux salles dans l'ancien Musée.

Il est décidé, après discussion, de s'en tenir à la troisième proposition.

La bibliothèque de la Société. — L'espace limité des nouveaux locaux sociaux nous impose l'obligation de réduire momentanément notre bibliothèque.

Le président propose, après inventaire et classement, de conserver les manuscrits, ouvrages de luxe et documentaires ainsi que les publications de la Société; de placer en dépôt aux Archives départementales, après autorisation ministérielle, les ouvrages provenant des échanges ; d'aliéner les brochures qui auraient perdu tout intérêt agricole, littéraire, artistique ou scientifique.

Il en est ainsi décidé. Une commission, composée de MM. J.-B. Eyraud, Delcambre, Feuillet et Gautheron, se réunira le 20 septembre pour opérer le tri et préparer les transferts prévus et aménager les locaux où seront déposées les archives sociales.

Digitized by Google

Le cours d'agriculture de M. Laforest. — M. J.-B. Eyraud est autorisé à acquérir quatre exemplaires du cours d'agriculture de M. Laforest qui seront distribués dans les conditions arrêtées à une précédente séance.

Les monnaies de Brioude et du Puy. — Après avoir donné en 1926 un travail sur les monnaies de Brioude, et en 1927, un essai sur les monnaies mérovingiennes du Velay, notre collègue, le docteur Paul Olivier, vient de compléter ses études de numismatique régionale en publiant dans la *Revue numismatique* (1927 et 1928) un précis des monnaies féodales du Puy, encore si mal connues et si imparfaitement décrites dans les ouvrages de numismatique générale.

Le docteur Olivier a dépouillé toute la littérature du sujet ; il a parcouru les divers catalogues de vente ; il a coordonné tous les renseignements d'ordre historique et il a dressé une liste s'étendant de 924 au début du xv^e^ siécle.

Il présente ainsi tour à tour les deniers du roi Raoul (924-995) ; les deniers du roi Robert (996-1030) ; les deniers à la légende « Moneta Sce Mariae » (1030-1060), ceux à la légende « Moneta Sce Manve » (1060-1120) ; les deniers à légendes tronquées ou illisibles (1080-1300) dans leurs trois types ; enfin les deniers et oboles à la légende « Poies de Pvei » (de 1300 au début du xv^e^ s.).

La monnaie du Puy a eu des imitations, à Rodez, à Orange, à Gap, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. Six planches illustrent ce travail et achèvent d'en faire un manuel précieux, intéressant, qui, réuni aux précédentes notices, constituera désormais le guide désiré pour ceux qui désirent connaître l'histoire métallique du pays, aussi curieuse que l'histoire par les textes, la complétant souvent, l'éclairant toujours de renseignements positifs et irrécusables.

Nous attendons maintenant les notices sur les florettes, méreaux, jetons, médailles relatifs au pays.

Saint-Privat-d'Allier. — Notre collègue, M. l'abbé Adolphe Jammes, curé du Vernet, vient de réunir en un volume de 380 pages des notes abondantes sur Saint-Privat-d'Allier, Saint-Didier-d'Allier et le Vernet, présentées suivant une méthode personnelle. M. Jammes a puisé spécialement dans les archives de sa famille ; il eût été bien inspiré en consultant les documents des dépôts publics et entre autres ceux qui sont conservés aux archives départementales, dans le fonds des frères prêcheurs de Saint-Laurent et dans les séries révolutionnaires et modernes. Il eût éclairé ainsi son récit d'aperçus nouveaux sur un sujet captivant qui, en beaucoup de parties, a été seulement effleuré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L'exercice 1927-1928 est clos.

Le secrétaire général,
Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Les bailes, premiers consuls, maires et consuls de Pradelles (1600-1789)

La liste suivante de bailes, premiers consuls, maires et consuls de Pradelles de 1600 à 1789 a été établie d'après le Personnel des Etats du Vivarais, *répertoire alphabétique de 300 pages dressé par M. Le Sourd, imprimé en 1923 à 50 exemplaires « pour distribution privée » et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Léon Cortial.* — U. R.

Laurent Real, baile (1600, 1601, 1604, 1605, 1606, 1607, 1609, 1611, 1612, 1613, 1616, 1616, 1618).

M. Polalhon, consul (1601), Frevol Jean (1602 et 1619) ; Jean Sabatier (1604) ; Pierre Saignes (1605) ; Jean Garel (1606) ; Claude de Romieu (1607) ; Gabriel Terrisse (1608) ; Jean Barnier (1610) ; Aymar Vialitran (1611) ; Antoine Cayres (1613) ; Pierre Parier (1617 et 1626) ; Vital Brunel, baile (1620 et 1663) ; Jean Bresson, consul (1620) ; Nectaire de Bonnefilhe (1621) ; Maurice Portanier (1623) ; Pons Armand (1628) ; Pierre Cayres (1638 et 1667) ; Claude Poulalhon (1639) ; Claude Clavel (1640) ; Jean Balitran (1642) ; Jean Troulher (1643 et 1644) ; Jean Archier (1644) ; François Frévol d'Aubignac, baile (1647, 1681 et 1682) ; Jean Merle, consul (1648) ; Guillaume Guillon (1649) ; Pierre Guillon (1650).

Pierre Vincent, consul (1654) ; Pierre Duthor (1660 et 1681) ; Boutavin de Mortesaignes, juge (1665) ; Frevol Mezain d'Aubignac, baile (1666) ; Jean Frevol, sgr de Fontfreyde, baile (1671) ; Pierre Giraud, consul (1672) ; Michel Benoît (1673) ; Jean Vincent (1677) ; Jean Gebelin (1679 et 1687) ; Pierre Gérand, notaire (1680) ; Jacques Savin (1682 et 1691) ; Jacques Frevol de Fontfreyde, baile (1683 et 1685) ; Pierre Merle, premier consul (1683 et 1689) ; Jean Guilhon, consul (1684 et 1693) ; Vincent Merle (1686) ; Charles de Romieu de Masigon, maire (1694, 1696, 1697, 1698) ; Jean de la Roque, baile (1695) ; Charles Bastide du Vivier (1695) ; Grandbois, baile (1699, 1700).

Vidal Millet, consul (1700) ; Michel Parier (1701) ; Joseph Frévol d'Aubignac, baile (1704 et 1746) ; Jean Solignac, consul (1705) ; Gilbert Armand (1706) ; Etienne Chantard (1707) ; Julien Forestier, maire alternatif (1709 et 1738) ; Guillaume Bellidentis-Rouchon, baile (1712) ; Dominique Forestier, consul (1722) ; Pierre Cayres de Plafourès, premier consul (1727) ; Joseph Frevol, sieur d'Aubignac, baile (1728, 1747, 1748, 1749) ; François Bouchareine, avocat en parlement, premier consul (1728) ; Yacinthe Roudil, consul (1730) : Charles Forestier, sgr de la Grange, maire et consul (1732, 1758 et 1759) ; Jean Louis Serres, maire et consul (1733) ; Jean Agulhon, consul (1734) ; Jean Louis Frevol d'Aubignac, baile (1737, 1768) ; Bellidentis de Bains (1738) ; Louis Dominique Forestier, sieur de Villeneuve, maire (1746, 1747, 1748, 1749, 1771).

Digitized by Google

Christophe Cayres, sgr de Plafourès, premier consul (1766) ; Joseph Frévol d'Aubignac de Fontcroze, député (1768) ; Jean François de Forestier de Villeneuve, baile puis maire (1768 et 1778) ; François du Rondil de Chabanne, sgr de Blazère, premier consul (1769) ; Claude Belut, premier consul (1770) ; Jean de Frévol de la Coste, sieur de la Chapelle, premier consul (1772) ; Jacques François du Rondil de Chabannes, ancien lieutenant d'infanterie dans le régiment de Médoc, premier consul, maire (1779, 1780-81-82) ; Jean Joseph Le Blanc de Maisonseule, avocat en parlement, premier consul, maire (1783) ; Henri Zacharie Couhert du Vernet, baile (1783 et 1787) ; Jean Bruno de Frevol de la Coste (1784) ; Guillaume Sauzet, baron de Jonchères, héraut d'armes de France, premier consul (1787).

La corporation des Barbiers-Perruquiers du Puy

Le métier de barbier et perruquier se confondit pendant longtemps avec celui de chirurgien.

Contrairement à ce qui se passe de nos jours dans un grand nombre de cas, le chirurgien n'était qu'un aide modeste du médecin, chargé de se livrer sur le malade à des opérations que l'homme de science jugeait indignes de lui, pansements, saignées, soins après accouchements, et parfois même à des interventions dangereuses, ablation de membres ou opération de la pierre.

Malgré les brillants succès de maîtres tels qu'Ambroise Paré, Guillemeau, Pineau, Rousset, et les travaux de Pecquet, Habicot, Cabrol, de Montpellier, les médecins réussirent à faire fermer une école de chirurgie organisée à Paris, au début du XVII^e^ siècle, et nous allons voir que la volonté de Louis XIV lui-même, relablissant cet enseignement en 1671, ne parvint pas à tirer la chirurgie de son humble condition.

La corporation des maîtres chirurgiens, au Puy, ne se distinguait pas de celle des perruquiers, barbiers, baigneurs et étuvistes chargée, comme son nom l'indique, de s'occuper des cheveux vrais ou postiches, de la barbe et de la propreté de ses contemporains.

Contrairement à un préjugé répandu, nos ancêtres usaient beaucoup des établissements de bains. En 1430, les étuves des Barlières appartenaient à Jean d'Avignon. Elles furent, en 1457, transportées à la rue Chèvrerie. D'autres se trouvaient dans la rue actuelle du Collège, qui se nommait rue des Etuves. Le chirurgien Morel en possédait entre le pont des Carmes et le pont Saint-Barthélemy, et récemment deux établissements se trouvaient encore dans la cité Morel et près du Pont d'Estrouilhas.

La corporation avait vécu pendant longtemps sur des statuts fort anciens, remontant peut-être au XIII^e^ siècle, confirmés par Louis XIII en 1612, 1618, 1622, et lorsqu'elle eut à faire, en 1691, la déclaration de

Digitized by Google

ses statuts, elle dit n'en avoir pas d'autres que ceux du premier chirurgien du roi.

On payait alors 20 sols par assemblée, autant pour le chef-d'œuvre ; les apprentis versaient 4 livres de cire et pour la réception 200 livres d'argent (le même prix que les tanneurs).

Chaque année la fête de saint Cosme et de saint Damien était célébrée aux Cordeliers.

Le premier chirurgien du Roi avait un rôle important dans cette corporation, car il était chargé d'attribuer les charges privilégiées que créait de temps à autres le Roi.

Le métier n'était pas libre de se recruter comme les autres par création de maîtrises. Il suivait comme règle ordinaire ce qui était ailleurs une exception, la création par le roi de charges qu'un arrêt du Conseil d'Etat du 1er juillet 1673 rendit héréditaires.

Des charges furent ainsi créées, au bénéfice des nouveaux titulaires et sans doute du premier chirurgien du Roi (1) en 1633, 1687, 1688, 1698, 1722 (2).

Le privilège pouvait se transmettre autrement que par héritage. Il pouvait être cédé à des prix divers, 328 livres en 1757, 300 livres en 1759, de 300 à 408 livres en 1779, 450 livres en 1781.

Il pouvait aussi se diviser. Le 18 juin 1779, Bertoin émancipe sa fille Marion, perruquière et coiffeuse, pour lui permettre le libre exercice de sa profession. Sans doute le père se réservait-il le rôle de barbier-chirurgien et étuviste

On le louait pour six années ou pour une durée inférieure. Un contrat de location du 13 janvier 1718 nous permet même de constater que, malgré les termes de chirurgien et de perruquier employés séparément dans les actes, les deux professions n'étaient pas distinctes.

Antoine Cortial, maître chirurgien, affermait devant le notaire Razond son privilège à François Morel, compagnon chirurgien, pour quatre ans, au prix annuel de 18 livres. Il lui remet un matériel composé comme suit :

« Un bassin de terre de fayence ; un miroir, le cadre noir ensemble ; deux chiesses à bras pour le service de se razer ; quatre palettes estain ; un chandelier de bois et une teste de bois avec son pied servant à l'usage de peinier les perruques. »

L'apprentissage était de 2 à 3 ans. Le maître prenait l'engagement de coucher, blanchir l'apprenti, et de faire repasser ses rasoirs. Le coût de l'apprentissage variait. Il s'élevait parfois jusqu'à 180 livres, prix relativement considérable.

La communauté s'administrait, comme les corporations, par un

(1) La finance était de 163 livres.
(2) Don de joyeux avènement.

Digitized by Google

conseil, formé de deux syndics et un prévôt, lesquels présidaient à l'assemblée des maîtres.

En 1747, on voit réapparaître le lieutenant de M. le premier chirurgien du roi, qui est Pierre-Gaspard Chalbos nommé par M. de la Peyronie, le 17 septembre 1743. Chalbos est reçu par le corps des chirurgiens, au nombre de plus de 12, en présence du notaire Razond.

Comme son nom l'indiquait, le lieutenant du premier chirurgien du roi était envoyé pour présider la compagnie. Il désignait dès son arrivée pour exercer provisoirement les greffes de la lieutenance le chirurgien Louis Bureau.

Les titulaires de ces fonctions avaient toujours tendance à en exagérer les prérogatives.

C'était sans doute ce que craignaient les maîtres barbiers lorsqu'ils prirent le 13 septembre 1758, au nombre de 19, la délibération suivante :

« Jean-Jacques Layes, Joseph Maraval, syndics ; Louis-Guillaume Teyssier aîné, prévôt ; Joseph Johanny, doyen, et 14 autres maîtres, se réunissent.

« Les syndics exposent que personne d'entre eux n'ignore les démarches quy ont été faites par sieur Antoine Bouteaud, maître perruquier, restant à la rue des Farges, pour obtenir la charge de lieutenant de M. le premier chirurgien du Roy, dont il se flatte d'avoir incessamment les provisions.

« Et pour prévenir les contestations qui pourroient s'ensuivre après sa réception, et vivre dans la même union qu'ils faisoient ci-devant comme actuellement, il seroit expédient de délibérer que les droits et émoluments deubs suivant les statuts et règlements concernant l'art et métier de maître perruquier, barbier, baigneur et étuviste pour les réceptions de maîtres aux sindics, prévôts et anciens et autres en charges, ne seront point exigés par lesdits maîtres en charges, et resteront unis au corps pour lui appartenir et survenir à ses charges, sauf néanmoins les droits dûs par les privilégiés ou locataires, qui continueront d'être exigés par les syndics et prévots pour les visites tant seulement et à leur profit, — et à l'égard de l'enregistrement de leur privilège et droits de cire des apprantifs, qu'ils demeurent unis au corps pour être mis en bourse commune et employés comme dessus ».

Ainsi décidé, et en outre, « qu'à l'égard des droits de visite que les sindics et prévots sont en droit de faire dans les boutiques des maîtres il n'en sera exigé aucun, tant par lesdits sindics et prévots actuels que ceux qui seront nommés à l'avenir, dont lesdits maîtres présents se quittent respectivement avec promesse de uns aux autres, dans le cas qu'ils seroint nommés sindics, de faire lesdites visites gratis, à l'exception de celles des privilégiés ou locataires qui appartiendront auxdits sindics et prévots en seuls ».

Antoine Boutaud obtint les lettres de lieutenant, mais on avait pris toutes les précautions possibles pour l'empêcher d'abuser de ses fonctions.

E. GAUTHERON.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

ETUDES HISTORIQUES ET ARTISTIQUES

LE MARÉCHAL FAYOLLE (1852-1928). Notes biographiques. — Chapitre premier. I. Ses origines. — II. Son enfance. Ses études..... 1

Dr PAUL OLIVIER. — Études de numismatique régionale..... 10

LÉON GERMAIN. — Joachim Barrande..... 25

J. D'ARBAUMONT. — Une ancienne famille du Puy. — Les Bergonhon (*Suite*)..... 37

ET QUELQUES AUTRES COMPATRIOTES OU AMIS DU VELAY (*Suite*)..... 56

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Statuts de la Société académique d'Agriculture, Lettres, Sciences, Arts et Commerce du Puy et de la Haute-Loire..... 64

Conférences et concerts (10e série)..... 71

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 5 octobre 1927. — Allocution du président. — Correspondance. — Bibliographie. - Découverte archéologique. — Concours agricoles. — Conférences et concerts. — Élections. — Candidatures..... 72

Séance du 5 novembre 1927. — Correspondance et Bibliographie. — Les églises gothiques d'Auvergne. — A propos de déboisement. — Le porche du For. — Elections. — Candidature..... 75

Séance du 8 décembre 1927. — L'Orfèvrerie vellave. — Elections..... 77

Assemblée générale du 5 janvier 1928..... 78

Séance du 2 février 1928 — Allocution du président. — Correspondance. — Bibliographie. — Les Orgues de la Cathédrale. — Candidatures..... 79

Séance du 1er mars 1928. — La dîme abonnée de Sanssac en 1550. — Il y a cent ans. — Invitation aux poètes et musiciens. — Elections. — Candidatures..... 81

Séance du 12 avril 1928. — Concours agricole de 1928. — Bibliographie. — Marius Vachon. — L'abri sous Roche d'Azérat. — Une villa gallo-romaine à Céaux d'Allègre. — Elections. — Candidatures..... 84

Séance du 3 mai 1928. — Locaux du Musée. — Conseil d'administration. — Statuts de la Société. — Bibliographie. — Le testament du chroniqueur Jacmon. — Découverte archéologique. — Élection..... 86

Séance du 7 juin 1928. — Correspondance. — Les papeteries de la Haute-Loire. — Les barbiers-perruquiers du Puy. — Le Velay pendant la guerre de cent ans. — Les groupements agricoles et les assurances sociales..... 88

Séance du 5 juillet 1928. — Changement de local social. — La bibliothèque de la Société. — Le cours d'agriculture de M. Laforest. — Les Monnaies de Brioude et du Puy. — Saint-Privat-d'Allier..... 90

MÉLANGES ET DOCUMENTS

Les bailes, premiers consuls, maires et consuls de Pradelles (1600-1789)..... 92

La corporation des barbiers-perruquiers du Puy (E. Gautheron)..... 93

Le secrétaire général-gérant, ULYSSE ROUCHON.

LE PUY-EN-VELAY. — IMPRIMERIE " LA HAUTE-LOIRE ".

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO ➡

LOAN PERIOD 1	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

DUE AS STAMPED BELOW

INTERLIBRARY LOAN		
JAN 17 1990		
UNIV. OF CALIF. BERK.		

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD0, 15m, 2/84 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google